

[Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)

[Alpes-de-Haute-Provence \(04\)](#)

[Hautes-Alpes \(05\)](#)

[Alpes-Maritimes \(06\)](#)

[Bouches-du-Rhône \(13\)](#)

[Var \(83\)](#)

[Corse \(20\)](#)

[Vaucluse \(84\)](#)

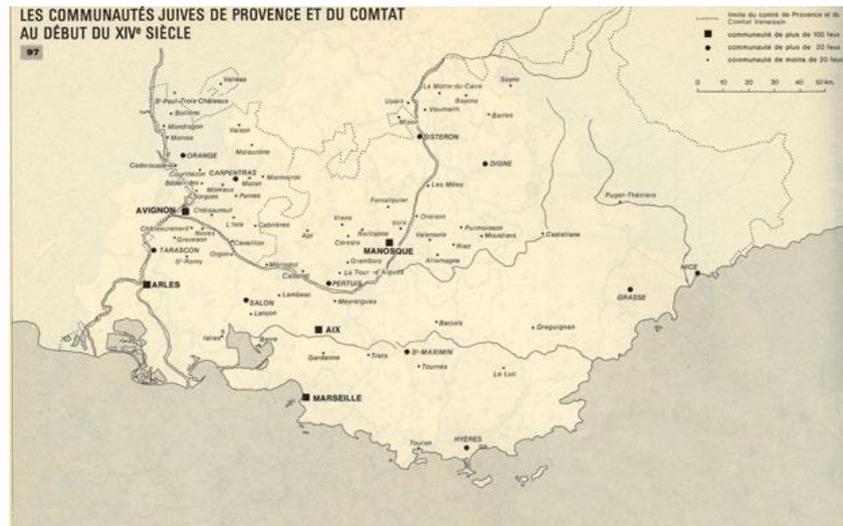
*''J'excuserois volontiers, en nostre peuple,
de n'avoir aultre patron et regle de perfection
que ses propres mœurs et usances''*

Montaigne Livre 1. chap. 49

*"Les juifs né en France, de parents établis en France,
sont donc Français; ce sont nos compatriotes,
nos concitoyens. Veulent-ils jouir de tous les droits
de citoyens, il faut qu'ils se soumettent à toutes
les lois civiles et politiques du royaume.
Se soumettent-ils à toutes les lois de l'Etat,
on ne peut leur refuser l'exercice de tous les droits nationaux.
Qu'importe alors la diversité du culte; c'est à la messe
qu'on est catholique; c'est au prêche qu'on est protestant,
c'est à la synagogue qu'on est juif.
Mais dans le monde, devant les tribunaux, dans les différentes
fonctions sociales, des patriotes sont tous de la même religion;
de la religion des lois, des moeurs, des devoirs réciproques;
là tous les Français ont les mêmes sentiments,
les mêmes obligations et les mêmes droits.
Ainsi, c'est sous le rapport social que nous les envisageons
et non point sous le rapport religieux."*

Honoré Ricqueti de Mirabeau

LES JUIFS EN PROVENCE



Le Roi René d'Anjou.

Arrivés en Gaule avec les Grecs puis les Romains, les Juifs étaient déjà installés dans la "Provincia Romana" qui s'étendait des Pyrénées aux Alpes. A partir de là, des militaires et des commerçants juifs romains passèrent dans ce qui devint l'Espagne. La présence attestée des juifs en Provence est très ancienne, elle fut symbolisée par différentes traces ; une lampe à huile à l'effigie du chandelier à sept branches de la fin du 1er siècle, des documents narratifs de Grégoire de Tours au VI^{ème} siècle associés à des documents syriens venus du Proche-Orient et d'autres documents du XI^{ème} - XII^{ème} siècle. En ce qui concerne la lampe à huile, une légende laisse entendre que trois navires de captifs juifs, envoyés par Titus, de Jérusalem à Rome, auraient échappé au naufrage et échoué à Bordeaux, Arles et...Lyon (?). Cette légende paraît vraisemblable puisque fut découvert, en 1967, près d'Orgon dans les Bouches-du-Rhône, une lampe à huile, décorée du chandelier à sept branches, qui, par son style, pourrait dater de la seconde moitié du Premier siècle. Cette relique est conservée au Musée Judéo-Comtadin de Cavaillon, Vaucluse. Une lampe identique fut retrouvée à Salignac-de-Pons près de Cognac. Certaines sources laissent supposer que les juifs

d'Avignon auraient participé en 390, à la révolte contre l'évêque Etienne. A l'époque médiévale, la situation matérielle et morale des Juifs vivants au sud de la Loire, en pays d'Oc (Languedoc, Narbonne, Provence), était nettement supérieure à celle des « *Tzarfatim* », nom donné aux Juifs du nord. J. Shatzmiller a fait une étude très importante sur les parlers d'oïl et les parlers d'oc dessinant la division entre la France du Sud et la France du Nord. Les "*Séfarim*" connurent un véritable Âge d'Or, attestés par l'existence de synagogues dans de nombreuses localités du Midi : Béziers, Montpellier, Nîmes, Pézenas, entre autres. Ils eurent un rôle important, tant sur le plan médical que philosophique. La croisade contre les Albigeois en 1209, le rattachement du Languedoc à la couronne de France en 1229-1271, et la révolte paysanne dite "*des Pastoureaux* ", en 1320 provoquée par la famine, mirent fin à leur sécurité. Victimes des nombreux massacres décimant leurs riches communautés, ils se réfugièrent dans le Comtat-Venaissin. En 1274, Philippe III le Hardi céda le Comtat-Venaissin au Saint-Siège qui, en 1348 acheta la ville d'Avignon à Jeanne 1^{ère}, comtesse de Provence, reine de Sicile. L'insécurité régnant à Rome, les Papes, tous français, résidèrent en Avignon, de 1309 à 1376. Malgré leur réinstallation à Saint-Pierre de Rome, le Comtat-Venaissin resta possession pontificale, jusqu'au 14 septembre 1791, date de son rattachement au royaume de France. Au fil des générations, différents groupes vinrent s'établir dans cette ville et notamment les proscrits du royaume capétien en 1306. Malheureusement, alors qu'ils étaient des protégés du Comte de Provence, les fils d'Israël eurent à pâtir du rattachement de cette province au Royaume.

Des Archives et certains documents ont pu livrer l'histoire du quotidien des enfants d'Israël dans le Comtat-Venaissin et plus particulièrement dans les quatre villes "*saintes*" : Avignon, Carpentras, Cavaillon, L'Isle-sur-la-Sorgue. Il a été possible ainsi de connaître leurs moyens de subsistance alors que tout métier leur était interdit hormis le prêt d'argent et la vente de friperie. Il a été possible aussi de faire une étude sur leurs rapports avec les communautés chassées d'Espagne qui s'étaient installées, créant des écoles, exerçant la médecine et diffusant les connaissances scientifiques d'Al-Andalus à Montpellier, à Lunel, à Tarascon, à Nîmes, à Saint-Rémy-de-Provence, à Arles et à Marseille. En matière communautaire, les juifs étaient autonomes et d'ailleurs en 1879 Camille Arnaud dans son exposé : "*Essai sur la condition des Juifs en Provence au Moyen-Âge*" expliquait la vie intérieure des communautés : "*Les instances religieuses, représentant le Pape, à Avignon ont-elles été plus clémentes avec les juifs ? Si les vœux de l'Eglise étaient la sauvegarde des tenants de la religion détestée, il n'en fallait pas moins les conserver dans un état de dépendance complète et les mener de grès ou de force à la conversion. Donc tout était bon pour les humilier et les soumettre à des mesures cruelles : port obligatoire de la rouelle, ce signe distinctif les désignaient à la vindicte populaire et aux fanatiques en ces temps de contre-réforme ; cantonnement puis enfermement, la nuit dans des quartiers étroits, "Les Carrières" où les Juifs s'entassaient dans ces immeubles branlants ; impôts et charges de toutes sortes, etc.... Si les papes furent d'une certaine tolérance, ils ont quand même réduit jusqu'à la Révolution de 1789, les droits d'habitation des Juifs en les cantonnant dans les quatre villes principales. Aussi, par le rattachement du Comtat Venaissin à la France, les Juifs de cette province furent émancipés.*

En ce qui concernait la communauté, ils se gouvernaient eux-mêmes, sans l'entremise des officiers du comte. Ils nommaient des Syndics, ou baillis, qui géraient leurs affaires, répartissaient l'impôt, le percevaient et le versaient dans les caisses du fisc. Le pouvoir central ne s'en mêlait nullement, pas plus qu'il ne s'occupait de l'administration municipale des chrétiens. Il laissait faire. Les choses n'en allaient pas plus mal. Un esprit chagrin dirait qu'elles allaient mieux et serait capable de le prouver, sans faire un tour de force. Ils avaient des procureurs généraux et spéciaux. Les premiers faisaient les affaires de la communauté Juive, prise dans son ensemble ; le rôle des autres se bornait à l'administration locale. Ainsi, en 1299, les Juifs ayant promis une taille au comte, nommèrent commissaires à la répartition trois de leurs correligionnaires, savoir : Rotelus de Olobrega (Valabrègues) habitant Tarascon, Salves, de Digne, et Bonfils, de Beaucaire, habitant Arles. Onze Juifs de Forcalquier furent taxés, ensemble, à treize livres douze deniers. Ces délégués figurent dans les actes sous la qualification de Bayloni et procaratores Judeorum (1).

Quant aux procureurs spéciaux, ayant une administration restreinte à la localité, on les trouve là où la corporation Juive était nombreuse. Par exemple, en 1301, à Marseille, leurs syndics, au nombre de deux, reconnurent tenir leur cimetière sous le domaine du comte. Déjà, il en a été parlé. Un autre acte dont il a aussi été question, relatif à la même ville, charge les syndics des Juifs – Sindici et Bayloni universitatis Judeorum – de payer une certaine somme. Il devait en être de même dans toutes les grandes villes, mais on comprend que, pour les petits pays, la mesure n'était pas exécutable. Le gouvernement s'était grandement préoccupé des Juifs; il leur avait même accordé des privilèges qui ne se retrouvent plus, mais qui, certainement, ont existé. Ainsi, une supplique présentée à la reine Marie par le conseil municipal de Forcalquier et répondu le 23 juin 1385, porte : – Item, confirmare Judeis, incolis dicti loci Forcalquerii, presentibus et futuris, statuta, libertates, privilegia et immunitates quascumque eis concessas per dominos nostros comités ; ita et taliter quod dicti Judei, de confirmatione hujusmodi fienda habeant instrumenta et litteras oportunas.

– Notez que, depuis bien longtemps, les Juifs ont quitté Forcalquier (1).''

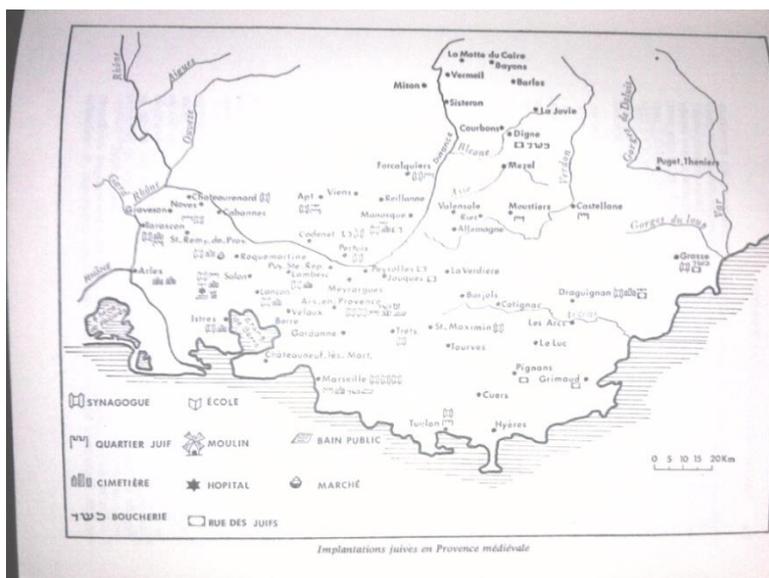
On trouve des traces de communautés actives et prospères du point de vue économique à Arles, Tarascon et Marseille. Cette présence est attestée par des documents d'archives (cartulaires) et par le récit de voyage du célèbre rabbin espagnol, Benjamin de Tudèle. Il nota les noms des sages, la présence et le nombre des Juifs qu'il rencontra lors de son périple en Provence. On peut prétendre qu'à Arles, il y avait 200 chefs de familles juifs et qu'à Marseille on en dénombrait 300. La documentation d'archives donne un éclairage sur des individus en relation avec les seigneurs, disposant de revenus importants qu'ils réinvestissent et qui fournissaient teintures et denrées rares. La vie juive dans cette région allait se développer pendant tout le XIII^{ème} siècle. Cette population gagnait peu à peu d'autres localités de Basse Provence ; ce fut le résultat malencontreux de l'expulsion des Juifs du Royaume de France. Les réfugiés s'installèrent alors dans une Provence plus clémente et tolérante. Ces exilés s'intégrèrent si bien dans leur nouvelle patrie qu'à partir de la fin du XIII^{ème} et de début du XIV^{ème} siècle, ils portaient des prénoms hébraïques ou francisés auxquels ils joignirent un nom de lieux. Cette pratique devint alors héréditaire.

Longtemps les Juifs du Comté de Provence ont bénéficié d'une situation privilégiée. Les relations avec les Chrétiens étaient nombreuses et en général basées sur la confiance.

Mais à partir du XIV^{ème} siècle des émeutes récurrentes éclatèrent durant lesquelles les Juifs furent tués ou convertis de force. Les communautés Juives Provençales vécurent relativement bien entre 1241 et 1329, alors que la Provence constituait encore une province autonome et qu'elle accueillait libéralement les juifs qui avaient été expulsés du Royaume de France en 1306. Pourtant les signes d'ignominie restaient présents, Jules Farber dans : *"Les Juifs du Pape en Provence"* précise bien : *"... au XIII^{ème} siècle, à l'époque où les Juifs étaient obligés de fixer une rouelle de tissu jaune sur leurs vêtements afin qu'ils fussent immédiatement identifiés. Au XIV^{ème} siècle, la loi fut renforcée : comme la marque pouvait être cachée par les plis du manteau, les hommes durent porter des chapeaux jaunes De leur côté, les femmes avaient l'obligation de coudre une rosette jaune (appelée en provençal le Pecihoun) sur leur coiffe..."* A la fin du Moyen-Âge, le Roi René, duc d'Anjou, qui n'était que roi de Naples, se retira à Aix en 1471. Sous sa régence, les Juifs connurent une certaine prospérité, mais ils durent payer des contributions importantes en échange d'une tranquillité toute relative. Le Roi s'opposa aux baptêmes forcés d'enfants juifs et nomma des conservateurs des Juifs qui devaient comme leur nom l'indique protéger les Juifs mais qui avaient surtout pour fonction de relever les taxes et les tributs exigés des Juifs. Louis François de Villeneuve, dans son *"Histoire de René d'Anjou, roi de Naples, duc de Lorraine et Ct de Provence"* parle des relations entre les Juifs et le roi René : *"En 1437, (Arles) la ville favorite de Constantin et des romains à laquelle René accorda une amnistie générale pour les excès auxquels ses habitants s'étaient portés envers les commissaires conservateurs des Juifs, vit bientôt arriver dans ses murs une si grande quantité de Provençaux, affamés de voir leur souverain....."* . Dans un autre passage, il fait référence aux arbitraires que René imposa aux Juifs notamment : *"Un Juif nommé Moïse de Nivers, par acte du 22 octobre 1464, s'était engagé, sous peine d'avoir le poing coupé, de ne plus jouer aux dez ni a autre jeu, excepté le jour où son frère et lui se marieraient..."*. Bien que d'attitude tolérante, le roi René était souvent relancé afin de réduire certains petits privilèges des Juifs notamment entre 1474 et 1476 : *"Dans une autre occasion, on lui représenta que les Juifs étaient "mieux vêtus que gens en dignité, et ne portaient aucune marque distinctive, ou si petite qu'elle était cachée sous les plis de l'habit, tellement qu'on ne pouvait les reconnaître, ce qui n'était pas approuvé ni de Dieu, ni du monde". On suppliait donc le monarque d'ordonner que les Juifs et les Juives portassent à la manière accoutumée : "leurs oralls avec la roue rouge un peu au-dessus de la poche", ainsi qu'il avait été ordonné par la reine Isabelle. On désirait qu'il leur fût défendu de porter des robes à grand prix. La réponse de René fut, qu'il était juste de voir les Juifs distingués par leur vêtement, etc...Le 3 octobre 1473, la réunion eut lieu à Marseille, dans le clavaire, ou dans la grande galerie de l'Hostal. L'Archevêque d'Aix prit la parole, et fit ensuite un discours éloquent au roi René, en lui offrant au nom des états cinquante mille florins votés tout d'une voix. La plupart des demandes soumis à sa royale confirmation des droits, immunités ou privilèges du pays ; la répression de l'usure scandaleuse à laquelle se livrait les Juifs, et la rémission des crimes anciens ou récents, à l'exception toutefois de ceux de léze-majesté :René accorda cette amnistie, mais il observa que ce n'était qu'avec répugnance , en ce qu'elle donnait l'occasion de commettre de nouveaux délits, par l'exemple de l'impunité..."*Après la mort, en 1481, de René d'Anjou, la Provence fut rattachée au Royaume de France et le roi Charles VIII prit un décret d'expulsion des Juifs de la province reprenant l'édit d'expulsion de tous les Juifs de France signé par son ancêtre Charles VI le fou en 1394. Le rattachement de la Provence au royaume de France en 1487 scella leur destin. Dans *"Histoire des Juifs de France"* paru dans *"Mémoire de l'Académie nationale de Metz"* en 1843, l'auteur précise en ce qui concerne les Juifs de Provence : *" La réunion de la Provence à la monarchie française fut très*

défavorable aux Juifs. Privés d'appuis, ils subirent les caprices des gouverneurs provinciaux, des agents subalternes et les vexations d'une populace fanatisée, jalouse de leurs richesses. En 1484, les moissonneurs Provençaux, Dauphinois, et Auvergnats, réunis en grandes bandes, parcoururent le midi, pillent les israélites, détruisent leurs synagogues, massacrent ceux qui résistent, et les poursuivent jusque dans les grandes villes où ils étaient le plus nombreux. Arles, Marseille furent particulièrement témoins de ces excès. Charles VIII écrivit le 13 février 1485 au sénéchal de Provence pour lui recommander Charles Gassiot, son chambellan, en qualité de juge-conservateur des Juifs, et mettre un terme aux tristes scènes qui se renouvelaient dans tout l'étendue de nos provinces méridionales. Les Juifs de Tarascon, Manosque, Digne, Grasse, Peyrolles, Forcalquier, Mallemont, Jonques, Château-Renard eurent particulièrement à souffrir. L'administration du Languedoc et surtout celle du Comtat Venaissin les ménagèrent bien davantage mais la jalousie des négociants de toutes les villes maritimes les poursuivait jusqu'aux pieds du trône où le député Honoré de Fourbin porta leurs doléances en 1487. Charles VIII se contenta d'annuler les stipulations usuraires des fils d'Abraham et leur enjoignit de rester, sans doute pour ne pas priver le royaume des richesses et des objets précieux qu'ils avaient amassés. Deux années plus tard, Charles VIII adressa au conservateur des Juifs de Provence de nouvelles lettres-patentes. Ces lettres leur procurèrent quelques avantages, mais elles ne purent arrêter ni les exigences du fisc, ni le fanatisme des populations toujours prêts à courir sus à de malheureux Juifs. Leur état commercial et industriel, dit M. Carmoly, n'éprouva pas un grand changement pendant le quinzième siècle. Le négoce d'argent était leur principale ressource. Dans presque toutes les villes, dans les villages même où ils étaient tolérés, ils avaient des comptoirs ou des maisons de prêt. Ils débitaient aussi des marchandises qu'ils faisaient venir de l'étranger. C'est à eux qu'il fallait s'adresser pour avoir des étoffes brodées de Syrie, les draps éclatant d'Égypte, les ornements d'église et en général tous les objets de culte. Parmi les professions industrielles qu'ils exerçaient encore de préférence, étaient celles de teinturiers et de fermiers. A Marseille, ils exploitaient aussi le commerce maritime. Dans le Comtat Venaissin, ils s'élevèrent par leur industrie au plus haut point d'influence et de prospérité. Ce fut surtout sous le rectorat d'Ange Giraldini. Cet administrateur favorisa beaucoup, à ce qu'il paraît, les israélites de son ressort, il les admit à être fermiers de la chambre apostolique, et les fit participer aux honneurs et dignités réservées jusqu'alors aux chrétiens. Malheureusement, les états du Pape s'adressèrent à cet égard des représentations à Paris 11, lequel par bulle datée du 25 août 1459, désapprouva cette condescendance de Giraldini, et ordonna expressément que désormais ils ne jouiraient plus de la faveur que ce recteur leur avait accordée..." Aux émigrations volontaires, succéda l'expulsion de toute la Provence en 1500 et 1501.

Les Chartes de la Provence comtale signalent la présence de nombreux Juifs dans des villes comme : Aix, Apt, Arles, Digne, Draguignan, Forcalquier, Grasse, Hyères, Manosque, Marseille, Saint-Rémy, Salon, Sisteron, Tarascon, Toulon, et dans des villages comme Cadenet, Grimaud, Istres, Jouques, Lambesc, Mallemort, Pertuis, Pyroles, Saint-Maximin, Trets où subsistent les restes d'une synagogue romane, La Motte-du-Caire, Vaumeilh, Bayons, Berre, des Chanoines, Clermont, Estelle, Javie, Meyrargues, Mezel, Puy, Sainte, Velaux, Vermenton, Bourg-neuf, Bourguet, Castellet, etc. ; soit 10% de la population.



Carte de la Provence et du Comtat Venaissin

Charles François Bouche dans son *“Essai sur l’histoire de Provence suivi d’une notice des Provençaux célèbres vol.2”* fait une courte recension sur les Juifs dans cette province : *“Cette imposition place ici naturellement le récit des tumultes que les Juifs avoient excités, & qui furent enfin réprimés peu de tems après l’établissement du Parlement. Les Provençaux avoient porté, en divers tems, leurs plaintes sur les vexations que les Juifs exerçoient par leurs prêts & leurs usures. Ces plaintes avoient été souvent inutiles ; elles furent renouvelées en 1501, & Louis XII mit fin aux malheurs publics dont ils étoient les auteurs.*

Dans le commencement les Juifs avoient été soufferts en Provence, comme dans le reste de la Chrétienté, par un principe de Religion qui oblige tous les hommes d’exercer la charité envers leurs semblables, & de travailler à leur conversion ; peut-être aussi par un principe d’intérêt, & pour profiter de leur commerce. Il s’y étoient rendus de toutes les Contrées de la France. Les terres de la domination du Comte de Poitou en avoient vomi sur-tout un grand nombre (1), lorsqu’ils en furent chassés pour avoir fait, dit-on, empoisonner par les lépreux les puits & les fontaines.

Mais afin que la qualité de Peuple choisi, titre dont les Juifs s’énorgueilloient, ne leur fit rien entreprendre contre ceux qui les recevoient parmi eux, on les exclut de toutes les charges, on les éloigna de toute fréquentation ; ce fut pour cela que dans toutes les Villes on leur assigna un quartier séparé pour leur habitation. Toute communication avec les Chrétiens leur fut défendue, excepté lorsqu’ils exerçoient la friperie & le commerce de l’argent : en Provence, ils firent ce dernier d’une manière si criante, qu’elle excita souvent des soulèvements contre eux. Ceux de la Tribu de Benjamin & de Lévi, qui avoient eu la permission de se retirer à Toulon, y furent tous égorgés dans une nuit, hors une seule famille qui ne s’étoit point rendue odieuse. A-peu-près dans le même tems, les habitans de Manosque brûlèrent leurs maisons, & en égorgèrent plusieurs.

Cependant comme ils vivoient en Provence sous la foi publique, & qu’on avoit d’ailleurs intérêt de les ménager par les impositions qu’ils payoient, les Comtes établirent un Officier étoit appelé Conservateur des Juifs. C’étoit, pour l’ordinaire, un Gentilhomme ; cette place étoit lucrative, & servoit de récompense aux plus grands Seigneurs.

La plupart des Juifs se voyant ainsi abaissés & renfermés dans des fonctions purement mécaniques, en recherchèrent d'autres qui pussent leur donner quelque considération. Ils s'avisèrent d'exercer la Médecine. Ils s'y rendirent si habiles, qu'enfin ils devinrent nécessaires aux Chrétiens. On les appelloit de toutes parts, & bientôt ils acquirent beaucoup de bien & quelque estime. Des égards qu'on eut pour eux, on passa jusqu'à leur laisser prendre de l'ascendant dans la société. Ils abusèrent de leur crédit, & plus d'une fois ont fut obligé de recourir à l'autorité des Conciles pour les réprimer. Celle du Souverain & de la raison n'eut-elle pas suffi ? Le Concile d'Avignon défendit expressément aux Chrétiens de se servir de Médecins & et de Chirurgiens Juifs, & à ceux-ci de servir les Chrétiens.

Pour les tenir dans l'abaissement, on ordonna que les hommes porteroient sur l'estomac une marque jaune, & les femmes, hors de leurs maisons, des cornettes de la même couleur. Les Juifs du Comté Venaissin doivent encore aujourd'hui porter un chapeau orangé, & les femmes un ruban pareil. Mais, dans ce pays, leur argent qui ne porte point l'empreinte de leur religion, les dispense quelquefois de cette loi.

Le Roi René retiroit d'eux deux mille cent soixante florins par an. Il avoit toujours plusieurs Juifs auprès de sa personne. Il permit à tous ceux de cette nation de tenir des Fermes, d'être Procureur ad lites, Notaires, Péagers, Procureurs Fiscaux & Clavaire ; d'exercer toutes sortes d'arts et métiers, d'user de leurs libertés, faire leurs cérémonies accoutumées, ouvrir des Synagogues, enterrer leurs morts à leur manière, sans empêchement ; à peine de punition corporelle contre ceux qui voudroient y mettre obstacle, sans qu'on pût les obliger d'aller aux Offices & Prédications des Chrétiens.

On rougit pour le bon Roi René, lorsqu'on pense que ces loix de tolérance étoient moins dictées par un esprit de politique & de philosophie, que par un motif d'intérêt. Ces privilèges étoient beaux, sans doute, ils pouvoient produire insensiblement des Citoyens & des Chrétiens ; mais les Juifs les achetoient à prix d'argent, & c'étoit ce qui les entretenoit dans des sentiments de haine & de fanatisme d'autant plus opiniâtres & dangereux, qu'ils étoient inspirés par la religion & l'oppression.

Les Archevêques d'Aix favorisèrent beaucoup cette nation. Pierre IV de Gaufridy leur donna la permission d'ériger une Synagogue & d'avoir un cimetière, moyennant la redevance annuelle de deux livres de poivre payables toutes les années, le jour de Pâques ; le quartier qu'ils habitoient à Aix, s'étendoit depuis le derrière de l'Hôtel-de-Ville jusques vers la maison des Prêtres de l'Oratoire. On voit encore dans ce quartier le puits lou pous caou, qui seroit à leurs purifications.

Rostang de Noves, autre Archevêque, confirma ce privilège, sous la loi de la même cense. Les Juifs d'Istres & de Saint-Maximin payoient la même redevance ; ceux de Lambesc, Pertuis, Manosque, n'en payoient qu'une demie livre (1). Louis II les soumit à une redevance annuelle de soixante livres de poivre par an. On peut insérer delà que le poivre étoit une denrée fort rare en ce tems, & que les Juifs faisoient le commerce des épices.

(1) *Judaei de aqui pro Oratorio Sancti Paschae soivent duas libras piperis Sutbilis ; Judaei de Istro solvent duas libras, de Sancte Maximine duas libras piperis grossi, Judaei de Lambesco..... de Manosca, de Pertufio mediam libram piperis..... Archives de St Sauveur d'Aix.*

Les faveurs dont ils jouissoient diminuèrent peu-à-peu après la réunion de la Provence à la couronne de France. Ils essayèrent alors de se maintenir en payant de plus fortes contributions. Les plaintes sur leurs usures excessives obligèrent Charles VIII de les réprimer, à en purger même la Provence. L'Edit qui fut publié contre eux ne fut pas exécuté avec vigueur. Enfin, Louis XII renouvela l'Edit de Charles VIII, soit pour trouver dans leur bourse de nouveaux moyens pour continuer la guerre d'Italie, soit pour éloigner de la Provence une multitude de Juifs Espagnols qui étoient venus s'y établir, lorsque Ferdinand, Roi d'Aragon, les eut chassés de ses Etats au nombre, suivant quelques Ecrivains, de plus de huit cent mille.

Je n'ai aucune réflexion à faire sur ces faits. Les Juifs sont usuriers ! ils y sont forcés par la prohibition d'acquérir des biens fonds, sous laquelle ils gémissent. Ils sont forcés de faire de leur argent un immeuble, & de tirer de cet immeuble autant de fruits qu'il leur est possible. Ils sont fanatiques, intolérants ! c'est qu'on les méprise & qu'on les persécute.

Si le Gouvernement se relâchoit de sa sévérité, à leur égard, en les admettant, sur certains objets, à l'honneur & au rang de Citoyens ; si les Chrétiens n'avoient pour eux qu'un zèle éclairé & de la charité ; si les Tribunaux concouroient avec sagesse et vigueur à punir sévèrement ceux qui transgresseroient les bornes qu'on leur indiqueroit, peut être que l'habitude & la liberté de commercer avec les Citoyens, le désir d'être honoré, si naturel à l'homme qui vit dans une société éclairée, la crainte & l'exemple les conduiroient insensiblement au point où nous sommes tous.

Une loi qui mêleroit, à leur égard, les attraits de la douceur à la sage sévérité du châtement, pourroit devenir une loi de régénération, & immortaliseroit le Prince qui auroit ainsi essayé de rendre utile cette partie de l'espèce humaine. Comme Chrétien, Homme & François, je ne puis faire que des vœux.

Sous l'Empereur Constantin, les Juifs & les Grecs faisoient presque tout le commerce en Provence. On peut assurer que c'est de ce pays que les premiers se répandirent dans les Gaules. Un fait est connu de peu de personnes, c'est que le douaire de Margueritte de Provence, veuve de Louis IX, étoit assigné sur les Juifs qui lui payoient à chaque quartier deux cent dix-neuf livres sept sols six deniers. Quoi qu'il en soit, l'Edit de Louis XII fut exécuté à la rigueur....."

En ce qui concerne la présence de Juifs en Corse, Georges-Bernard Depping écrivait : *"La facilité de commercer avec le Levant, et la douceur du climat avaient sans doute contribué à l'accroissement des Communautés Juives en Provence ; ce fut auprès d'elles que se réfugièrent, en 1140, les familles israélites exilées de Corse, en 1307, les Juifs de France, et ceux qui avaient été persécutés en Espagne..."*

Si on parle beaucoup du Roi René, on laisse un peu de côté le rôle joué par la Reine Jeanne. Les "Archives Israélites de France" du 10 novembre 1880, ont publié ce petit texte tiré du "Mois Cigalier" :

"Les Juifs et la Reine Jeanne"

On sait combien la reine Jeanne, dont la vie fut si étrangement romanesque, est restée populaire dans toute la Provence, mais on ignore généralement que cette amoureuse fut en même temps un politique aux idées larges et généreuses, et que les Juifs du Comtat doivent à son esprit de tolérance philosophique un commencement de justice et d'émancipation.

Le préjugé qui attribuait aux Juifs l'invasion de la peste surexcitait le peuple : les tueries étaient générales. Cela résulte très clairement des lettres patentes que la reine Jeanne crut devoir adresser, après la peste, aux sénéchaux et trésoriers des comtes de Provence et de Forcalquier, leur notifiant "qu'en l'état misérable des Juifs de Provence, décimés par l'épidémie et plus encore par les massacres que les chrétiens en ont faits, parce qu'ils croyaient voir en eux les auteurs de la maladie", elle avait décidé qu'il en serait plus exigé d'eux, pendant un laps de dix ans, le paiement intégral des 2,000 livres de leur taille annuelle, mais seulement celui de la moitié de cette somme (26 juillet 1348).

Diverses procédures criminelles, conservées dans les archives des Bouches-du-Rhône, font mention des nombreux massacres de Juifs qui eurent lieu avant et après les lettres patentes que nous venons d'analyser, à Moustier, en 1340 ; Apt, en 1348 ; Le Luc, en 1351 ; Forcalquier, en 1351.

Cependant la reine Jeanne parvint non sans peine, à faire cesser cette cruelle persécution ; elle prit les Juifs sous sa protection et donna l'exemple de la plus grande tolérance en attachant sa personne, en qualité de médecin, le Juif Benedich Ahin. "Il arriva dans la ville d'Arles, en 1369, dit l'historien Nostradamus, un Hebreu très excellent appelé Benedich Ahin, et, parce qu'il faisoit profession es-sciences mathématiques et qu'il étoit très sçavant aux langues arabe, grecque et latine, il mérita pour son sçavoir, d'être aux gages et à la suite de la reine Jeanne, et, après avoir été reconnu prud'homme loyal et de longue main expérimenté en l'art de médecine, d'être retenu pour l'un de ses médecins ordinaires, familiers et domestiques de son hôtel, aux gages et avantages accoutumés".

La décision de la reine Jeanne produisit d'autant plus d'impressions que les conciles tenus à Avignon en 1326 et 1337, dans l'église de Saint-Ruf, avaient défendu expressément de se servir des médecins et des chirurgiens juifs, et à ceux-ci de donner leurs soins aux chrétiens".

Alpes de Haute-Provence

Castellane (Alpes de Haute-Provence)

Un "Marché Juif".



Castellane ; vue panoramique.

Ce toponyme conserve encore la mémoire de la présence de Juifs à Castellane, sans que l'on sache si c'est à juste titre. Le lieu-dit "le marché juif" se trouve être une sorte de cour intérieure, espace qui avait été autrefois ou couvert ou bâti, auquel on accède depuis la rue St Victor par un couloir traversant une maison. Situé à proximité de l'église Saint Victor, il est remarquable par les arcs néogothiques qu'on peut y voir, mais également au rez-de-chaussée des maisons voisines. Toujours est-il que le bâti a, à cet endroit, un caractère médiéval.

Une présence juive est connue à Castellane au Moyen-Âge ; notamment en 1305, les Juifs de Castellane payaient la taille des Juifs : "*Proventus Judeorum*", grâce à l'enquête générale de Leopardo da Foligno en Provence centrale, qui eut lieu, à propos de la baillie de Castellane, de juin à août 1333. Au début du XIV^{ème} siècle, un document précise que huit juifs étaient présents dans cette ville. Ces juifs ne devaient pas la quête, impôt dit aussi fouage, du aux seigneurs en des circonstances exceptionnelles. Quant à leur condition, la baillie de Castellane, de même que le bourg, étaient réputées terres serviles encore au milieu du XIV^e siècle, bien que cette institution soit en voie de liquidation.

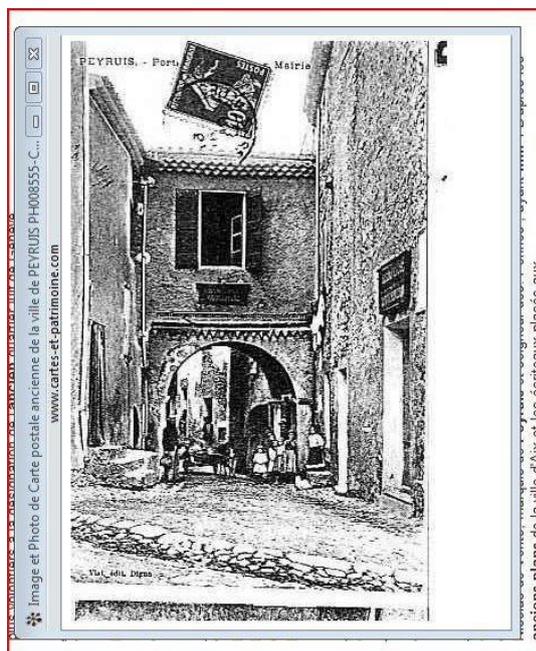
Les serfs avaient été affranchis, à Castellane, par les Coutumes de 1252. Mais les archives font apparaître qu'il y avait encore "*138 homines de mercato ou ad mercatem, hommes de marché, demi-libres, en 1333. Francs des droits de lesde - droit perçu sur les marchandises vendues - ou de cosse - droit de mesurage des grains, ils paient une redevance à la St Victor pour leur affranchissement. Celle-ci peut aller de deux deniers à neuf sous*". Parmi eux : il y avait un certain Benvenguda : "*Benvenguda judeus habitator Castellane pro homine de mercato, denarios duodecim, qui fuit dicta die de novo receptus*". Ce qui n'empêchait pas Benvenguda (orthographié Benivenga) d'être l'un des deux juifs appelés à témoigner avec d'autres hommes probes chrétiens lors de l'enquête sur le prix de vivres de 1358 à Castellane. Il y a aussi le cas de Dauvinus ! Ce Dauvinus était par contre un homme libre, qui payait une redevance au roi, le comte de Provence, pour une vigne au quartier de La Lagne : "*... Anno que supra, sie XXII junii, Dauvinus judeus phisicus de Castellana comparuit et recognavit se tebere sub dominio regio (quamdam)*

sex fossoyratas vinee vel circa in territorio castellane loco dicto la Lanhera juxta vineam Petri (Cabarerii) Guizo de la Garede et vineam domini Audeberti Ricardi presbiteri et servire pro ea quatuor denarios.” Vers 1350-1360, quelques familles juives de Castellane s’installèrent à Grasse. Les registres conservent encore les noms de : Jasel, Mayr, Jacob, Habraam, Salomon, Armandet.... En janvier 1363, le juif Caquinon de Castellane croisa le Juif Vivant Francisci dans la rue de la Fruiterie à Marseille, et lui demanda le remboursement des 18 florins de Sienne qu’il lui avait confiés en dépôt. Or, Vivant lui répondit qu’il devait d’abord recouvrer un prêt des mains du courtier juif Cregudon, après quoi il pourrait lui rendre l’argent, en totalité ou en partie.

A Castellane, les Juifs demeuraient derrière la tour de l’Horloge, la porte ouest de la ville. Le Prieur Laurensy émit au XVIII^e siècle, une opinion ; celle d’un lettré, homme d’église et curé de la ville : *“Une autre calamité, dans les quatorzième et quinzième siècles, venait de la part des juifs qui ruinaient la plupart des habitants par d’excèsives usures. Notre tradition nous apprend que les juifs étaient établis à Castellane et qu’ils occupaient un quartier de la rue haute ou Soubeironne, c’est-à-dire depuis la tour de l’horloge jusqu’à ces deux maisons dont on a coupé les angles pour agrandir le passage ; tout ce quartier était alors rempli de maisons fort étroites et fort élevées et suffisait pour loger une multitude d’habitants de cette nation perfide. Quoique tout commerce avec les chrétiens leur fut sévèrement interdit par les lois, ils trouvèrent le moyen de se rendre nécessaires et de pénétrer dans toutes les maisons de la ville. Ce fut d’abord par le négoce, surtout en friperies, et par la facilité qu’ils avaient à prêter à tout venant, et dans la suite encore davantage par l’exercice de la médecine et de la chirurgie, où ils se rendirent si habiles que les plus riches et les plus distingués de Castellane et des environs réclamaient leur secours dans les maladies, ce qui leur procura la confiance et souvent le secret des maisons les plus notables. Ils poussèrent les choses si loin, surtout par leurs usures et leurs exactions, que le peuple en fut accablé ; il n’y avait guère d’habitant qui ne leurs fut redevable, et peu à peu ils venaient à bout de se rendre les maîtres de tout ce qu’il y avait de plus liquide. Notre communauté se trouva obligée d’en porter ses plaintes jusqu’au Roi. Plusieurs autres villes de Provence en firent autant ; il y même en bien des endroits, à ce sujet, des séditions et des meurtres qui réveillèrent l’attention du gouvernement. Le roi de France Charles VIII, par ses lettres patentes du 2 novembre 1485, ordonna à ses officiers que, leurs apparaissant de telles usures, délits et fourberies des juifs sur les chrétiens, ils eussent à casser et annuler toutes leurs obligations contre leurs débiteurs et imposer silence aux hébreux, pour les empêcher de ne rien exiger des chrétiens. Quelques années après, ce prince fit quelque chose de plus, ou plutôt ce fut Louis XII son successeur, qui, sur de nouvelles plaintes, ordonna à tous les juifs de vider la Provence dans trois mois ou de recevoir le baptême. En effet, il y en eut beaucoup qui se convertirent, sincèrement ou en apparence ; les autres se retirèrent dans les pays étrangers, et depuis ce temps ils n’ont plus été reçus à Castellane, ni dans aucune autre ville de la province. Les exactions des juifs de Castellane sont prouvées par une pièce ancienne d’environ 1360 conservée aux archives de Senez où je l’ai vue. »*

Peyruis (Alpes de Haute-Provence)

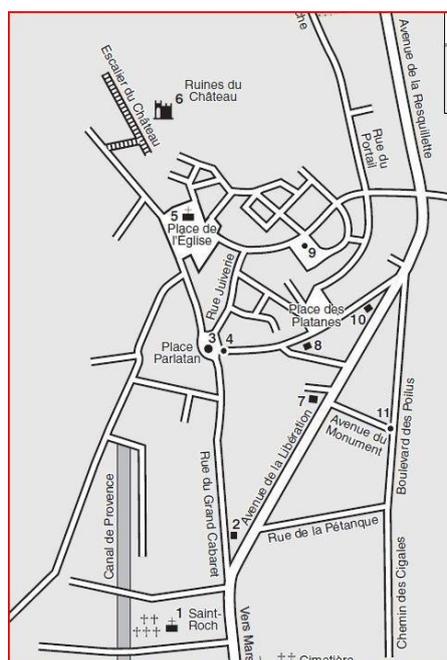
Une "Rue de la Juiverie"



Maison "Rue de la Juiverie"



"Rue de la Juiverie"



Plan "Rue de la Juiverie".

Une "Rue de la Juiverie" se trouve à Peyruis au Moyen-Âge avec sa porte et sa corniche en dentelle. Cette rue regroupait alors la plus grande partie des commerces, des boutiques et des artisans. Il y a encore un certain nombre de vestiges juifs dans ce quartier.

Digne-les-Bains (Alpes de Haute Provence)

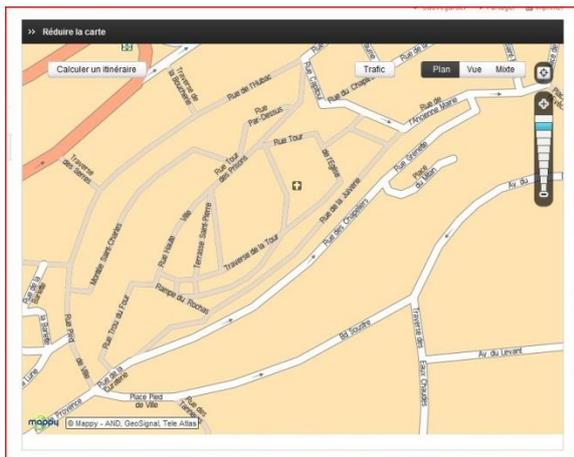
Une "Rue de la Juiverie".



Plan "Place de la Juiverie"



"Place de la Juiverie".



Plan "Rue de la Juiverie"

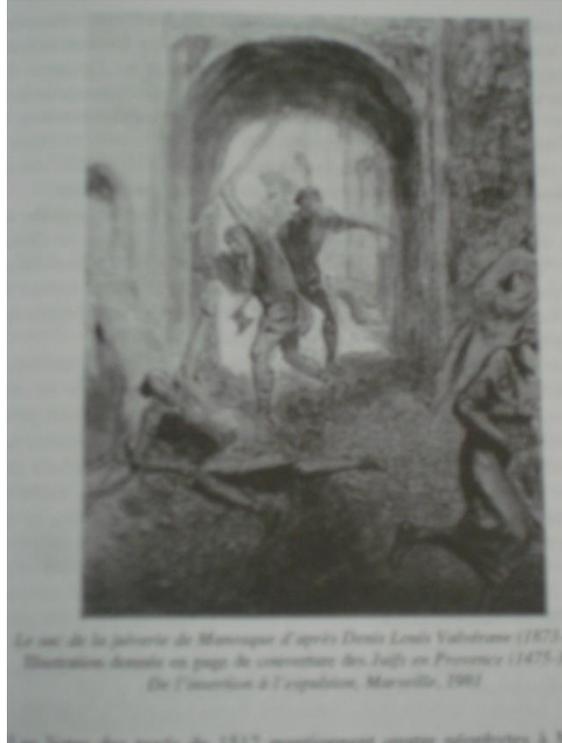


"Rue de la Juiverie".

Lorsque les Juifs de Digne acquièrent en 1311-1312 le droit d'accéder aux bains de la ville, ce n'était certainement pas pour des nécessités rituelles mais plutôt pour les raisons quotidiennes. Un autre document daté aussi de 1312 fait état d'un différend survenu entre Juifs et cominaux au sujet de la répartition aux charges municipales. En effet, les cominaux de Dignes demandaient à la communauté des Juifs "que chacun d'eux, habitant de château de Digne et ayant là son domicile, fut tenu de contribuer à toutes les tailles, charges et contributions quelconques à proportion de la valeur de leurs choses et biens comme les autres habitants de la cité". A Mézel, village rattaché à Digne en 1862, les archives font état d'une ancienne colonie juive aux XIIIème et XIVème contre laquelle les habitants s'insurgèrent en 1335. En 1356, la redevance servie par les Juifs de Digne était de deux sous, un denier et une obole pour leur cimetière et pour leur école : deux gros.

Manosque (Alpes de Haute Provence)

Une "Rue Juiverie" ou "Carriera Judaica".



D. Arbaud, dans son livre : *"Etudes historiques sur la commune de Manosque"* tente de situer la Juiverie de Manosque : *"Des traces de clôture existant derrière l'église nous font reconnaître l'ancienne juiverie (1) que les enfants de Jacob ont abandonné pour se réfugier plus au midi vers le Palais. Enfin plus au nord, tout à côté des remparts, Notre-Dame de Gaude, simple oratoire... (1) La Juiverie qu'au XIVème siècle était la portion de la rue Bon Repos comprise entre la rue des Payans et la place des Observantins fut transférée au quartier d'En Gauch, à peu près où sont aujourd'hui les Jardins de la Charité et les maisons qui l'entourent..."* L'abbé Féraud fit description rapide des quartiers de Manosque, il notait notamment le quartier des "Hébreards" ; *Régio hébreardaea*, qui s'étendait au Sud et qui fut nommé en latin *Hebraeus*, hébreu, c'est-à-dire quartier des Juifs. Le quartier juif faisait portion de la rue Bon Repos, comprise entre la rue des Paysans et la Place des Observations. Dans un testament en faveur d'un juif de Forcalquier, il est fait état de la Synagogue de Manosque. Il est fait également état du cimetière de cette ville ainsi qu'une boucherie. A Manosque, les Juifs possédaient plus de la moitié des terres. Le professeur Joseph Shatzmiller, de l'Université de Haïffa, a écrit une très bonne analyse de la communauté juive de Manosque au XIIIème siècle dans *"Recherches sur la Communauté Juive de Manosque au Moyen-Âge, 1241-1349"*. En 1296, à Manosque après la découverte d'un enfant mort en juin, l'opinion publique se retourna contre les Juifs locaux qui furent insultés et pris à partie dans leur quartier. La cour de justice innocenta les prévenus et condamna les émeutiers à des amendes. Ces accusations prenaient racine dans les prêches des Franciscains qui répandaient des légendes venues du Nord, hostiles aux Juifs, et qui trouvaient en Provence un terrain favorable à leur diffusion.

Damas Arbaud publia en 1847 son *''Etudes historiques sur la ville de Manosque au Moyen-Âge''* dans lequel il évoquait la situation des Juifs à Manosque à cette époque : *En 1293, les Juifs de Manosque étaient possesseurs de fortunes considérables. Alors comme aujourd'hui, Israël s'adonnait surtout au commerce et au prêt à intérêt, et il n'avait pas toujours pour ses débiteurs les égards que leur position réclamait. Monachi voulant remédier à l'âpreté des créanciers Israélites, ordonna que les Juifs ne pourraient pas saisir les bêtes de labour ni les instruments d'agriculture pour le paiement de leurs créances¹, Leurs débiteurs purent se libérer mensuellement en payant un intérêt de six deniers par livre. Cependant comme il arrivait que ces derniers cherchaient à léser leurs créanciers en déclarant que les biens qu'ils possédaient représentaient la dot mobilière de leurs femmes, le Commandeur prescrivit au juge de n'ajouter foi à ces déclarations qu'autant qu'elles seraient appuyées sur des titres rédigés à l'époque du mariage des débiteurs. Mais les Juifs n'étaient pas tous fortunés ; quelques-uns avaient des dettes, et lorsqu'ils venaient déclarer à la Cour qu'ils abandonnaient leurs biens à leurs créanciers, on appelait devant le juge leurs parents et leurs amis et on les engageait à payer les dettes de leur coreligionnaire. Dans l'affirmative le débiteur était libéré ; dans le cas contraire il était banni de la ville et de son territoire tant qu'il n'avait pas satisfait à ses engagements. Mais rarement on devait appliquer ce dernier Statut, car on sait combien est étroite la solidarité qui unit les descendants de Jacob, combien la réprobation qui les a entourés pendant tout le moyen-âge a resserré les liens de leur fraternité, car rien n'unit plus sur cette terre que la communauté des souffrances et des douleurs. Deux étaux leur furent assignés dans la partie supérieure de la boucherie commune. Les conventions à ce Statut étaient punies de dix livres viennoises d'amende ; que le juge remplaçait par une peine corporelle à son gré si le contrevenant était insolvable 2.*

-
- 1) Le texte latin a un sens tout différent de la traduction romane que nous publions aux preuves. On y lit : *In primis quod animalia que arant et cum quibus seminant, creditores judeorum non petant nec faciant sibi dare per curiam pro suis debitis ; nisi debitores sponte facere vellent, nec aliqua instrumenta que pertinent ad agriculturam. Si nous avons adopté la version en langue vulgaire c'est le titre même du statut qui nous y a porté. Ce titre porte en effet qu'il est fait contre les Juifs et pour les Chrétiens – Contra Judeos ville Manuasche et pro Xristianis ejudem ville, ce qui ne s'accorderait pas avec le texte latin tout favorable aux Juifs. Peut-être le copiste du livre des privilèges n'a-t-il lu judeorum pour judei qu'aurait porté l'original aujourd'hui perdu.*
 - 2) Preuvi : X. N°1. Ce statut et le suivant prouvent bien que la charte de la veille des ides de février 1206 était abolie, puisqu'ils contiennent l'un et l'autre des stipulations qui se trouvent formellement dans cet acte important.

Mais les Juifs n'étaient pas les seuls à prêter à intérêt et plus d'un chrétien ne se faisait pas scrupule de se livrer à cette spéculation coupable. Il fallait remédier aux maux que cet état de choses entraînait. Monachi, après avoir pris l'avis des prud'hommes, décida que le débiteur qui ne se serait pas libéré dix jours après l'échéance, s'il s'agissait d'une somme moindre de vingt sous, et trente jours si la dette était plus forte, serait tenu de faire connaître à des experts jurés, choisis par le juge, ses facultés tant mobilières qu'immobilières que son créancier devait prendre en paiement sur l'évaluation des experts augmentée d'un dixième. Le débiteur conservait d'ailleurs pendant quatre mois le droit de racheter ses biens en les payant un dixième de moins que le prix de vente, et l'usurier ne pouvait exiger les biens de son débiteur qu'autant que celui-ci ne trouverait pas un mode de paiement mieux à sa convenance, le tout laissé à l'arbitrage du juge.

Ce Statut n'était point applicable aux marchands ou aux revendeurs de comestibles ni aux prêteurs qui ne faisaient pas l'usure et qui tous devaient être payés en argent.

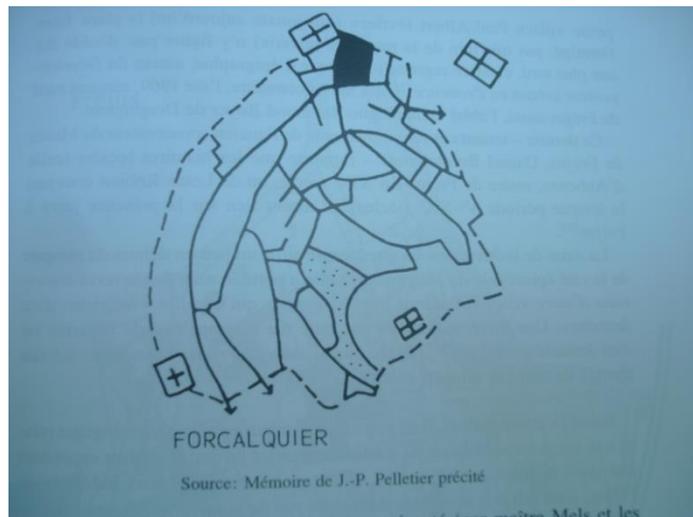
Les habitants des lieux circonvoisins étaient traités à Manosque sur le même pied qu'étaient traités dans leur pays les habitants de cette ville. Quant aux autres étrangers les poursuites contre leurs débiteurs se faisaient d'office.

Les stipulations contraires à ces Statuts furent déclarées nulles et la Cour du maintenir et faire observer l'ordonnance dans toutes ses dispositions..."

En 1313, les Juifs furent accusés d'empoisonnement de pain mais il y eut suspension des poursuites. Lors des émeutes de 1424 à Manosque les violences, les massacres de Juifs et les problèmes fiscaux sous-jacents, retentirent dans tout le Comtat et la Provence. En mai 1495, le massacre des Juifs à Manosque fut orchestré par les frères prêcheurs dans leur prédication de la Passion. Les consuls de la ville fermèrent les yeux devant les descentes populaires dans la juiverie. En effet, différents documents relatent à la fin du XV siècle le sac de la juiverie de Manosque et à ce propos les édiles municipaux furent accusés d'avoir fermé les yeux devant le sac de la juiverie et de pas avoir fait appel à dix hommes armés dont disposait la ville pour défendre le quartier juif en cas de sac.

Forcalquier (Alpes-de-Haute-Provence)

Une "Rue des Juifs".



La place du presbytère donnait accès à la rue des Cordeliers qui traversait l'ancien quartier juif et longeait l'ancienne synagogue. Le Couvent des Cordeliers, dont les

parties médiévales ont été restaurées date des XII^e et XIV^e siècles. Même s'il n'y a pas de preuve une maison romane est traditionnellement appelée « *la Synagogue* » car au Moyen-Âge, Forcalquier abritait une importante communauté juive installée aux abords de l'église Notre-Dame du Bourguet. C. Arnaud dans son *“Essai historique sur la ville de Forcalquier”* situait le quartier juif ainsi : *“Les Juifs, très nombreux à Forcalquier, avaient leur synagogue dans le voisinage de la rue du Four de la Basse ou de la Bourgade, rue Mercière actuelle, et habitaient ce quartier”*. En 1306, un Juif de Forcalquier fut accusé d'avoir voulu empoisonner un puits en y jetant un enfant mort. En fait, celui-ci n'avait pu enterrer son enfant à Manosque, et faisant une halte près du puits avant de reprendre la route vers Forcalquier, lorsqu'il fut surpris avec son petit cercueil près de lui. Le climat était à la suspicion et la méfiance à l'égard du Juif méridional restait en éveil. A Forcalquier, le jour de Sainte Catherine et de la Saint Nicolas, les écoliers poursuivaient les juifs dans les rues en poussant des cris de porc, jusqu'à ce que les poursuivis leur donnaient l'argent pour acheter des cierges à allumer de façon à honorer les deux saints.

Sisteron (Alpes-de-Haute-Provence)

Une *“Juiverie”*.



Vue générale de Sisteron.

Un groupement de Juifs à Sisteron se forma au le début du Moyen-Age à Sisteron. Salomon ibn Verga, dans son *“Shevet Yéoudah (le Sceptre de Juda)* parlait d'un massacre de Juifs à Sisteron. En effet, il semblerait qu'en 1205 une émeute populaire aurait causé la mort de quatre-vingts juifs. Parmi les personnalités de la famille d'Agoult, on remarque Foulques d'Agoult, Sénéchal de Provence, le même à qui le Pape Urbain V adressa, en 1364, un Bref pour la punition des Juifs relaps. Ce même seigneur avait reçu, en 1349, une donation solennelle de la ville de Sisteron que lui avait fait Louis de Tarente, second mari de la Reine Jeanne 1^{ère}. Dans les familles juives qui vécurent à Sisteron, on trouvait Régine fille de Bellaut Davin de Castel de Sisteron. Elle épousa en juillet 1467 un juif arlésien Bendias Samuel Salves. Elle se remaria avec un juif aixois au patronyme de Jacob de Castel dont elle divorce dix jours plus tard pour raison de la conversion de ce dernier. Les documents concernant cette femme furent abondants. En 1501, elle vendit sa demeure dans la Juiverie et le délai de paiement s'étala de 1460 et 1501.

La-Baume-les-Sisteron (Alpes-de-Haute-Provence)

Une *''Juiverie''*.

Dans son article *''Les Juifs de Provence pendant la Peste Noire''*, l'historien Joseph Shatzmiller a démontré comment la petite communauté de La-Baume-les-Sisteron fut massacrée et ses biens pillés durant l'époque de la Peste Noire. En 1348, au moment du drame, un individu n'étant pas de le village a pu survivre à ce drame : *''Dayas Quinoni Judeus de Balma ante Sistaricum''*. Des historiens disent : *'' un livre liturgique contenant des inscriptions en hébreux est sauvé des flammes en 1348''*. Danièle Iancou-Agou relevait un texte sur un Pentateuque qui avait été sauvé par ce juif : *'' C'est un (brandon) sauvé du feu, le jour de la colère, sur la sainte communauté... Et ce Pentateuque de la Baume-de-Sisteron.... Et ce Pentateuque m'a été apporté en la ville d'Aix, l'année 109 du Petit Comput... Il n'est resté que moi, car j'ai été mandé et convoqué, dix jours avant le massacre, à me présenter à notre dame la reine, dans la ville d'Avignon, et là je ne suis assis, j'ai pleuré dans l'amertume de mon âme...''*

Joseph Shatzmiller cite une personnalité de ce petit village : Dayas. Dans les documents, il est appelé Dayas Quinoni judeus de Balma ante Sistaricum ou Dayerius. Il semble être l'un des plus riches juifs de Provence et son nom apparaît dans l'organisation du recouvrement de la *''tallia judeorum''* et comme l'un des membres du collège des syndics.

Riez (Alpes-de-Haute-Provence)

Une *''Rue des Juifs''* ou une *''Place Juiverie''*



Place de la Juiverie à Riez.

D'après Maxime Amiel, il est fort possible que *''la rue des Juifs''* ou *''Place des Juifs''* soit située à l'extrémité ouest de la rue Méjanne. Il mentionne dans la rue Méjanne, au-dessous de l'Hôtel de Ferrier : *''Dans la rue Meyane, la maison dite auberge des Juifs, ayant un vestibule, avec cour intérieure à ciel ouvert et un escalier avec balcons, appartenait au Sr Gournier, négociant de Grenoble''*. On ne connaît que peu de chose sur les Juifs de Riez. Pourtant des historiens avancent qu'à la fin du XIIIème siècle il y avait une communauté comprenant une dizaine de familles ; ce nombre devait doubler après l'expulsion des Juifs de France par Philippe le Bel, mais retomba rapidement à sept familles. Il y en avait encore au XVème siècle et ils exerçaient l'usure, comme cela est décrit dans un privilège du roi René qui permet aux débiteurs de Riez de suspendre le paiement de leurs intérêts. En 1348, la peste noire ravagea les communautés juives du Midi, celle d'Orange, du Dauphiné, du Comte de Provence et du Comtat

Venaissin. Alors que le mal sévissait avec virulence en avril, une série d'émeutes affecta les quartiers juifs de Toulon et de Haute Provence. Les émeutiers ravagèrent les lieux par des meurtres et de vols. A la fin du même mois, ces attaques rebondiront à Riez, Moustier Mézel, Estroublon, Digne pour culminer dans les Juiveries de Manosque, Forcalquier, La Baume. L'effet induit par ces émeutes fut d'opérer une désertion rurale et de provoquer un afflux de paysans vers les communautés urbaines d'Aix, Marseille, Arles, Digne, Saint-Maximin, Salon et Tarascon. Un document fait état de la vente d'une recette médicale : deux frères, Josse Crescas de Riez et Mosse Crescas de Riez, fils d'un médecin juif originaire de Riez, se procurent chez un notaire, en 1481, à Aix où ils sont installés, un emplâtre ou "sinapisme", c'est-à-dire un cataplasme à base de moutarde. La Provence rentra dans le giron du royaume de France en 1481, dès cette date, elle en fut plus aussi hospitalière pour les Juifs. Le 22 mai 1500 fut publié "l'édit de bannissement de Louis XII" imposant aux derniers Juifs de la Provence médiévale des choix drastiques et définitifs ; il n'y avait plus de Juifs à Riez au XVIème siècle.

Valensole (Alpes-de-Haute-Provence)

Un "Quartier juif" (Ghetto)



Au Moyen-Âge, Le Bars (apparu en 1251 dans les chartes sous le nom d'Aubart et Villedieu formait deux communautés indépendantes. Ces deux communautés, qui comptaient respectivement 14 et 31 feux en 1315, étaient fortement dépeuplées par la crise du XIVème siècle (Peste noire et Guerre de Cents ans) et annexées par celle de Valensole au XV^e siècle . Bien située à un carrefour entre moyenne Durance, Moustiers et Digne, et dans un terroir fertile, Valensole accueille une foire à partir de 1282, foire qui se maintient jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Un péage était également établi dans la ville, ainsi qu'au village de Villedieu, sur la route longeant la Durance et reliant Aix et Sisteron. Les Juifs étaient présents à Valensole, et ici comme partout ailleurs, leur religion leur attirait de la part des habitants des vexations et des inquiétudes. Le prince déclare prendre les Israélites sous sa protection ; il défend de les inquiéter dans leurs usages et leurs pratiques.

Les Mées était autrefois une ville fortifiée s'appuyant sur les rochers ; Les remparts de l'ancienne ville (avant le XV^e siècle) sont percés de différentes portes d'entrée. Au niveau de la boucherie se trouve la tour de guet et la rue Virgile Pons, autrefois appelée rue Hors-ville, parce qu'elle était à l'extérieur des remparts. La rue suivante s'appelle encore rue Dans-ville et avec la rue Juiverie et la rue du rocher, elles délimitaient la cité médiévale. Les archives notariées de la ville de Marseille conserve encore un document daté du 13 mars 1288 faisant état de des biens de quatre juifs décédés dans la ville des Mées : Bertrand de Sigoterio, inquisiteur de Provence, nomme deux mandataires chargés de décider du sort des possessions de ces quatre juifs.



Rue de la Juiverie à Les Mées.

Reillanne-en-Luberon (Alpes-de-Haute-Provence)

Une "Rue de la Juiverie".



La Juiverie



Porte de l'ancienne synagogue.

La *''Rue de la Juiverie''* est devenue la Rue Grande. Dans cette cité médiévale, il y avait une porte par laquelle, le passant accédait au vieux quartier. C'était un passage voûté, vers son milieu deux arcs de pierre étaient séparés par une rainure qui devait recevoir la herse. A gauche de la Place aux herbes se trouvait la Synagogue et le ghetto juif.

Des historiens parlaient de cette petite communauté : *''Les comptes du clavaire de Forcalquier de l'an 1294 énumèrent ici sept feux juifs acquittant la taillia judeorum au trésor royal. Ces 7 feux ne comprennent que trois familles, dont deux ramifiées : la famille issue des Bonnayles à côté duquel figurent son gendre Bendictus et son fils Aquiret, et l'autre représentée par Abraham de Reillanne avec ses deux fils, Abramon et Samuel, devaient s'installer à Reillanne depuis longtemps, en revanche, celle représentée par Jacques Anglicus semble être d'une immigration récente''*.

Estoblon (Alpes de Haute Provence)

Une juiverie.

Lors de la Peste Noire, en fin avril 1348, la communauté juive d'Estoblon fut également massacrée, beaucoup de vol et de pillage et de nombreuses victimes. Les pogromes se déclenchèrent dans le temps le plus fort de l'épidémie.

Hautes-Alpes

Gap (Hautes-Alpes)

Une "Rue Juive" ou "Carrerria Judea" (rue Juyfve ; Chariero Judyueuc).

A la fin du XVème siècle, il y avait deux voies "Carrerria Judea de retro, rue Juive au devant... ". Comme partout ailleurs, les Juifs étaient rançonnés, à Gap on trouve cet exemple : "En 1333, pendant le voyage d'Humbert à Naples, la régente Béatrix de Viennois convoqua tous les Juifs du Dauphiné à St Marcelin, pour les faire contribuer, à titre de prêt, aux frais de ce voyage. Il paraît qu'on ne dédaignait aucune somme, quelque chétive qu'elle fut, car il est dit dans un compte du chancelier que les Juifs de Gap, qui ne prêtaient rien, firent don de dix florins". Le médecin David Levi a vécu ici. Raoul, seigneur de la seigneurie de Gaucourt et gouverneur du Dauphiné, qui lui sont reconnus en 1445, sur la recommandation du roi René, comte de Provence et de Forcalquier, le droit d'exercer la médecine dans les baronnies, les comtés de Gap et Embrun, et les districts du Champsaur.

Serres (Hautes-Alpes)

Une "Place de la Juiverie" et un ancien cimetière Juif.



Extrémité de la rue de la Juiverie



Pierre tombale juive.

En plein centre de ce village, il y a la Place de la Juiverie. Une importante communauté juive vivait à Serres au XIVème siècle. Les Juifs s'établirent dans le Dauphiné après avoir été chassés par Philippe le Bel. En 1298 la seigneurie de Serres fut achetée par le dauphin de Viennois. Le riche Astrug Macip, ou Astrugon Mancip, l'un des familiers du dauphin Humbert II, a vécu à Serres. Il fut responsable de la réhabilitation du château et maître d'œuvre de la construction de la seconde forteresse édifée en 1340. Le Dauphin Jean II accorda des privilèges aux Juifs et aux Lombards, il leur donna droit de commerce et de prêt à gage, d'achat de fermages et de créances de gabelle et de divers péages. Dans un document de l'année 1346, il s'appela lui-même "garderium speciale" du dauphin. D'autres Juifs pratiquèrent le commerce, le troc d'animaux, l'installation et la gestion de moulins, de fours, de vignobles. Par jalousie, les Juifs furent bientôt accusés d'être responsables de l'épidémie de peste noire et disparurent peu à peu de la vallée.

A la sortie du village, il semble qu'il y ait eu un cimetière. Il a été un bloc calcaire détaché de la barre rocheuse en surplomb, taillé et gravé de caractères hébraïques ; il s'agit d'une pierre tombale. L'inscription gravée a été l'objet de multiples études et de plusieurs interprétations ; la plus répandue est *"Rabbi Joseph, fils de Rabbi Netanel, que le Seigneur veuille attendre pour vous faire miséricorde"*. Sous la dalle, on a trouvé 30 clous de fer (cercueil) et 22 dents appartenant à un homme d'environ 40 ans.

Alpes-Maritimes

Nice (Alpes-Maritimes)

Une "Carriera de la Judaria"



La "Carriera de la Judaria".

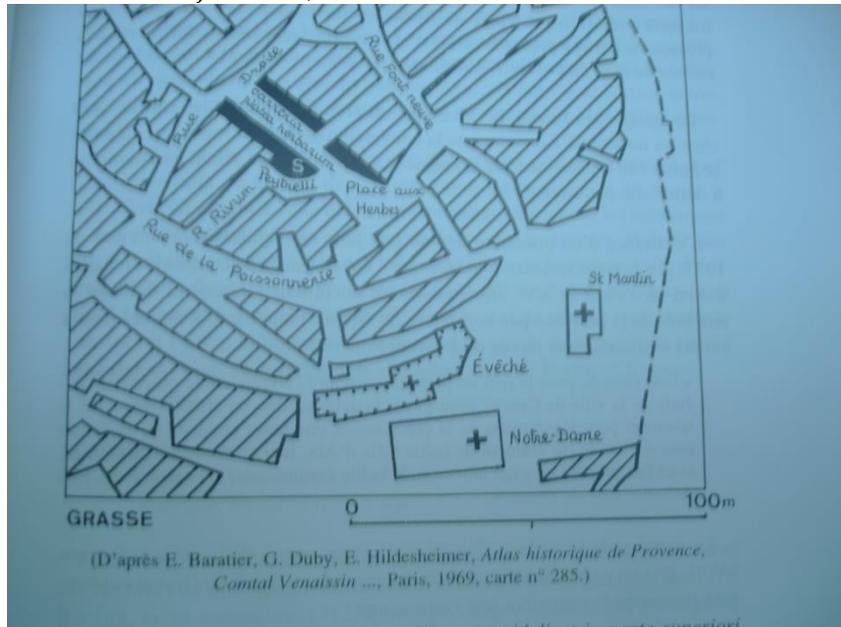
A Nice une rue de Nice, englobant l'ancienne "Rue de la juiverie" (carriera de la Judaria) porte aujourd'hui le nom de "Rue Benoît-Bunico" parce celui-ci fit abolir en 1848 l'obligation de résidence pour les Juifs dans le ghetto. Nicaea ou Nicia ; capitale de l'ancien comté de Nice. Elle faisait partie de la Provence jusqu'en 1362, puis de la Savoie. D'après certains éléments, les historiens conclurent sur la possibilité d'une présence juive à Nice dès le VIème siècle. Nice appartient aux ducs de Savoie du XVIème à la fin du XVIIIème siècle. Ceux-ci furent bienveillants envers les Juifs, qui ne subirent jamais l'expulsion. Pourtant, ils furent obligés de porter la "Rouelle" et ils eurent une certaine liberté de commerce. La présence des Juifs à Nice, à cette époque, fut attestée par un document faisant état d'un fonctionnaire, portant le titre de "Baïllo" (bailli) affecté spécialement au contrôle des affaires des Juifs. Ils avaient un quartier réservé : la "Juiverie" (Judaysium, Carriera Judeorum), ainsi qu'une synagogue, un cimetière et une boucherie. Les statuts de Nice, adoptés en 1342 tandis que la ville appartenait à la Provence, contraignirent les Juifs à porter l'insigne distinctif, ce qui est la première mention spécifique de la présence des Juifs à Nice. En 1408, la communauté fut propriétaire d'un cimetière, et au moins à partir de 1428, elle possédait une synagogue. Un édit publié par le duc de Savoie en 1430 (également destiné aux Juifs de Turin), tout en protégeant les Juifs de baptême forcé, énuméra une série d'interdictions (sur les prêts d'argent, sur les intérêts, etc) et les obligations pénibles (confinement des juifs à résidence dans un quartier séparé, le *Giudaria* ([le ghetto de la "Rue Giudaria"), etc.) Cependant, en 1449, des Juifs furent autorisés à s'y établir et appliquer un taux usuraire de 20%. En 1499, les Juifs expulsés de l'île de Rhodes furent autorisés à s'installer à Nice. Au XIVème siècle, un juif niçois donna procuration à son gendre Besenet de Toulouse et à plusieurs membres de la Communauté israélite de Grasse.

Villefranche-sur-Mer (Alpes-Maritimes)

Un "Quartier Juif"

Grasse (Alpes-Maritimes)

Une 'Carrerria Judaea' ; "Place aux Herbes" et une "Rue de la Juiverie".



Les historiens parlent d'une présence juive à Grasse depuis le début du Moyen-Age. En Provence, les Juifs furent tolérés parfois protégés. Il fut établi un quartier juif spécial dont le nom était connu sous le vocable : "Carrerria Judaea" dit aussi "Place aux Herbes" puis "Rue de la Juiverie". De longue date, les Juifs possédaient une synagogue et en 1309, ils étaient propriétaires d'une boucherie spéciale. La synagogue en 1439 était située dans une maison confrontant "cum domo sive sinagoga judéorum". Elle avait été louée en faveur de *Dominius Tassilis* qui put percer une porte dans le mur de la synagogue. Le 21 juin 1440 fut signé l'acte de vente de la maison de Jérôme Durant "in qua, in parte Superior, Judei dicte capitalisa tendent et facies sinagoga". Il y avait aussi une boucherie "cacher" à Grasse. En 1293, Charles 1^{er}, Roi de Naples et Comte de Provence interdit aux Juifs de tenir serviteurs ou servantes qui seraient Chrétiens et les obligèrent, en 1399, à porter un signe particulier sur leurs vêtements : une roue rouge. A cette date, ils furent confinés dans une "Carriera Judea". En 1289, une vente fut faite par Vital Vivas, juif de Grasse, à son frère Moïse Vivas, d'un mas qu'il possédait à Grasse avec ses appartenances et ses dépendances. Dans cette vente, le juif vendeur et le juif acheteur s'engageaient de la même façon à observer le contrat, "nostras bon fide promittimus et sancta lege Moysi". Les Juifs de Grasse, parmi lesquels le corps de la ville recrutait ses médecins, semblaient avoir servi de prête-noms aux financiers chrétiens et, en particulier, à l'évêque Aymar de la Voûte, qui tournait ainsi de son mieux les interdictions canoniques du prêt à intérêt. On attribua aux juifs l'origine de la production de parfums liée aux nombreuses tanneries installées dans le pays Grassois et à la mode des gants parfumés.

Magagnosc est un village des Alpes-Maritimes est aujourd'hui un faubourg de Grasse. Une version régionale fait de Magagnosc un ghetto juif à partir du latin "*Magna Nox*", Grande Nuit. Par ailleurs le recensement des feux du XIV^e siècle mentionne une importante communauté juive, ou juiverie, dans la région.

Cannes (Alpes-Maritimes)

Une propriété "*Vinea Judea*"

J.A Durbec, dans son "*Cannes au Moyen Âge*", parle d'une présence juive à Cannes sous forme de prêteurs sur gage. Beaucoup d'opérations commerciales ou immobilières se faisaient devant notaire. Dans de nombreux actes, il est loisible de trouver les noms et les lieux de résidence des prêteurs juifs tels que : en 1377 Etienne Vanayre, da Cannes, emprunte 64 sous au Juif Jacob de Grasse, et Jacques Salssa, de Cannes, 16 sous au Juif Jassiel, de Grasse. En 1380, les actes stipulent que Guillaume Valensa, de Cannes se fait prêter 70 par le Juif Rabin Mayr et qu'Antoine Rostagni, de Cannes, emprunte 2 florins au Juif Jassiel. Pourtant les historiens notent un changement notable en ce qui concerne l'origine des sommes empruntées. Si beaucoup de prêteurs venaient de Grasse, il semble qu'après 1450, les pourvoyeurs d'argent juifs viennent de Cannes.

Puget-Theniers (Alpes-Maritimes)

Une "*Rue de la Juiverie*". "*Rue Judaïque*".



Ancien Ghetto Juif de Puget-Theniers et la nouvelle "*Rue Judaïque*".

Un quartier juif est enregistré à Puget-Theniers. Autrefois appelée rue du ghetto juif, elle est la plus étroite et la plus sombre du village. Du XIII^e au XVI^e siècle, une communauté judaïque y habitait. La ruelle était cadenassée par des chaînes avec interdiction d'en sortir la nuit, même si toutes les caves communiquaient entre elles. La communauté n'avait pas accès aux professions libérales et ne pouvait posséder ni biens ni terres mais elle était chargée du négoce et de la banque. Selon les archives des Bouches du Rhône, il y avait en 1297 trois juifs à Puget-Théniers. Au XIV^e siècle, il est fait état de quinze *domicilia judeorum* exemptés en 1343 du paiement de la quête. Parmi les prêteurs qui avaient accordé des *mutua* à la communauté d'Oise, Vinaud de Monte Cauli fut désigné comme "*Juif de Puget*" *noviter habitatore Digne*. En 2010,

l'Union des Juifs de France a organisé une manifestation et fit apposer une nouvelle plaque portant le nom de "Rue Judaique".

Sur l'histoire de Puget-Theniers, Laurenç Revest a écrit en gavot (1)

Cu conoisseBlanche d'Alpuget....Seis antenats serian de judius occitans (shuadits) refugiats dins la ciutat aupenca dau temps de la prosperitat economica d'aquela region, coma où recorda la charrièra judaica. Aqueu « guet » èra la charrièra la mai estrecha dau villatge e enchainaa da nuech, la comunitat i èra encharjaa dau negoci e de la banca. Una placa indicant « guetto juif 13è-16è ou rapela »

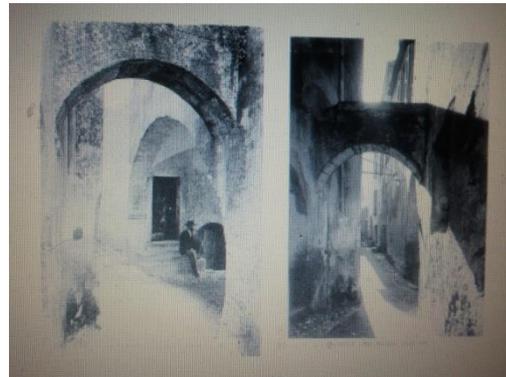
Qui connaît...Blanche d'Alpuget.... Ses ancêtres seraient des juifs occitans (shuadits) (2) réfugiés dans la cité alpine à l'époque de la prospérité économique de cette région, comme le rappelle la rue judaïque. Ce « guet » était la rue la plus étroite du village et clôturée la nuit par une chaîne ; la communauté y était chargée du commerce et de la banque. Une plaque indiquant « ghetto juif 13ème-16ème » le rappelle.

(1) Gavot ou gavuot, langue de la montagne du Comté de Nice, qui comporte des variantes et s'applique aussi à d'autres régions des Alpes

(2) Shuadit ou chouadit, judeo provençal ou judeo comtadin ou hebraico comtadin, langue présumée éteinte depuis 1970.

La Turbie (Alpes-Maritimes)

Une "Rue du Ghetto"



La "Rue du Guet" est nommé "Rue du Ghetto". Philippe Casimir écrit : "... Une rue étroite appelée le Ghetto. C'est là qu'en temps troubles, les Juifs se réfugiaient mettant leur vie et leurs richesses en sûreté dans une ville dûment close et défendue". "Ironie des événements ! Quelquefois, cette rue est encore appelée : "Lou Guet" ou "Sou Guet" en se référant à l'ancien quartier juif. C'est dans cette rue du Ghetto que fut cachée la Madone de Laghet pendant la Terreur.

La Brigue (Alpes-Maritimes)

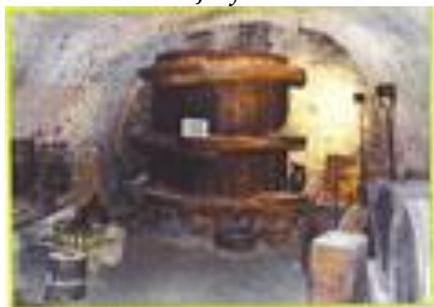
Une "Rue du Ghetto".



La Brigue ; La Briga, Ra Briga, au Moyen-Âge était surtout connu pour l'élevage d'ovins. La vente d'agneaux était sa spécialité et le commerce de laine explique la présence d'une importante communauté de négociants juifs dans le village ; une "rue du Ghetto" y subsiste. Dans une note de présentation du village, l'Office du Tourisme précise "Chassés par le Roi de France, les juifs se sont installés à Nice au XIIIème siècle. Les Ducs de Savoie appréciaient leurs qualités de médecins mais aussi parce qu'ils avaient le droit de vendre et échanger argent et bijoux. S'intéressant très vite aux foires de la Brigue où les transactions nécessitant des opérations de change étaient nombreuses, ils s'installèrent peu à peu au village. Afin d'éviter entre les deux religions des « rapprochements maudits », les juifs furent confinés dans un quartier spécial (la rue du Ghetto) isolés du coucher du soleil jusqu'à l'aube. L'Edit de 1430 interdit à l'égard des juifs toute forme de violence. Malgré quelques périodes difficiles la communauté juive représenta à la Brigue et dans tous les Etats de Savoie une force très importante pendant plusieurs siècles."

Guillaumes (Alpes-Maritimes)

Une "Rue des Juifs"



Dans le ghetto de Guillaumes.

Au cœur du village médiéval de Guillaumes, dans l'ancien ghetto juif, le Musée des Arts et Traditions retrace le quotidien des hommes et des femmes aux siècles derniers.

Une plaque commémorative a été apposée le 11 septembre 2011.

Sospel (Alpes Maritimes)

Une Juiverie.

La ville du Sospel fut dans le temps la seconde en importance du Comté de Nice et il ne fait aucun doute qu'il y avait une juiverie. Certains historiens parlent qu'il y avait un "ghetto". Celui-ci devait alors se trouver dans le quartier Malpertus qui était autrefois fermé par une porte. Il semble qu'au 4 de la rue des Hirondelles apparaissent de gonds qui pourraient correspondre la porte de l'ancien ghetto.

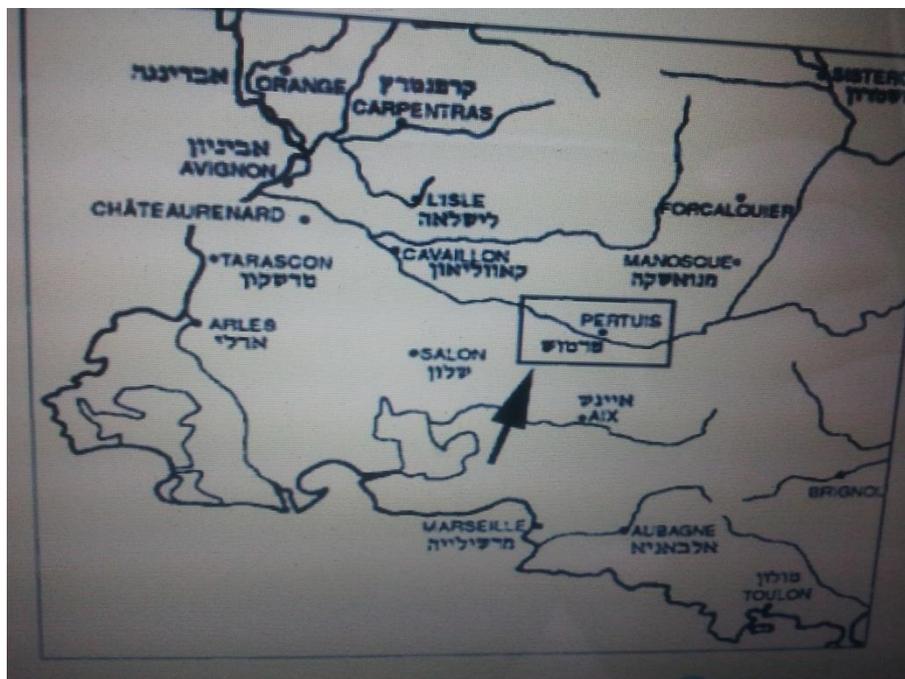
Villars sur Var (Alpes Maritimes)

Une "Rue Close" (Ghetto ?)

Depuis la rue du Marché, le passant entre dans la rue Close. Cette rue correspond avec la rue de la Juterie parallèle, par la rue Catinat. Le toponyme de "Close" fait allusion à la fermeture du quartier la nuit. Aujourd'hui, à l'entrée de cette rue Close, il a été apposé une plaque moderne au-dessous du nom de la "rue Close" peinte et à moitié effacée. Il n'y a pas de trace de porte (ni de gonds). Le terme Juterie signifie quartier des Juifs ou Juiverie.

Monaco (Principauté)

Un quartier Juif était situé au nord de la ville dans le quartier traversé par la rue basse.

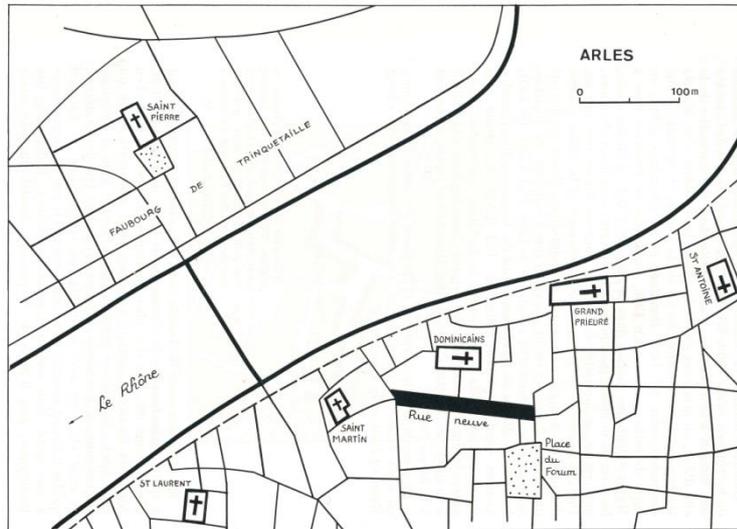


Présence juive en Provence

Bouches-du-Rhône

Arles (Bouches-du-Rhône) (Hébr. ארלך, ארלי, ארלאדי),

Une " 'Rue juive' ",



Plan topographique de la ville d'Arles (d'après E. Baratier, G. Duby, E. Hildesheimer, *Atlas historique, Provence, Comtat Venaissin...*, Paris, 1969).

Plan cadastral d'Arles.

Ville de France, près de Marseille. Selon une légende juive, l'un des trois navires sans gouvernail portant des exilés juifs arrivèrent à Arles, après la destruction du Second Temple. Il est raconté que les Juifs chantaient des psaumes à l'enterrement d'Hilaire, Evêque d'Arles en 449. La première référence documentée concernant les Juifs de cette ville (508) rapportait que la défense d'une partie du mur leur fut confiée lors d'un siège. En 591 l'archevêque d'Arles, Virgile fut réprimandé par le pape Grégoire le Grand pour avoir voulu convertir les Juifs d'Arles par la force. En 820, un grand nombre d'enfants juifs de Lyon, de Chalon-sur-Saône, de Mâcon, et de Vienne se réfugièrent avec les Juifs d'Arles pour échapper à la conversion forcée. Les Juifs d'Arles furent accusés par Agobard, Archevêque de Lyon (c. 826-27), d'avoir vendu des enfants chrétiens kidnappés pour en faire des esclaves. Un droit sur les Juifs d'Arles fut accordé par Boso, comte de Provence, à l'archevêque d'Arles en 879, cette ordonnance fut renouvelée et ratifiée en 921, 1147 et 1154. Une copie en hébreu d'un de ces documents, mis à la disposition de l'archevêque Raymond (1142-1157), mentionnait le premier cimetière juif au "Montjuif", dans l'actuel quartier Griffeville, pour laquelle les Juifs faisaient un paiement annuel de 44 sols à l'archevêque. Au XIIe siècle, d'autres documents montraient que les Juifs d'Arles étaient propriétaires de biens immeubles. Un acte de 1170 montrait que l'archevêque partagea le produit des taxes et des impôts avec un Juif. Le voyageur espagnol, Benjamin de Tudèle, qui visita Arles à cette époque, nota l'existence d'une communauté de 200 âmes. A ce sujet Louis Mathieu Anibet, dans son *"Mémoires historiques et artistiques sur l'ancienne république d'Arles"* racontait : *"Benjamin de Tudèle, ce Juif fameux par le voyage qu'il fit vers le milieu du douzième siècle dans tout le monde connu, trouva dans Arles deux cents chefs de famille de sa nation. Ils avaient une école ou synagogue dirigée par six rabbins, dont Benjamin a conservé les noms"*. En 1215, l'archevêque donna la première constitution à la communauté juive et lui attribua pour la gestion de son administration trois élus

“recteurs”. Les Juifs vivaient dans la ville et dans les environs ; plus tard, leur lieu de résidence principale fut la rue Neuve, près de l'église des Jacobins. L'actuelle chapelle des *Pénitents bleus* était située sur le site de l'ancienne synagogue datant du XIII^{ème} siècle.



Juif d'Arles.

Au cours du XIV^{ème} siècle, la communauté fut renforcée par des exilés du royaume de France, ainsi que par l'incorporation à Arles des faubourgs de Trinquetaille, avec sa communauté juive considérable. Pour le dernier tiers du siècle, les Juifs d'Arles versaient directement la contribution annuelle de 200 florins, autrefois associé à la taxe sur toutes les autres communautés de Provence. Ils contribuèrent également pour la municipalité d'Arles à un impôt annuel de 60 livres de poivre. Ils renouvelèrent leur association avec l'Union des communautés juives en Provence en 1420. Cette année-là, ils contribuèrent au montant de 600 florins sur l'ensemble des communautés juives provençales qui devaient s'acquitter de la somme de 1740 florins. La communauté maintint une organisation caritative fondée en 1401. Une école, fondée à la fin du siècle précédent et réorganisé en 1407, donna des cours sur la Bible et le Talmud. A cette époque l'administration communale comprenait trois *baylons*, huit conseillers, et trois commissaires aux comptes. Il y avait une synagogue, des bains rituels, et un marché. Le cimetière, en 1376, fut ouvert à l'intersection actuelle de la rue du Marché-Neuf et la rue de la Rotonde. En 1434, il fut remplacé par un autre situé “*Plan du Bourg*” et le “*Crau*” d'Arles. Les Juifs d'Arles étaient principalement occupés dans le commerce, en particulier dans le courtage. Leurs biens immobiliers incluaient de nombreux vignobles. Plus de 5% des Juifs figurant dans les actes (surtout ceux des notaires) de la première moitié du XV^{ème} siècle quinze étaient médecins (*physicus, chirurgicus, medicus*). En 1425, un partenariat de deux juifs pour la fabrication de savon fut enregistré.

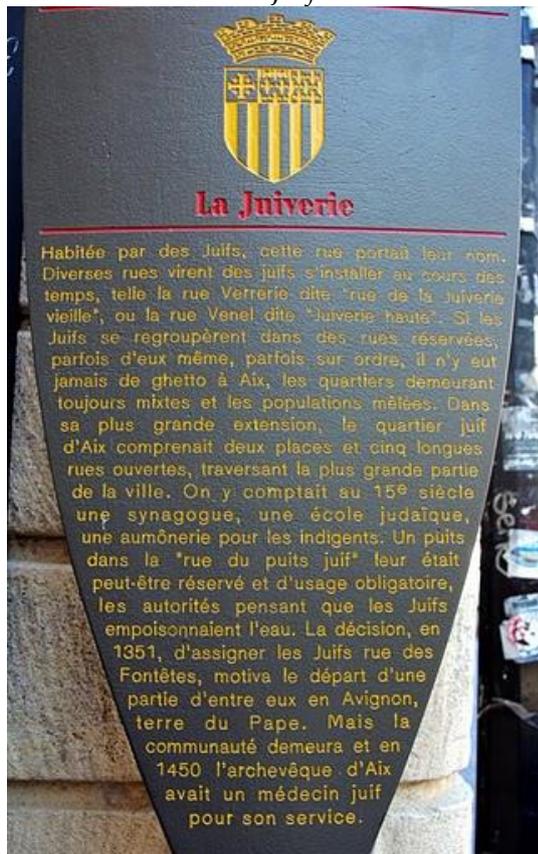
Les émeutes anti-juives eurent lieu à Arles en 1427, 1436, 1457, 1473 et 1480. L'attaque la plus violente eut lieu le 8 avril 1484, lorsque les bandes d'ouvriers agricoles originaires du Dauphiné, d'Auvergne, et des hautes terres provençales, assistés par des citoyens d'Arles, envahirent la “*Rue juive*”, s'adonnèrent au pillage et la juiverie fut partiellement détruit. La synagogue fut endommagée par le feu. Vers

1457, deux femmes furent tuées dans les émeutes et quelque cinquante hommes furent contraints à se convertir au christianisme. Des troubles similaires survinrent dans l'année suivante, mais les officiers municipaux intervinrent pour protéger les Juifs de manière plus efficace. En 1486, les Juifs d'Arles contribuèrent à maintenir une force de police pour contre de telles éventualités. En 1493, toutefois, peu après l'acquisition de la Provence par le roi français (1481), les citoyens obtinrent son consentement d'expulser les juifs d'Arles. La synagogue fut complètement détruite. Les derniers Juifs furent expulsés en septembre 1494. Certains exilés tentèrent de revenir en 1496 pour régler leurs affaires mais ils furent immédiatement expulsés ; certains Juifs choisirent l'alternative de la conversion. L'animosité des chrétiens envers ces convertis se démontra par la parution d'un pamphlet prétendant un échange de correspondance entre eux et les Juifs de Constantinople dans laquelle ces derniers demandèrent à leurs frères à Arles de feindre la conversion.

Jules Farber, dans *“Les Juifs du Pape en Provence”*, a relevé quelques preuves archéologiques d'une présence juive à Arles à travers les siècles. Dans une nécropole, il a été retrouvé des tombeaux avec des inscriptions hébraïques.

Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône)

Une "Rue du Puits-Juif".



La Juiverie d'Aix en Provence



Rue du Puits Juif : Carriero dou Pous Judieu

De nombreuses sources évoquaient la vie de la communauté juive aixoise à la fin du Moyen Age. Aix fut une cité importante du Comté de Provence, qui ne fut rattachée au royaume de France qu'en 1481 et put ainsi, pendant plus de cent cinquante ans, servir de refuge aux Juifs expulsés de France depuis 1306. Les Juifs y demeuraient dans la "Rue du Puits-Juif" qui devint "Rue Venel", un quartier appelé ; "La Juiverie", où ils possédaient en propre une source d'eau minérale. Ils subirent des violences et durent porter de la Rouelle, mais ils purent aussi établir une synagogue et posséder un cimetière moyennant une redevance de 2 livres de poivre à l'Archevêché. En effet, en 1282, les Juifs obtinrent l'autorisation d'édifier une synagogue et de construire un cimetière. Ils s'occupaient principalement du commerce de soie, des épices et de la cire. En 1311, Aix comptait 1211 habitants juifs et leurs descendants furent maltraités en 1336 lors d'une émeute populaire. Au XIVème siècle, la communauté aixoise comptait des savants renommés tels Abraham Baruch ben Nerya ou Simon ben Joseph. Un recensement ordonné en 1341 par le roi Robert de Sicile, comte de Provence (1278-1343), et effectué par les représentants de la communauté juive d'Aix, maison par maison, indiquait que mille deux cent cinq Juifs répartis en deux cent trois familles résidaient alors dans la ville. Ce recensement intervint à un moment où les Juifs d'Aix commencèrent à se regrouper spontanément, d'abord dans la "Rue de la Verrerie" (qui vient peut-être du nom de "Vieille Juiverie" donné à cette rue), puis dans la rue Vivaut que les textes désignaient à l'époque comme la « *Traverse immonde des Juifs* ». Dix ans après le recensement du

roi Robert, en 1351, la reine Jeanne (Jeanne Ière reine de Naples, 1326-1382) imposa à ses mêmes Juifs l'obligation de demeurer dans un seul et unique quartier. Cette concentration devint obligatoire, même si cette obligation ne priva pas les Juifs d'avoir des propriétés dans toute la ville et au dehors. Un siècle encore plus tard, la bibliothèque d'un médecin juif aixois, Astruc du Sestier, frappa par sa richesse et son éclectisme. Parmi les cent soixante-dix-neuf manuscrits hébreux de cette bibliothèque se trouvaient, outre la Bible, les commentaires de Rashi et de ses élèves, les ouvrages de Maïmonide, mais aussi des traités de médecine arabe traduits en hébreu, ou encore d'Aristote. Cependant, si le chirurgien Astruc mourut en 1439 en tant que juif, dès cette époque, de nombreux autres Juifs aixois se convertirent au christianisme, et Léon, l'un des fils d'Astruc, également chirurgien, devint à son tour « *néophyte* » (c'est-à-dire nouveau chrétien) à toute fin du XV^e siècle.

Des pogroms éclatèrent en 1436 et furent réprimés par René d'Anjou, mais à la mort de ce souverain d'autres attaques antijuives eurent lieu en 1484. Les agressions successives atteignirent leur point culminant en 1501 lorsque la communauté juive de cette ville a été détruite. Elle fut reconstituée par des immigrants venus d'Avignon et Carpentras vers la fin du XVIII^e siècle.



"Le nom (de Venel) a été substitué depuis plus de deux siècles à celui des Rastoin que portait la rue dans laquelle (Gaspard de Venel) demeurait. Le nom de Rastoin était celui d'une famille qui y logeait plus anciennement ; et avant que celle-ci ne s'y établît, c'est-à-dire depuis les XII^e et XIII^e siècles jusqu'à la fin du XV^e, cette rue était appelée la Juiverie à cause qu'elle était peuplée de juifs, lesquels se répandirent peu à peu dans les rues voisines » Roux Alphéran

Le pogrom d'Aix-en-Provence, le 24 janvier 1436

Un habitant juif du nom d'Astruc de Léon fut condamné, pour avoir tenu des propos irrespectueux à l'égard de la Vierge Marie, à une amende de cent livres. Mais la population jugea que le châtement était insuffisant et réclama la mort du coupable

qui fut exécuté. Cela excita les appétits sanguinaires de la foule qui s'abattit sur les juifs d'Aix-en-Provence et des environs. Neuf d'entre eux furent égorgés, soixante-quatorze autres n'échappant à ce sort qu'en acceptant le baptême.

Aubagne (Bouches-du-Rhône)

Une *"Rue de la Juttarie"*.

En Provence, il y eut de nombreuses communautés juives. A Aubagne, les historiens notent une *"Rue de la Juttarie"* ou *"Juttaria"* (Juiverie) devenue *"Rue Sainte-Rose"* ou *"Sainte-Anne"*. En ce qui concerne cette ville, H. Gross Parlait du médecin Léon Davin de Lattes qui habitait Aubagne.

Marseille (Bouches-du-Rhône)

Une *"Valle Judaïca"* et une *"Rua Judaïca"*



Depuis l'époque romaine, il y avait des juifs dans la cité phocéenne. Malheureusement les différentes invasions, les guerres, les destructions ne laissèrent pas de traces de cet antique établissement. Les premières traces d'une présence juive à Marseille remontaient à la fin du X et XIème siècle, notamment la *"Valle Judaïca"* (Valla Juissou, quartier du hameau de Ste-Marthe) et la *"Rua Judaïca"*. La Juiverie de la ville basse se situait de la place des pêcheurs aux rues de la Couronne, de Sion et des Marquises, traversées par plusieurs rues: *"Carrerria recta Jusatarie, Carreria Judeorum, Carreria basse Judeorum dite Jusataria ou de Fenholet ou dels Fenouilh ainsi que des Gavottes ou de la Juterie"*. Au milieu du XIIIème siècle, l'évêque Benoît d'Alignano maintint les Juifs dans la possession de leurs quatre Ecoles. Les trois de la ville inférieure avaient chacune leur nom. On appelait l'une *"Ecole du Berger"*, l'autre *"la Méjan"*, et la troisième: *la Majeure* et la quatrième *"de Belzunce"*. Au XIVème siècle, les Juifs de Marseille avaient deux écoles: la grande, rue de Juterie ou de la Belle Table, l'autre, rue de l'Adoubarié, près le Grand Mazeau. En ce qui concerne le cimetière, les Juifs payaient une redevance en 1318 pour une terre nommée: *"Mont*

Zuyu'', sis dans la ville supérieure, servant de cimetières aux Israélites. Les juifs phocéens avaient aussi un hôpital, un bain rituel (Mikvé) une fontaine, un Marché et une boucherie. La présence des Juifs fut attestée à Marseille déjà au Vème et VIème siècle, l'évêque de Marseille tenta de les convertir. Il fut réprimandé par le Pape Grégoire le Grand. Benjamin de Tudèle dénombra, au milieu du XIIème siècle, trois cents familles juives dans cette ville. Le Comte de Provence, roi de Sicile, Robert, les protégea pendant la croisade de Pastoureaux en 1320. Ils jouirent de certains privilèges sous Louis II. Au XIIè et XIIIème siècle, le Judaïsme marseillais comptait plusieurs illustres talmudistes. Au XIVème, les Juifs de Marseille devinrent commerçants et médecins ; Il y avait trente-quatre médecins juifs au XVème siècle. La fabrication du savon y fut introduite par Crescas Davin entre 1371 et 1401.

Il avait une colonie juive dès le Ve siècle, et en 567 un certain nombre d'exilés de Clermont, Auvergne, s'y réfugièrent de l'intolérance de l'évêque Avitus. Le Pape Grégoire intervint en leur faveur en 591, en reprochant à Théodore, évêque de Marseille, d'avoir tenté de les convertir par la force et non pas par la persuasion. Benjamin de Tudèle raconta que, lorsqu'il passa par la ville vers 1165, la communauté juive comptait trois cents membres, qu'il avait pu prier dans deux synagogues. Au XIIIème siècle, les Juifs étendirent leur surface et eurent des relations importantes avec l'Orient. Alors qu'ils furent appelés "*citoyens de Marseille*" ("*cives Massiliae*"), tel qu'il apparaît dans un acte daté de 1219 entre la ville et l'évêque en ce qui concernait les franchises municipales, et de l'accord entre les habitants de Marseille et le duc de Avignon en 1257. Cette nomination ne permet pas pourtant indiquer que les Juifs avaient des droits égaux avec leurs concitoyens chrétiens. Leurs conditions, qui semblaient avoir été favorable au cours des premières parties du Moyen-Age, subirent un changement en 1262, lorsque la ville fut obligée de capituler à la suite d'une insurrection contre le duc d'Anjou, Comte de Provence et à qui les Juifs furent remis comme des biens dont il pouvait à son gré estoquer des impôts. Le comte, d'autre part, était bien disposé envers les Juifs, et en mars 1276, a publié un édit sévère contre les inquisiteurs qui les contraignit à porter un insigne de taille supérieure à celui porté par eux depuis le Concile de Latran de 1215, et extorquèrent de fortes sommes d'eux sous le prétexte des amendes.

Le XIVe siècle fut un âge d'or pour les Juifs, car ils furent placés sous la protection absolue de la municipalité. Le conseil municipal ne permit que les statuts soient interprétés à leur désavantage, et n'hésita pas à s'opposer au gardien des Juifs nommé par le comte de Provence, ainsi qu'aux plus hostiles du clergé afin d'assurer aux Juifs la sécurité promise par les lois de la ville. Ils furent autorisés à s'engager dans les mêmes métiers que les chrétiens, la plupart étaient des courtiers de vin, ou des marchands de drap, ou des tailleurs. Il y avait aussi un "*Lapidis magister*" ou tailleur de pierre. Un autre Juif Crescas Davin, appelé Sabonerius, introduisit l'industrie du savon en 1371, et il fut remplacé par son fils Salomon Davin.

Les comtes de Provence intervinrent au nom des Juifs à chaque occasion exigée. Ainsi en 1320, le roi Robert enjoignit à ses officiers royaux d'accorder une protection spéciale aux Juifs, afin de les aider en toutes circonstances, et de les recevoir au

besoin, soit dans ses châteaux et forteresses. En 1331 et 1332 Philippe de Sanguinet, sénéchal de Provence, décréta que les communautés juives en général et tous les Juifs en particulier, devraient être protégés contre toutes les vexations et que leurs propriétés devaient être surveillées par les officiers royaux.

Le quartier juif avec sa rue principale, qui était appelé "*Carrerria Jusatarie*" ou «*Carrerria Judaeorum*», et ses ruelles et les sentiers, fut formé une sorte d'île désigné "*Insula Juzatarie*", et occupait une superficie considérable. En 1350, les Juifs eurent l'intention de quitter leur ghetto, mais l'inquisiteur s'y opposa et les obligea à rester. Lorsque la ville fut prise par le roi Alphonse V d'Aragon, en 1423, les Juifs en souffrirent et la plupart d'entre eux fuirent de Marseille, cherchant refuge dans divers endroits de Provence. Certains s'en retournèrent dans un délai court, sous la protection d'un sauf-conduit, tandis que le reste furent priés de revenir sous quinze jours, sous peine d'approvisionner en fonds leurs coreligionnaires avec une sécurité suffisante afin de garantir le paiement de la dette communale engagé avant les désastres de 1423.

Les Juifs avaient deux synagogues dans le Moyen-Âge, une "*Scola major*", et l'autre "*Scola mineure*". Un document mentionnait une synagogue dans un quartier tout à fait différent. À l'époque médiévale du cimetière juif était situé sur le "*Mont-Juif*" ou "*Montjusieu*", mais après l'expulsion des Juifs du roi Charles VIII présenta le site à un citoyen de Marseille. En 1783, Salomon de Silva et Mardochee Darmon achetèrent une parcelle dans le quartier du Rouet. Cela servit de cimetière pour les Juifs, jusqu'en 1804, lorsque celui-ci ne fut plus assez grand une autre parcelle de terrain plus grande fut achetée dans le voisinage. En 1904), la communauté de Marseille possédait deux cimetières, l'un, tantôt fermé, près de la Place Castellane, et l'autre dans le Quartier de Saint-Pierre.

L'hôpital était situé dans les environs de la grande synagogue, et les deux hospices étaient sous le contrôle des recteurs. L'un d'eux était appelé "*Saraca*." Le Juif Bonias Salemas laissa en 1426 un legs de quatre mesures de vin pur par an à perpétuité; à l'autre il légua, d'une manière similaire, une mesure d'huile à livrer chaque année à la veille du jeûne de Kippour. Le bain des femmes (Mikvé), appelé "*Lo Banhador de las Fennas*», se trouvait également dans le ghetto. Les Juifs avaient leur abattage propre dans une maison, appelée «*Lo Masel de los Jusieus*."

Dans la seconde moitié du XII^{ème} siècle, Marseille était un important centre d'études juives. Benjamin de Tudèle la nomma "*la ville des Géonim et des sages*." En 1194, il était de ces "*érudits et des savants*" à qui Maïmonide adressa sa lettre sur l'astrologie. Voici quelques-uns des savants de Marseille: XII^e siècle: Siméon ben Antoli ou Anatole et son frère, Jacob Isaac ben Mari Abba, Moïse ben ibn Tibbon Samuel; XIII^e siècle: Jacob ben Makir (appelé aussi Profatius Judaeus), Shem Tov ben Isaac, Joseph de Marseille, Salomon Nasi ben Cayl Isaac, Jonathan, Isaac de Marseille, Samuel ben Juda ou Meles Bonjudas; XIV^e siècle: Salomon ben Joseph, Nissim ben Moïse, Falcon de Shem-Tob, et Ben Joseph; XV^e siècle; Yohanan: Juda ben David (appelé aussi *Maestre Bonjudas Bondavi*), et Jacob ben David le Provençal.

La "Traverse du cimetière des Juifs"



Le quartier du Rouet est l'un des quartiers des plus vieux de Marseille. Au XVIIIème siècle, l'hôpital Saint-Eutrope, qui dépendait de la Communauté de la Sainte Trinité pour la rédemption des captifs, possédait, entre le chemin du Rouet et l'actuelle avenue Cantini, un enclos de 300 m2 qui avait servi auparavant de nécropole à ses membres. En 1783, Cette congrégation religieuse ayant laissé ce terrain en déshérence le vendit après avoir translaté les ossements au cimetière de l'église de la Capelette. Malgré l'interdiction officielle de résider à Marseille, une petite communauté israélite de moins de 200 membres s'y était reconstituée. Le 15 Octobre 1783, Messieurs Salomon de Silva et Mardochée Chay Darmon, qui agissaient pour le compte de celle-ci, se rendirent acquéreurs de l'ancienne nécropole, pour le prix de 2400 livres, par l'intermédiaire de Monsieur Jean-Baptiste Audibert, procureur. Ce terrain était destiné à l'établissement d'un cimetière pour les ressortissants juifs de Marseille. La mémoire collective de ce lieu est conservée par la Traverse du cimetière juif car il a été transformé, ces dernières années, en jardin public.

Tarascon (Bouches du Rhône)

Une "Rue des Juifs" et "Rue du Château" autrefois nommé "Droite des Juifs"



Inscription lapidaire en hébreu au pied de la Tour Gabriel.



Rue des Juifs à Tarascon.

Tarascon est une ville du sud de la France où la première trace de la présence des Juifs remontait à 1283. Les historiens firent état d'un quartier Juif. En Provence, les Juiveries portent les noms de "Carrière", "Carrerria", "Carreyre dels Jusieus", "Juzaterie", "Jussatarie" ou "Jusaterie". Au nord de l'Église par la Place Renan s'étendait l'ancien quartier juif de la ville (rue de la Juiverie et rue du Château) autrefois nommé "Droite des Juifs" constitué en ghetto ou "carrière" au temps de la Papauté d'Avignon. En ce qui concerne la Synagogue, il y eut une contribution apportée par les Juifs pour leur école et leur cimetière : 9 oboles d'or à raison de 2 oboles par florin, et d'un florin pour 17 sous. Gérard Nahon citait un bail emphytéotique, daté après 1489, à Nicolas Noble, habitant de Tarascon, pour l'école-synagogue et le cimetière de cette ville. A propos de cimetière, les historiens comptaient deux cimetières ; l'un à Jarnègue, entre Beaucaire et Tarascon, et l'autre entre les routes de Maillane et de Saint-Georges. S. Kahn citait une boucherie "cachère" dans cette ville. En 1441 sont déposés les statuts de la boucherie devant le notaire Jean Muratori. En 1320, les Juifs du Languedoc se réfugièrent à Tarascon ou dans les Comtés du Roussillon et du Cerdagne ; provinces qui ne devaient devenir françaises qu'en 1659. Pendant deux siècles, les juifs tarasconnais vécurent t confinés dans leur propre quartier ; la communauté comptait des médecins et des érudits de grand renom. Ils furent expulsés en 1496, quelques-uns retournèrent au XVIIIème siècle mais ils furent de nouveau chassés en 1775.

Berre (Bouches-du-Rhône)

Les historiens firent état d'une toute petite communauté dans cette ville. Compte-tenu du peu de Juifs dans cette cité, il n'y eut jamais de quartier particulier. Pourtant le 26 septembre 1384, François de Baux, duc d'Andria, décida qu'à Berre un juif ne pouvait être bailli ou clavaire parce qu'il n'est pas convenable qu'un chrétien soit sous la domination des Juifs.

Saint-Rémy-de-Provence (Bouches du Rhône)

Une "Rue de la Juiverie".



Différents documents parlent de la "Rue de la Juiverie" à Saint-Rémy-de-Provence. La publication d'un document inédit des Archives Vaticanes attesta la reconstruction, en 1352, de la synagogue de Saint-Rémy-de-Provence. D'autres documents confirmaient la présence des Juifs dans cette ville au Moyen-Âge notamment des actes relatifs au paiement d'une contribution au Roi Louis XII, par les chrétiens d'origine juive en Provence : "Rolle de l'impôt : Perrthus, Manosque, Forcalquier, Apt, Draguignan, Grasse, St Maximin, Tues, Hieres, Tholon (Toulon), Lambesc, Berre, Saint-Rémy, Castreunard, Cabanes, Gravesons, Lus, Gardane, Tharascon, Arles, Sallon, Marseille, Aix".

A propos de la Synagogue, il est conservé une reconnaissance datée de 1400 concernant Salmon Astrug et Compradet Salmon, Juifs, de Saint-Rémy, à leur propre nom et au nom des autres Juifs et Juives habitant audit lieu...pour leur synagogue ou école, leurs rôles, leurs lampes et leur cimetière sis lieu-dit à Guilhem. Pour le cimetière, il y avait aussi une reconnaissance datée de 1400 à propos du quartier *“Le cimetière des Juifs”*. Dans l’inventaire de cette communauté, il faut aussi compter la Boucherie.

Le roi de France finança les conversions des Juifs. Aussi en ce qui concerne les néophytes, une liste des cotisations des Juifs en Provence fut dressée. Sur l’impôt de 1512, il fut perçu sur les Nouveaux Chrétiens de Provence : *“avec une liste de 12 délégués chargés de payer cette taxe et la liste des impositions à Perthuis, Manosque, Forcalquier, Apt, Draguignan, Grasse, Saint-Maximin, Yeres (Hyères) TOLLON (Toulon), Lambesc, Berre, Saint-Rémy, Ties, Chateau-Raynard, Gravison, Lurs, Gardanne, Tarascon, Arles, Marseille, Aix...”*. Saint-Rémy-de-Provence est la ville de naissance de Nostradamus. Michel de Nostre-Dame naquit dans une famille d’origine juive. Ses grands-parents paternels et maternels s’étaient convertis au catholicisme vers 1450-1460. Il même était né le 14 décembre 1503. Son père Jaume (Jacques) de Nostre-Dame, originaire d’une riche famille avignonnaise, avait réussi dans le commerce en gros puis devint notaire royal. Reinière, sa mère, était la petite-fille de Jean de Saint-Rémy, le trésorier de la ville.



Maison natale de Nostradamus.

Le cimetière juif de Saint-Rémy-de-Provence est situé sur l'avenue Antoine-de-la-Salle, à environ 300 mètres au nord-nord-ouest du mausolée de Glenum, le long d'une route boisée menant au lac des Peiroou. Il présente une forme rectangulaire et est ceint d'un mur de plus de deux mètres de haut que l'on traverse au moyen d'un portail surmontée d'une inscription en hébreu. Les tombes sont alignées le long du mur.

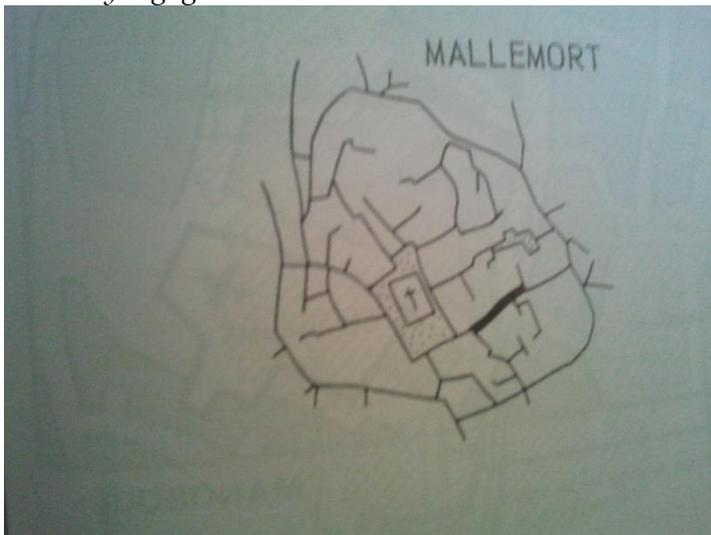


Entrée du cimetière juif de Saint-Rémy-de-Provence.

La première mention du cimetière juif de Saint-Rémy-de-Provence remonte à l'an 1400. Il s'agit alors d'un champ mortuaire dans lequel sont inhumés les défunts de la communauté juive de Saint-Rémy. Cette communauté a une certaine importance, en atteste la présence à Saint-Rémy d'une synagogue et d'une « rue de la Juiverie » dans le centre du village. En 1500, Louis XII, roi de France, fait expulser tous les juifs de Provence. Le cimetière est abandonné à cette époque.

Mallemort (Bouches-du-Rhône)

Une "Synagogue".



D'après le "Guide du Voyageur de France" de Richard édité en 1866 : "Mallemort ancienne station romaine, qui a conservé des débris de remparts en pierre millées, des restes romains, un ancien château et une synagogue ruinée".

En effet, dans cette petite ville de Provence se trouvait un quartier de la Juiverie. Le lieu de culte était placé au centre de la Juiverie dans un vaste bâtiment appelé "La Synagogue". Dans un livre sur les statistiques du département au XIXème siècle, il est écrit : "Son architecture est encore belle malgré les dégradations ; elle a les caractères du siècle des Médicis. L'escalier en pierre et en spirale conduit dans des caves fort belles. On trouve, en descendant, une espèce de cuve, qu'on appelle la piscine". Dans la Juiverie se trouvaient des vestiges romains ainsi que les ruines du château des Evêques de Marseille, propriétaires de 1260 à 1789. Les Juifs tenaient des privilèges des évêques de Marseille, pour leur commerce.

Châteaurenard (Bouches-du-Rhône)

Une "Rue de la Juiverie".



Plusieurs actes notariés mentionnaient la "*Carrería Jusatarie*" (Rue de l'Hôtel de Ville). Selon la tradition et dans le "*Journal des Savants*" il est fait état d'une synagogue à Châteaurenard. Ils citaient aussi les noms de quelques familles juives qui y demeurèrent. A la fin du XIII^{ème} siècle, les historiens remarquèrent que cette rue n'était pas réservée uniquement aux Juifs puis deux chrétiens y possédaient des maisons : "*Bertrandus Cambala pro doo una in Jusataria juxta domum Raymondi Cambali*".

Cornillon-Confloux (Bouches-du-Rhône)

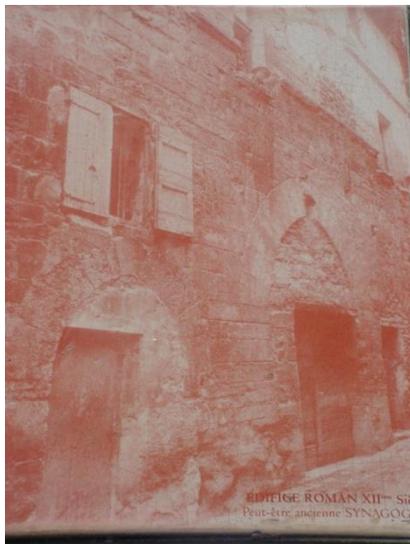
Un "Quartier Juif".

Un "*quartier Juif*" sur une colline, signalé par le Conservateur du Musée du vieux Salon-de-Provence.

Trets (Bouches du Rhône)

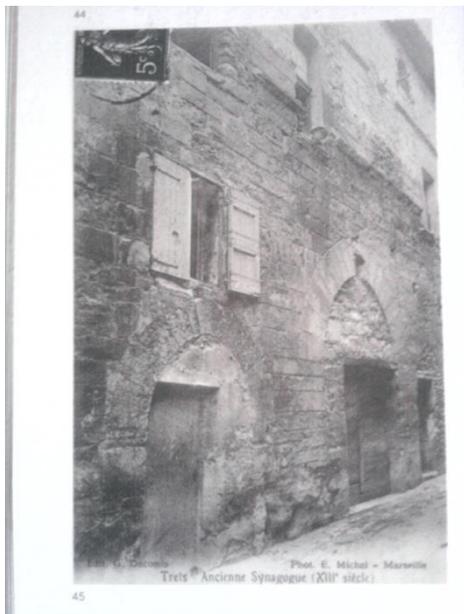


Une "Carriera Judaica, Juzicaire ou Judéa".



L'origine historique de Trets semble remonter à un marché fondé par des massaliotes et alimenté par le froment récolté sur place. Ce fut tout d'abord un lieu de commerce et d'échange placé probablement sous la protection de la nymphe Tritta, fille de Triton, Dieu marin. Après la conquête en 124 av JC, les romains confirmèrent le grand marché à grains de Trets, ce qui explique que certains chercheurs donnèrent comme origine du nom de Trets le nom de Triticum donné au blé par les latins. L'origine médiévale de Trets remonte au 18 août 950, date à laquelle Conrad le pacifique, roi de Bourgogne concéda à l'un de ses sujets, Arlife, la "Curtis Tresia", et qui fut le premier nom de Trets qui apparût dans les archives écrites. Ensuite, une bulle d'Urbain II de 1088 fit mention de l'église paroissiale de Tretis comme possession de Saint-Victor dans le diocèse d'Aix. Il est impossible de dire à quelle époque une communauté juive s'installa dans les murs de cette ville. Aujourd'hui la synagogue est située, selon la tradition orale, dans une ancienne maison romane. On signalait des communautés juives dans le midi de la France dès le VI^{ème} siècle, mais c'est en 1182, avec l'expulsion des Juifs du Royaume de France que ces communautés s'accrurent, les comtes de Provence étaient en effet plus libéraux... C'est dans un acte de 1326 que fut cité pour la première fois un quartier juif à Trets : on parlait alors

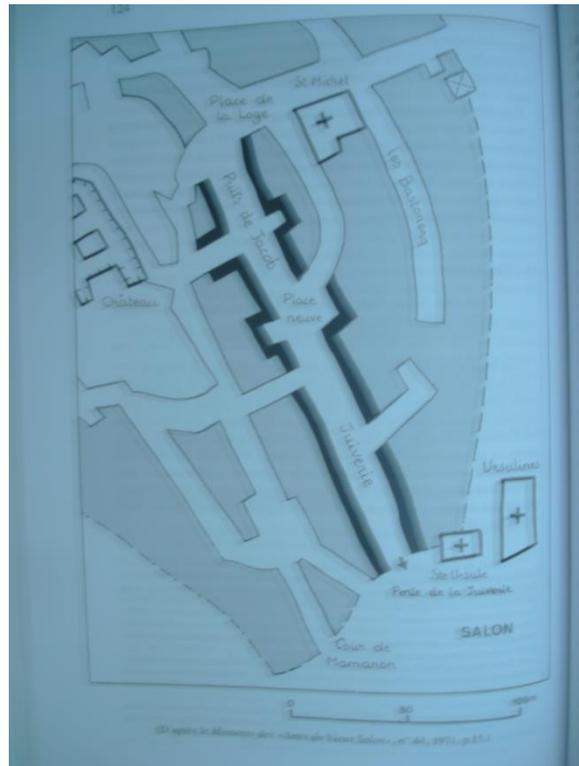
d'une rue où il y eut des juifs et une placette pour leur résidence. Autour de cette place se trouvaient de belles maisons habitées par des nobles et des notables de la cité qui accueillirent ces nouveaux émigrants. Ils furent d'abord locataires, et ce ne fut qu'en 1330 qu'ils devinrent propriétaires. En 1482, une politique anti-juive apparût, et les juifs furent de nouveau expulsés peu à peu à partir de 1498. La façade fut le seul vestige de la construction originelle. Les étages furent surbaissés et l'intérieur totalement remodelé donc détruit. C'était une construction en pierres de taille en calcaire tendre du pays. La façade mesurait 12m de haut. Au rez-de-chaussée, on y voyait trois portes en arcs brisés et claveaux allongés, et une porte au centre, plus grande. A l'étage, il y avait des fenêtres médiévales : géminées à colonnettes en marbre, aujourd'hui occultées. On peut voir des traces d'une moulure qui servaient d'appui à ces ouvertures. La toiture présentait trois rangs de génoises, postérieurs à la construction. C'était un bel édifice de style roman tardif provençal, qui devait appartenir à un riche notable. C'est plus par tradition que par certitude que l'on citait cette synagogue dans cette demeure.



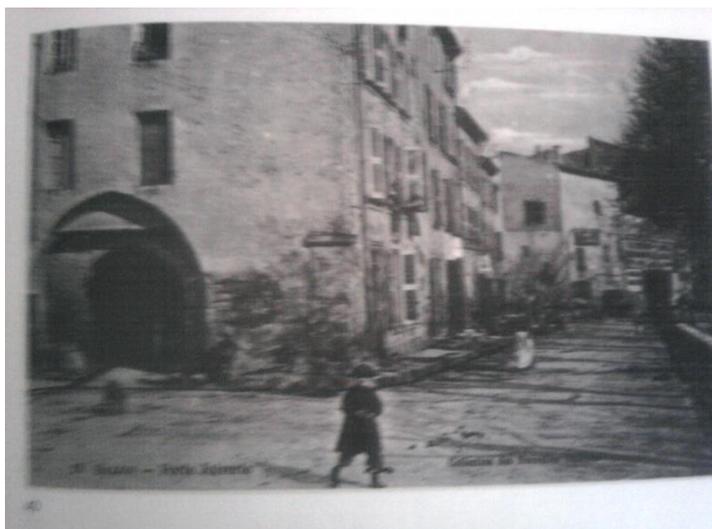
La synagogue de Trets au XII^eme siècle.

Salon-de-Provence (Bouches du Rhône)

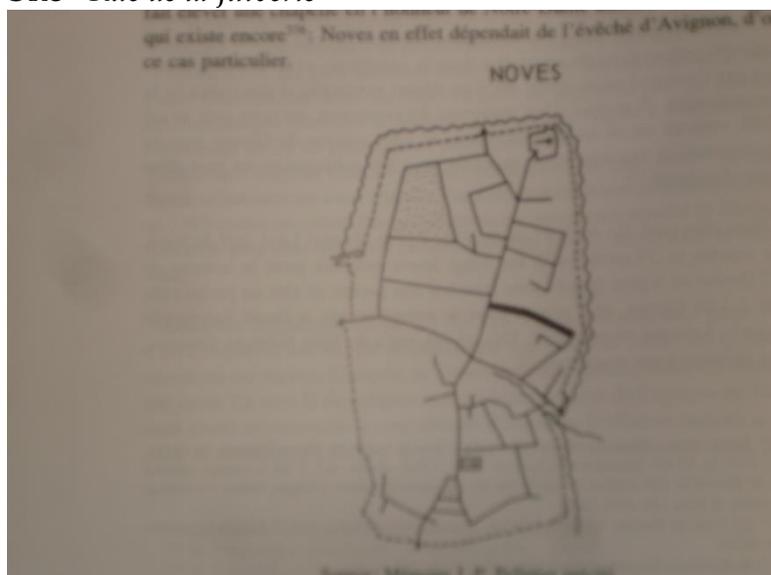
Une "Rue des Juifs".



Monique Wernham a pu retracer la vie de la Communauté Juive de Salon de Provence par le biais des actes notariés entre 1391 et 1435. Elle remarque que si cette communauté juive était d'importance moyenne, elle a laissé une très abondante documentation notariale. Selon cette historienne, les Juifs de Salon avaient un caractère profondément provençal avec quelques traits languedociens. La population juive de cette ville devait compter entre 100 et 150 personnes regroupées dans le quartier Juif. Ce groupement juif était très dynamique et les principales activités des Juifs de Salon étaient la réalisation d'opérations financières, la spéculation et le crédit. Le principal prêteur juif de cette communauté s'appelait Bonan Boniaqui. La communauté possédait un hôpital (*cuilibet hospicio pauperum judeorum utriusque sexus*) et un cimetière. Les statuts municipaux de 1293 contenaient des prescriptions humiliantes pour les Juifs. La communauté médiévale possédait des savants très considérés, comme Samuel de Salon Meïr, appelé aussi El Bonsenior, Isaac Ben Mordehaï Kinahi, qui vivaient au XIIIème siècle, ainsi que Moïse de Salon qui traduisit en hébreu les commentaires d'Averroès sur Aristote. Les Juifs étaient regroupés dans une "Juzatarie", ou "Carrerria Judeorum". Cette rue longue étroite et tortueuse partait depuis la lice des anciens remparts au bas de la descente de la place Monconseil ou Cour de Lamanon, jusqu'à la place de la Loge, comprenant les rues dies Juiverie, Place Neuve et Jacob. A propos de la Synagogue : le 9 janvier 1389, Bonet de Maymon acheta la maison d'une juive confrontant la synagogue et les remparts. Le cimetière était situé au sud de la ville, sur une éminence. Outre ces lieux communautaires, les juifs possédaient : une école talmudique, une boucherie, un four, des bains et un moulin.



Noves (département des Bouches du Rhône) Une "Rue de la Juiverie"



Les Archives départementales des Bouches-du-Rhône firent état de diverses pièces sur la communauté Juive de Noves au Moyen-Âge. On connaît aussi la présence d'une juiverie à Noves par la construction de l'hôtel de Bournissac. Ce bâtiment était situé en bordure d'une ruelle dite "*Carriera Judée*" autrement dit "*Rue de la Juiverie*". C'est là qu'au début du XIV^{ème} siècle, s'étaient regroupés les Juifs chassés du quartier de Bourrian sur l'ordre de Jean XXII. Après 1322, la synagogue fut détruite sur les ordres du Pape Jean XXII, il y fait élever à la place une chapelle en l'honneur de Notre-Dame. L'une des personnalités originaires de Noves fut le médecin juif Bendic de Noves.

Cette ville chef-lieu de canton était autrefois fortifiée. Les historiens parlaient de la communauté juive de cette ville en différentes occasions. H. Gross exposait notamment le cas de Jacob ben Moïse de Bagnols qui avait écrit au rabbin de cette localité au sujet d'une question de casuistique que ce rabbin lui avait soumise. Il est fait état donc de la présence d'un rabbin dans la communauté Juive d'Istres ce qui peut signifier qu'il y avait une synagogue et un cimetière. L'autorisation de bâtir une synagogue fut obtenue à la condition de payer tous les ans une certaine quantité de poivre (*Judei de Istro libras duas pieris grossi in Festo sanctae Luciae*).

Trinquetaille (Bouches-du-Rhône)

Parmi les différentes communautés Juives de Provence, les historiens citent souvent celle de Trinquetaille. Au Moyen-Âge, cette ville était un des quartiers d'Arles. Il était particulièrement développé dans l'Antiquité en raison de ses activités portuaires. En janvier 1208 Pierre de Castelnau, légat du Pape Innocent III, parcourut la région pour essayer d'endiguer l'hérésie cathare dans le Midi de la France. Castelnau fut assassiné par un écuyer du comte de Toulouse Raymond IV. Cet événement fut à l'origine de la Croisade des Albigeois. D'après certains documents, il est possible d'établir qu'il y a eu plusieurs grands savants juifs dans cette ville notamment : 1° Meïr Ben Isaac de Trinquetaille (vers 1140-1210) ; 2° Nathan de Trinquetaille ou encore 3° Todros ben Meschoulam ben David Todrosi.

Pélissanne (Bouches-du-Rhône)

Une "Juiverie".



La "Juiverie" de Pelissanne comportait les lots 172, 173, 174 etc...

D'après certains documents, il y aurait eu deux quartiers juifs dans cette ville : les terriers de 1643 et celui de 1706, ainsi que le plan cadastral napoléonien de 1826. Selon ces terriers, les deux quartiers juifs n'étaient pas domiciliés au même endroit. Il y a encore une "Impasse de la Juiverie" à Pélissanne.

Jouques-sur-Durance (Bouches-du-Rhône)

Une "Rue des Juifs"

La " Rue des Juifs" se trouvait au-dessus de l'Archevêché. G.B. Depping écrit dans son : "Les Juifs au Moyen-Âge, essai historique sur leur état civil" : "Le long de la Durance, tous les villages étaient peuplés de Juifs qui s'y livraient au commerce. Aussi trouve-t-on

encore dans plusieurs de ces villages, tels que Peyrolles, Jonques, Château-Renard et autres, des rues de la Juiverie, et mêmes d'anciennes synagogues, qui aujourd'hui n'offrent plus que des voûtes sombres, bonnes pour tout au plus pour des écuries". Le Comte de Villeneuve dans son "Statistique du département des Bouches du Rhône" fit un cours commentaire sur une présence juive à Jouques-sur-Durance : "Il ne reste plus de l'ancien château que des débris de mur d'enceinte et de la vieille paroisse qui est encore en état. On distingue encore dans ces ruines deux pièces voûtées, placées bout à bout, et séparées par un mur aujourd'hui percé. La construction de cet édifice paraît être du 13^e siècle ; on croit que c'était une synagogue. Une rue du village actuel porte encore le nom de Juiverie. Dans ce temps-là les Juifs, entre les mains desquels était tout le commerce, s'étaient établis dans tous les villages et châteaux des deux rives de la Durance. Nous examinerons les motifs de ces établissements dans le livre suivant. Les deux voûtes dont nous venons de parler sont désignés à Jonques sous le nom de Château d'If, qu'on fait dériver de Château des Juifs".

Barbentane (Bouches-du-Rhône)

Une "Juiverie".

Le Quartier Rampalle aurait été connu sous le nom de "Juiverie" pourtant on n'a pas retrouvé de trace de présence juive dans cette cité au Moyen-Âge. En 1601, l'archevêque interdit aux Juifs d'avoir des nourrices chrétiennes pour allaiter leurs enfants et le même en 1608 interdit aux Juifs de sortir de la Juiverie pendant la semaine sainte. En 1690 la congrégation du Saint-Office demanda à l'Inquisiteur général d'Avignon que le jeune juif qui avait été secrètement baptisé, soit enlevé, avec les égards dus, des mains de ses parents pour l'élever chrétiennement.

Eguyères (Bouches-du-Rhône)

Une "Rue des Juifs".

Graveson (Bouches-du-Rhône)

Un "Puits de Juifs".

Une tradition orale fait état de ce puits qui aurait existé à la fin du XIV^eme – début XV^eme siècle.

Meyrargues (Bouches-du-Rhône)

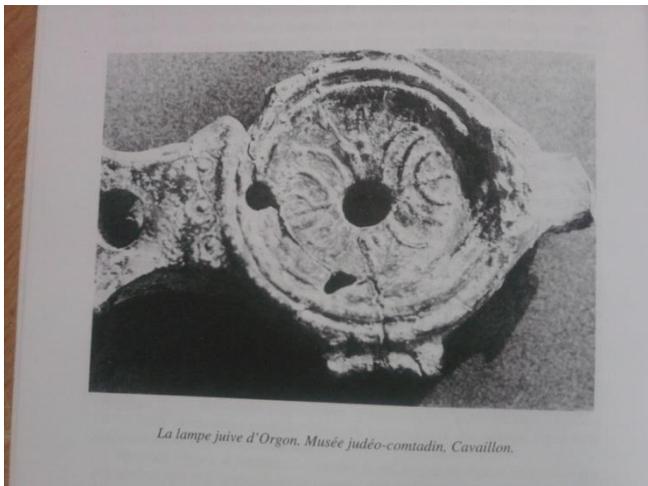
Un "Chemin Juif"



Château de Meyrargues.

Josette Perfetti signalait un *“Chemin Juif”* menant de Meyrargues à Venelles dans son *“La Seigneurie de Meyrargues au XIVème siècle”*. Au XIVème, il y aurait eu quatorze juifs représentant quatorze feux donc environ soixante personnes. Il semble qu’il n’y avait pas de quartier juif à proprement dit et que juifs et chrétiens cohabitaient. Certains juifs étaient propriétaires fonciers, tel Abraham ; syndic de sa communauté. La possession d’autres terres et la cogestion du moulin démontraient que la communauté formait une entité dans la population.

Orgon (Bouches-du-Rhône)



Lampe à huile avec une Ménorah

Les traces archéologiques, telle la fameuse lampe d’Orgon du 1^{er} siècle ornée d’une ménorah – chandelier à sept branches –, attestent leur implantation dans l’Antiquité. En se référant à l’origan, les juifs auraient donné le nom de cette plante aromatique à la jolie ville d’Orgon, située dans le diocèse d’Avignon, près de la Durance. C’est dans cette ville que serait né Joseph Hehzobi et que Lévy ben Gerson écrivait. Pour leurs actes, les Juifs de cette ville avaient un sceau dont les administrateurs civils de la communauté juive faisaient usage. La ville d’Orgon, selon certains spécialistes, était traduit en hébreu sous le vocable : *“Ehzob”*.

Saintes-Maries-de-la-Mer (Bouches-du-Rhône)

Au XIV^{ème} siècle on enregistrait encore des paiements de la "*tailla judeorum*"; le Juif Astruc Samuel alias Perpello, *habitor de Mari*; c'est-à-dire des Saintes-Maries-de-la-Mer fut requis par deux fois. Parmi les quatorze juifs de la région de Tarascon et d'Arles en 1298, il y avait un certain "*Bonjudas de Mari*".

Roquemartine (Bouches-du-Rhône)

S'il n'est pas possible de déterminer une communauté Juive à Roquemartine, différents actes notariaux font état d'un Bonet Comprat de Roquemartine. Danièle Iancu-Agou a pu compléter un tableau généalogique de ce personnage grâce au testament de sa veuve Blanquette du 11 juillet 1493.

Pennes-Mirabeau (Bouches-du-Rhône)

Durant la période de la Peste Noire, il a été remarqué des Juifs à Pennes-Mirabeau, notamment en décembre 1341, le Juif Bonisac Robert, originaire d'Aix et habitant Pennes, réclama aux Marseillais Amel et Bonfils de Tilio une partie du froment qu'il leur avait prêté.

Puylobier (Bouches-du-Rhône)

D. Iancu-Agou cite un document daté du 18 novembre 1336 évoquant Isaac de Castello, habitant d'Aix, qui s'établit à Puylobier. Il aurait quitté Aix pour se soustraire à l'impôt. En ce qui concerne des actes notariaux datant d'un siècle plus tard, il est fait mention de prêts par les frères Asser à la collectivité de Puylobier.

Puyricard (Bouches-du-Rhône)

D. Iancu-Agou parle de Profach, juif de Puyrichard, en 1312, qui devait à sa communauté de Marseille 71 sous, 6 deniers pour payer la "*tailla judeorum Massilie*". En 1357, les historiens ont situé un petit habitat juif qui se composait d'une bonne dizaine de familles juives. L'installation de ces familles était récente et parmi eux, on pouvait citer : Astruc Abram, venu de Meyrargues ou Vitalis, originaire de Cadenet. Les juifs de cette ville étaient rattachés à la Communauté d'Aix et étaient ensevelis dans le cimetière de cette communauté.

Var



Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (Var)

Une "Juiverie".



Un "Quartier de la Juiverie".

Cette ville abrita durant le Moyen-Âge une forte communauté juive. Une présence dont témoignaient encore de nombreuses richesses artistiques notamment architecturales au cœur de l'antique quartier juif. Au cœur de la Juiverie de Saint-Maximin se trouvait la synagogue. En 1330, les Juifs obtinrent la permission, moyennant une rétribution de poivre et de gingembre au Couvent de Saint-Maximin, d'ouvrir une synagogue : "*faciendi et tenendi scholam sive oratorium more judaeorum*". Grâce au cadastre de la ville, une ancienne *rue des Juifs* peut être identifiée, comprise entre la rue du Jardin de l'Hôpital et la rue des Religieux. Le cimetière de cette communauté fut vendu en 1471. Au XV^{ème} siècle, le médecin juif Abraham ben Salomon de Saint-Maximin joua un rôle important auprès du roi René (René d'Anjou, comte de Provence, 1409-1480) en l'avertissant des conditions déplorables dans lesquelles vivaient alors les Juifs du comté de Provence. En 1454, le roi René promulgua ainsi un décret qui assouplit les restrictions imposées par le roi Charles VII sur le port de la rouelle. Le roi René confirma également le droit des Juifs d'exercer la médecine dans son royaume. Pour montrer l'exemple, il fit alors d'Abraham ben Salomon de Saint-Maximin son médecin personnel.

Le Luc (Var)

Dans cette ville, les historiens notèrent la présence du troubadour Isaac ben Abraham Ha-Gorni. Ce poète hyérois laissa à la postérité des textes tour à tour acerbes ou élogieux selon les accueils qu'il reçut de la part de ses coreligionnaires. Certains historiens parlent d'un massacre de Juifs à Le Luc en 1351.

Ollioules (Var)

Après les massacres survenus après la Peste Noire des Juifs venant de Marseille s'implantèrent à Ollioules parmi eux les frères Paradet et Abraham de Castres. Ils furent très actifs dans l'approvisionnement en huiles de clients phocéens. A la fin du XIV^{ème}, il ne restait plus que trois chefs de feux, soit une quinzaine ou une vingtaine d'individus. A "*La Martelle*", dans les environs de Ollioules, il a été trouvé la pierre tombale de Joseph Durant décédé le 2 Nissan 5385 (9 avril 1625)



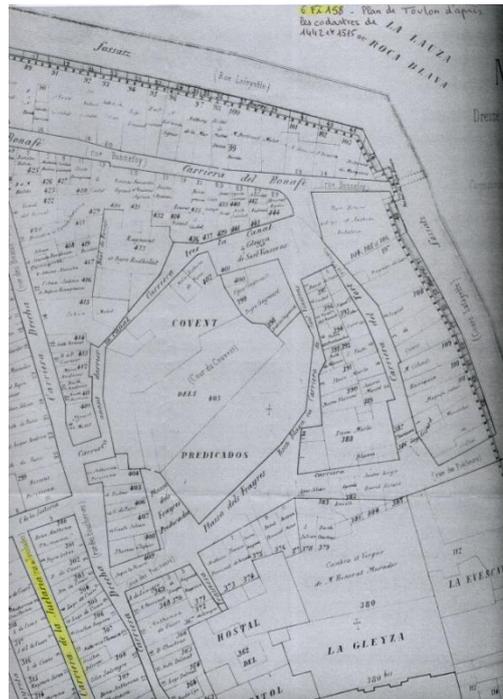
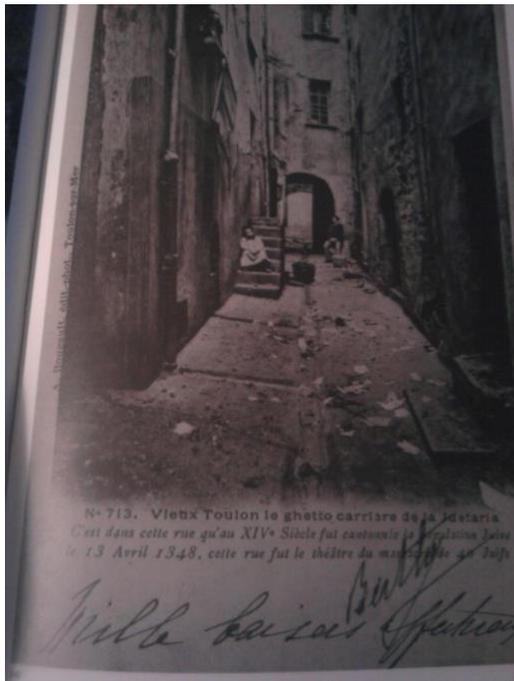
Pierre tombale de Joseph Durant

Sanary-sur-Mer (Var)

Sanary-sur-Mer était à l'origine sous la juridiction de la ville d'Ollioules. En 1368, Crescas Bonisac, juif de Sanary, et son associé Jossé Salomon alias de Moissac achetèrent à Marseille 9 émines de fèves à Huguette Scrivani pour 4 florins et demi.

Toulon (Var)

Une "Carrière de la Juetarie".



De nombreuses communautés étaient éparpillées en Provence et dans le Comtat Venaissin. A Toulon, on comptait une "carrière de la Juetarie". Cette rue fermée était située entre les rues d'Astour, des Tombades, de Cancelade et A. Dumas. Cette ruelle appelée primitivement "Careyreta de la Juetaria" est aujourd'hui la "Cour des Juifs". Elle a conservé ses voûtes, ses arcades, ses ponts et ses lucarnes d'autrefois qui rappellent les rues sombres et accidentées du Moyen-Âge. L. Mongin a fait une description des rues de Toulon et notamment de celle des "Tombades" : "C'est dans cette rue que se trouvait cantonnée autrefois la population juive. Aussi s'appelait-elle Carriera de la Juetaria.

Les maisons de cette rue étaient construites de façon à rendre l'isolement des juifs plus complet encore. Les maisons du côté droit avaient, seules, entrée sur la carriera de la Juetaria. Celles du côté gauche s'ouvraient sur la carriera Drecha. Dans les temps anciens, les Juifs étaient l'objet de la réprobation publique. Considérés comme des parias, ils étaient relégués dans des quartiers isolés et mis en dehors du droit commun. Ils ne pouvaient se montrer dans les rues qu'avec une robe portant une roue en étoffe et de couleur différente du vêtement principal. De plus, il leur était interdit de prendre part aux assemblées générales des habitants. Le peuple les rendait responsables de tous les fléaux et les regardait comme des ennemis dangereux et le peuple les rendait responsables de tous les fléaux et les regardait comme des ennemis dangereux dont il était permis de se défaire sous le moindre prétexte..." Jusqu'au XIV^{ème} siècle la population juive toulonnaise était cantonnée dans cette rue. Les Juifs étaient peu nombreux dans cette ville, ils y étaient naturellement doués de souplesse, d'habileté et de persévérance pour le négoce. En 1131, ils devinrent prêteurs d'argent, usuriers. Différents prêts sont attestés notamment par une Ordonnance du roi Louis VIII, du 8 novembre 1223 stipulant : " Les dettes contractées aux Juifs par les Chrétiens cesseront désormais de porter intérêt, et devront seulement être remboursées les capitaux empruntés. En outre, ils n'auront plus le droit d'avoir un sceau

pour authentifier leurs créances''. En 1285, les Juifs participèrent financièrement aux affaires de la ville, en effet les Toulonnais, craignant une invasion des corsaires barbaresques, adressèrent une lettre au Sénéchal de Provence afin de faire restaurer les remparts. Celui-ci accueillit favorablement cette requête et ordonna au bailli le 25 septembre 1286 : *''Les agents du fisc royal de la ville de Tholon devront fournir cent livres sur la gabelle du sel destinées à réparer les remparts''*. Le bailli en appela aux notables de la ville ; Raymond de Saint-Pierre, Jean Beaussier et deux Juifs réputés, qui se constituèrent garants et répondant des fonds demandés. En 1345, le bailli frappa d'un impôt les principaux notables Juifs ; Salvan et Marman, qui se soumirent à cette redevance à condition que les familles israélites soient garanties des vexations fréquentes de la part des chrétiens. Or, malgré cela les Juifs furent obligés de porter sur leurs vêtements la rouelle. Le 13 avril 1348, la communauté subit un horrible massacre touchant quarante personnes. Octave Teissier racontait dans son livre *''Histoire de Toulon au Moyen-Âge''* l'histoire de ce massacre : *''... En 1348, deux ans après le fait que nous venons de raconter, et au moment où la peste jetait l'épouvante dans tous les cœurs, une grande partie de la population toulonnaise envahit, pendant la nuit, les maisons occupées par les Juifs, et après en avoir tué une quarantaine, jeta leurs cadavres complètement nus sur la voie publique.*

Il est dit dans les Causas antiquas de l'antiqua ciutat de Toulon, que les Juifs avaient provoqué cette terrible vengeance, en insultant les chrétiens dans leur église, le saint jour de la Passion. Mais ce manuscrit, rempli de fables absurdes ne doit inspirer aucune confiance. Trop souvent les auteurs y ont puisé leurs inspirations ; il est difficile aujourd'hui de combattre les erreurs qu'ils ont ainsi répandues. La lecture attentive des documents originaux permet de rectifier la tradition dans ce qu'elle a de faux et d'exagéré ; mais, celui qui, le premier, essaye de rétablir la vérité, est obligé d'apporter les preuves les plus fortes à l'appui de son dire. Aussi croyons-nous nécessaire de traduire, in extenso, l'enquête qui fut faite quelques mois après le massacre des Juifs, et de laquelle il résulte que le mobile des meurtriers fut le vol, et sans doute, quoique la charte n'en parle pas, le désir de faire cesser le fléau, en détruisant ceux qui passaient pour l'avoir suscité.

Le crime avait été commis le 13 avril 1348. Le 1^{er} août, le grand sénéchal Raymond d'Agoût ordonna de procéder à une enquête et le 4 février de l'année suivante la communauté, représentée par ses procureurs, reconnaissait l'exactitude des faits suivants :

Il est parvenu à la connaissance du grand sénéchal, par une relation fidèle, que des fils de perdition et d'iniquité, poussés par un esprit diabolique et par une audace effrénée, se sont réunis en armes de jour et de nuit, et que le 13 avril dernier, jour de la fête des Rameaux, ils se sont dirigés vers la rue des Juifs, pendant la nuit et profitant du premier sommeil, venant en criminels, ils ont brisé les portes, envahi les maisons et se sont jetés, les armes dégainées, sur les Juifs qui reposaient en toute sécurité dans leurs lits, sous la protection royale ; ils les ont frappés et blessés si cruellement qu'ils en ont tués quarante, tant hommes que femmes ; ils ont ensuite lancé leurs cadavres dans la rue, après les avoir dépouillés de leurs vêtements.

Puis, ajoutant le mal au mal, persévérant dans leur crime, et non satisfaits de leurs propres biens, mais désirant s'enrichir avec le bien d'autrui, ils ont enlevé et pillé tout l'avoir des Juifs, emportant les meubles et argent, la vaisselle et les bijoux d'or et d'argent qu'ils ont pu trouver ; ils se sont même appropriés les créances des Juifs décrites dans des livres, actes ou mandats.

Tout ce qui précède, ajoute le commissaire enquêteur, est de notoriété publique dans Toulon, parmi les voisins et connaissances des Juifs susdits.

Le crime étant constaté, il fallait punir les coupables ; mais ceux-ci avaient quitté la ville et en si grand nombre qu'il ne restait plus personne pour cultiver la terre. Les autres habitants, les non coupables, dit la charte de transaction, sont exposés à mourir de faim par suite du départ des cultivateurs''.

C'est pour ramener les fugitifs, que les magistrats de la cité consentent à transiger avec le seigneur Lantelmi, trésorier royal, agissant au nom du grand sénéchal Raymond d'Agoût, qui avait lui-même reçu les pouvoirs nécessaires du roi Louis et de la reine Jeanne :

Les procureurs au nom susdit (au nom de la communauté), et pour toutes et chacune de ces personnes accusées d'agression, de mort, de pillage, de tumulte et d'autres excès, indiqués dans les articles de l'enquête, et pour éviter aux autres habitants, les dommages occasionnés par la fuite des coupables, se sont obligés envers le seigneur trésorier, délégué à cet effet, à payer conformément à la décision du seigneur sénéchal la somme de mille florins d'or de Florence''.

Cette transaction ne fut définitivement rédigée et approuvée que le 24 janvier 1354. Les meurtriers revinrent sans doute et le prix du sang une fois payé, il ne fut plus question de cette odieuse boucherie, qui n'était, pour les populations du moyen-âge, qu'un incident de peu d'importance. Les Juifs, constamment persécutés, chassés des villes ou massacrés au moindre prétexte, n'étaient pas des hommes pour les Chrétiens de cette époque ; ils étaient considérés comme des êtres inférieurs, qui travaillaient et amassaient de l'argent pour les plus forts, et dont on se débarrassait quand ils ne consentaient pas à abandonner le numéraire, qu'ils avaient du reste fort mal acquis.

Les Chrétiens d'Espagne avaient constamment en mémoire la Passion du Sauveur, et pour que ce souvenir dont ils tiraient grand profit ne se perdit jamais, ils avaient imaginé de faire payer un tribut spécial aux descendants de Judas Iscariote, et ce tribut était fixé à 30 deniers par individu, juste le prix de la trahison touché par le juif maudit. A Toulon, ces parias payaient une taille ou quête, au sujet de laquelle une violente contestation s'était élevée entre leurs procureurs et les conseillers municipaux, en 1345, c'est-à-dire vers les fêtes de Pâques.

Par devant le puissant seigneur Pierre Médicis, chevalier, vice-amiral des comtés de Provence et de Forcalquier, et les plus prudents et discrets Pascal Bouilli, Paul de Signe et Boniface Sénier, conseillers, a comparu sous le mûrier du palais royal, où se tient le conseil, maître Bertrand, notaire public, exécuteur des décisions de la communauté, en vertu d'un acte du 3 avril, au sujet des tailles et quêtes ordonnées par le conseil, et pour le paiement desquelles une contestation violente a été soulevée entre moi et les procureurs de la communauté des Juifs, les nommes Salvon Negret et Thesaaron Marnan''.

Il résulte de ce document que les Juifs étaient assez nombreux à Toulon, en 1345, pour former une communauté à part, et pour résider pendant quelque temps aux ordres de la municipalité. Ils étaient cependant cantonnés dans un quartier assez restreint, qui a conservé pendant plusieurs siècles le nom de quartier de la Juiverie. Il existe encore aujourd'hui, dans l'île formée par les rues d'Astour, des Tombades, de Cancelade et Sainte-Claire, une ruelle fermée, longue et étroite, appelée rue des Juifs, dans laquelle on remarque des voûtes, des arcades et des lucarnes, qui lui donnent l'aspect des rues sombres et accidentées du moyen-âge : on y parvient par les magasins de la maison qui fait l'angle des rue d'Astour et des Tombades''.

Le Sénéchal d'Agout ordonna que des poursuites fussent immédiatement dirigées contre les meurtriers. L'enquête traîna en longueur et enfin un acte fut signé le 24 janvier 1351 stipulant que la communauté paierait 1000 florins d'or à la Reine Jeanne et les coupables seraient autorisés à rentrer dans leurs foyers. Le 2 février 1394 il fut imposé aux Juifs de la ville de porter un vêtement d'une couleur donnée avec un

insigne spécial pour les distinguer des autres habitants de la cité. Il faudra attendre 1791 pour que l'émancipation des Juifs se réalise à Toulon.

Pignans (Var)

Une "Rue Juiverie"



La seigneurie ecclésiastique de Pignans avait un rayonnement considérable au Moyen-Âge ; villa de plaine dominé par les 780 mètres de Notre-Dame des Anges, Pignans a conservé ce prestigieux passé. Son quartier juif a encore gardé tout son aspect médiéval avec sa "Rue Juiverie" (Rue des Juifs). En 1306, Philippe-le-Bel expulsa les Juifs de France. Certains trouvèrent refuge dans le Comté de Provence alors hors du royaume de France. A la fin du XVème siècle, la Provence devint française et les expulsions reprurent ; seuls les Etats du Pape d'Avignon et du Comtat Venaissin conservèrent certaine tolérance envers les Juifs. Ceux qui restèrent se convertirent, on les appela les "néophytes". Des Juifs s'installèrent dans la rue de la Juiverie au XIVème siècle puis constituèrent un petit quartier entre le XVIIème et XVIIIème siècle.

Cotignac (Var)

Une "Rue aux Juifs".



La maison du Rabbine



Rue de Caux à Cotignac



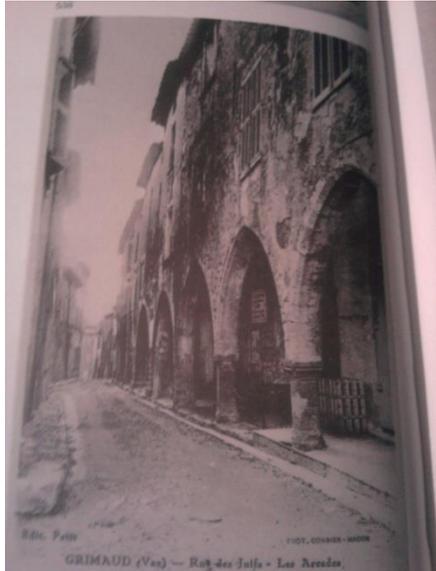
L'ancienne porte de la Synagogue.

Dans son *''Dictionnaire''* E. Garcin décrit l'origine de Cotignac : *''La ville de Cotignac, fut fondée selon moi, en 585, par plusieurs familles juives qui s'était cachées dans les bois, pour éviter le bannissement prononcé contre tous ceux de leur nation qui n'embrassaient point la foi de l'Évangile. Je ne donnerai d'autres preuves que les restes d'une synagogue, le nom hébraïque de plusieurs rues, et le génie économe et industriel des habitants actuels, génie qui se rapproche beaucoup de celui que nous connaissons aux Hébreux contemporains, qui se conduisirent avec probité''*. Sur la Place de la Liberté se trouvait une synagogue qui datait du XIII^{ème} siècle. Cet immeuble qui était désaffecté depuis la Seconde Guerre Mondiale a été rasé en 1960. Il ne subsiste sous cette place, dans les caves, que les mikvaot (bains rituels) alimentés par les sources jaillissant sous la roche. Cet édifice qui était de grande taille, au centre du Quartier Juif, indiquait que la Communauté Juive était très importante.

grande du village et de nombreux commerces y étaient installés, notamment sous les arcades. Entre la "Grande Rue" et la "Rue des Juifs" se trouve, sur la place du Cros, un puits remarquable par son antiquité, creusé au ciseau dans le roc vif. A l'autre extrémité de la rue des Juifs, se voit l'église paroissiale en forme de croix latine, bâtie en granit grossier ; tous les arcs sont à plein cintre. En 1472, le Juif Bonsenhor Davin de Pertuis prit le nom chrétien de Michel de Grimaldi (ou de Grimaud).

Draguignan (Var)

Une "Rue de la Juiverie".



Pierre-Jean Gayrard a laissé une notice sur la "Rue de la Juiverie" dans son "Draguignan, le temps retrouvé" : " Rue Juiverie. Les Juifs étaient déjà présents à Draguignan au XIII^e siècle, formant une petite minorité sans doute prospère, avec des conditions de vie favorable. Au début du XIV^e siècle, après les proscriptions espagnoles et catalanes, les persécutions exercées par Philippe-le-Bel provoquèrent un afflux des juifs en Provence et donc à Draguignan. Le premier regroupement de la communauté juive semble s'être fait spontanément à l'abri du nouveau rempart, une situation que l'on retrouve à Aubagne. Après les terreurs de la Peste Noire de 1348, les Juifs furent plus en sécurité dans les campagnes de haute Provence. Ils furent massacrés à Toulon, mais pas à Draguignan. Le XV^e siècle fut émaillé de rimades et la communauté comme telle disparut de la ville au début du XVI^e siècle". Un acte de 1297 mentionne un Juif à Draguignan dénommé Jacob qui habitait sur la Place de la Porte Romaine. Durant ce XIII^e siècle, on parle aussi d'un écrivain itinérant, Isaac ben Abraham dit Gorni, originaire de Luc, qui passa par la ville et s'enflamma contre les habitants juifs de Draguignan :

*"Malheur sur le jour où je suis venu
Habiter ce repaire de dragons
Malheur sur le jour j'ai voulu
M'installer dans cette communauté".*

Avant 1358, la communauté possédait syndics et conseillers, un bureau dans une maison (domus judeorum), des aires Saint-Farçois. Elle payait collectivement les impôts communaux plus une taille des Juifs. Les Juifs de la ville exerçaient divers

métiers artisanaux et commerciaux. Des documents datant du XIV^{ème} siècle attestent encore de l'existence d'une communauté juive à Draguignan. En 1427, les juifs de cette ville furent contraints sous peine d'une amende de 25 marcs d'argent, de porter la Rouelle. En 1475, l'évêque de Fréjus les autorisa à posséder une synagogue moyennant une redevance annuelle de 4 livres de cire. Dans la rue de la Juiverie, on voit la façade de cette synagogue médiévale. En 1489, les Juifs de Draguignan furent les premières victimes de l'expulsion des Juifs de Provence. La Rue principale de la "Juiverie" porte le nom de "Rue de la Juiverie" puis *Jitarie* ou *Jutarie*, Juiverie, rue de Saint-Paul, rue des Oliviers, de la Révolution. Dans ce quartier, il y a encore des maisons d'architecture romane. La façade de la synagogue était longue de 23 mètres ouverte par une porte en plein cintre. Le cimetière juif se trouvait en pleine campagne, au quartier de la Pierre-de-la-Fée. Dans "Il était une fois Draguignan" paru dans la publication de la Société Hyéroise d'Histoire et d'Archéologie en 2009, il est écrit "Ici, comme dans bien des villes françaises, les couvents étaient fort nombreux et il existait dès le Moyen-Âge un quartier juif, avec sa synagogue (environ 200 personnes juives en 1297) : Ville comtale, chef-lieu de baillage, préfecture du Var".



Rue de la Juiverie



Maison médiévale dans la juiverie de Draguignan.

Le clavaire de Draguignan porte en compte pour l'année 1475: "A Judeis ville Draguignan pro sinagoga sive scola, quatuor libras, sire (cire), quibus foro juliense episcopo". Ces quatre livres de cire valaient un florin, c'est-à-dire seize sous provençaux. L'Evêque prélevait ce florin sur quatre livres, en monnaie, que les Juifs servaient au fisc.

Tourves (Var)

Une grande famille juive de Marseille porta le nom de Tourves. Dans différents documents Juliette Sibon repéra les trois fils d'Astesia de Tourves ; Gassonet Durant, Mosse Durant et Salves Durant. Mais elle parla surtout de Macip de Tourves alias Boffa qui était surtout connu comme commerçant entre 1331 et 1374. Par exemple en 1365, il exportait du vin cacher vers Barcelone où son fils Vidalet de Tourves s'installa dans la seconde moitié du XIV^{ème} siècle.

Tavernes (Var)

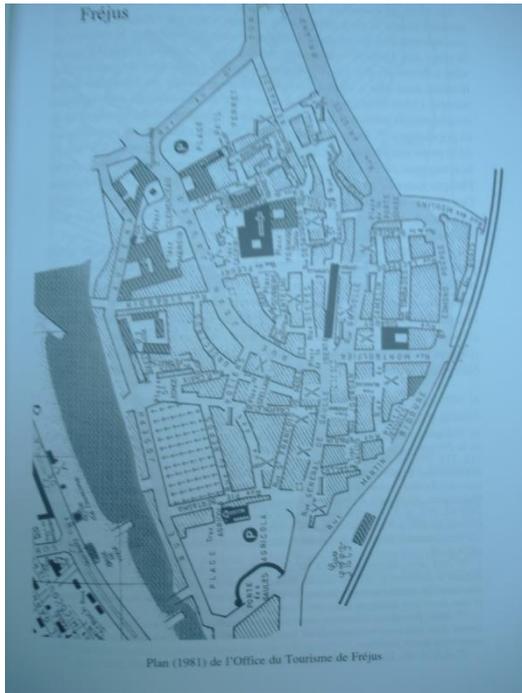
Une "Rue Juiverie".



Fréjus (Var)

Une "Rue de la Juiverie".

A propos de ce toponyme, les historiens de Fréjus écrivaient : *"On peut supposer qu'une communauté d'origine juive aurait élu domicile au pied des remparts, ainsi qu'il était coutume dans de nombreuses villes provençales à l'époque médiévale"*.



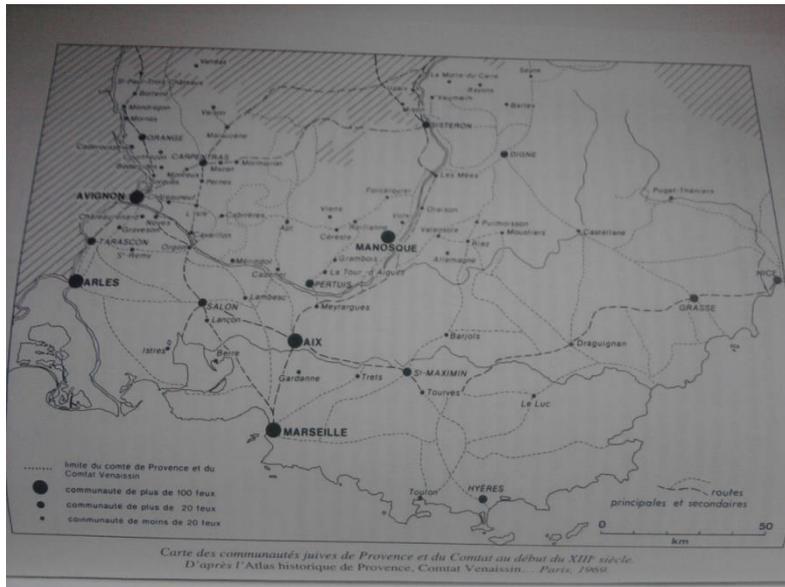
Hyères (Var)

Une "Juiverie".

Dans le port d'Hyères, ville côtière du Var, vivait, à l'époque médiévale, une communauté qui comptait trois cents âmes au milieu du XIV^{ème} siècle. Son principal personnage était le poète Isaac Gorni. Les poésies d'Isaac ben Abraham ha-Gorni permirent au lecteur de le suivre dans sa vie errante qui le mena d'une communauté à l'autre en Provence. L'un des membres influents de la communauté d'Hyères fut David de Yeres (d'Hyères) qui jouissait d'une grande influence auprès du dauphin Humbert II. En 1964, B. Blumenkranz s'est penché sur la présence d'une communauté Juive dans cette ville dans un article : *"Aire (s) ou Hyères ? A propos de la toponymie française en hébreu médiéval"* paru dans *"Les Juifs en France. Ecrits dispersés"*. En ce qui concerne les "Princes" juifs d'Hyères, un document de la fin du XIII^{ème} siècle laisse entendre que *"les juifs de cette ville passaient pour fort riches aussi aux yeux de leurs concitoyens non-juifs"*. Le 21 octobre 1276 Charles 1^{er} d'Anjou adressa une lettre au Sénéchal de Provence au sujet des doléances présentées par les "Hommes d'Hyères" : *"Les gens d'Hyères demandent que les Juifs qui demeurent dans leur ville et qui s'y enrichissent, affirment-ils, soient contraints à payer des impôts en rapport avec leurs ressources, et nous voulons qu'ils y soient soumis comme les autres juifs de Provence"*. En 1346, au cours d'un procès, les chrétiens toulonnais demandèrent que Dayon Barbe, juif de Toulon, qui avait tué Salomonet de Saint-Ibert, juif d'Hyères, soit jugé à Toulon et non à Hyères.

Lorgues (Var)

Une "Rue des Juifs"



Corse

La présence juive en Corse remonte à plus d'un millénaire. On trouve aux alentours de l'an 800 les premières traces juives dans l'île de Beauté. C'est en ce moment qu'une forte immigration venant d'Égypte s'installa dans le Sud de la Corse. Les Juifs ayant gardé leurs coutumes parlaient et écrivaient l'hébreu. L'historien Depping esquisse rapidement la présence juive en Corse : "La faculté de commerce avec le Levant, et la douceur du climat avaient sans doute contribué à l'accroissement des commerçants juifs en Provence ; ce fut auprès d'elles que se réfugièrent, en 1140, les familles exilées de Corse...". Beaucoup d'entre elles s'étaient implantées à proximité d'un petit village dénommé Levie, situé non loin de Porto-Vecchio. Ensuite les membres de la communauté se dispersèrent un peu partout dans l'île et s'intégrèrent dans la population autochtone et dans certains villages montagneux. D'après certains documents, les églises ont conservé la trace de documents en hébreu à côté de ceux rédigés en latin. Au XVI^{ème} siècle, environ 1000 juifs napolitains se réfugièrent en Corse, suite aux persécutions locales et s'installèrent au centre de l'île. De nouvelles émeutes apparurent en Italie notamment en 1684 à Padoue qui était peuplée d'une grande partie par des Juifs venant du ghetto édifié en 1516. Devant ce péril, beaucoup de juifs décidèrent d'émigrer sous des cieux plus calmes. Quelques-uns débarquèrent en Corse, et les habitants les appelèrent Padovani, signifiant : "*venu de Padoue*". Or, la vague d'immigration la plus importante se situa entre 1750 et 1759. S'étant libéré de l'étreinte génoise, la première république corse constitutionnelle et démocratique d'Europe naquit ; Pascal Paoli, "*Père de la Patrie Corse*", demanda à 1000 juifs du nord de l'Italie, de Milan, de Turin et de Gênes de venir redynamiser l'île. Paoli déclara : « *Les Juifs ont les mêmes droits que les Corses puisqu'ils partagent le même sort* ». Pour lui les Juifs étaient des citoyens à part entière et qu'ils avaient une totale liberté de culte. Certaines statistiques présument que 30% de la population corse aurait des origines juives. Pour différentes raisons, les Juifs adoptèrent ou reçurent des noms comme Rossu, Rossi, Giacobbi, Zuccarelli, Costantini, Simeoni, etc... Ils donnèrent aussi lieu à l'élaboration de toponymes : tel que le village de Casalabriva qui doit venir de "*Casa di l'ébréo*" (la maison de l'hébreu). En 1915, 744 juifs palestiniens (hommes, femmes et enfants) débarquèrent à Ajaccio, expulsés d'une Palestine encore sous le joug ottoman et que se disputaient Britanniques et Français d'un côté, Turcs et Allemands de l'autre. Muletiers, cordonniers, agriculteurs, ils durent tout quitter avec en poche la somme de 3 livres turques par famille et quelques objets rituels. Au fil des décennies, ils se fondirent dans la masse de la population corse ayant très peu de contacts avec leurs coreligionnaires d'origine italienne.



De nos jours, la communauté juive de l'île, très peu nombreuse, se concentre essentiellement à Bastia. On ouvre deux fois dans l'année la synagogue qui possède deux Rouleaux de la Torah en parfait état : pour Roch Hachana, le jour de l'an Juif, et pour Yom Kippour.

Bastia (Corse)

Une présence Juive

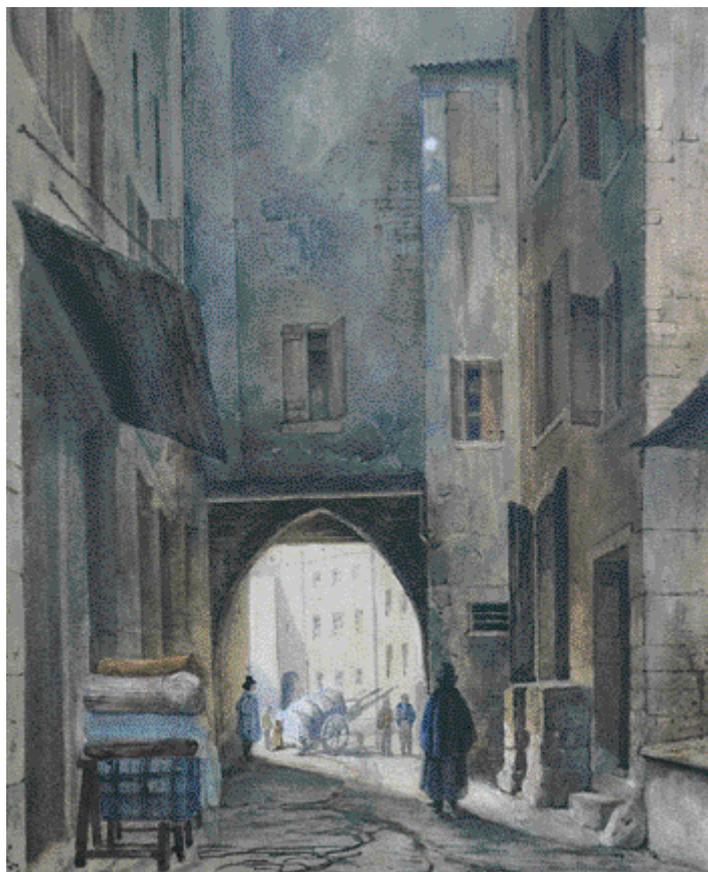
Ajaccio (Corse)

Une présence juive



Classe d'enfants Juifs à Ajaccio en 1916.

Les Juifs du Comtat Venaissin



Porte septentrionale de la juiverie de Carpentras

par A. Rousseau, 1838
(Musée de Carpentras)

Depuis l'antiquité, la présence d'individus juifs fut constatée à Marseille, le bassin phocéén et dans la vallée rhodanienne. A l'époque de l'Empire romain, des communautés florissantes existaient. Il est fort probable qu'elles étaient composées de marchands s'étant exilés pour établir des comptoirs, d'anciens esclaves rachetés par leurs coreligionnaires ou bien de gallo-romains convertis. En effet, d'après l'intéressante littérature, nous savons que malgré quelques restrictions notamment la circoncision, de nombreux grecs, romains ou gallo-romains désiraient se tourner vers le Judaïsme. Le Comtat Venaissin (comtat désigne les grands comtés de Provence, comme le Comtat de Venaissin et le Comtat d'Avignon) était situé en Provence et appartenait au Saint-Siège depuis 1274. A cette date, Philippe III, dit le Hardi, céda le Comtat Venaissin, à la Papauté (Grégoire X). En 1301, le Pape Boniface VIII adressa une bulle de remontrance "*Ausculata Fili*" à Philippe-le-Bel et appela un concile afin d'empêcher le roi de lever l'impôt sur le bas clergé et faire arrêter l'évêque de Pamiers. Clément VI, intronisé sur le trône de Saint Pierre l'année précédente, s'installa en 1306, à Avignon. Il fut le premier des sept pontifes qui feront de cette ville la capitale temporaire de la Chrétienté. Ce même souverain pontife cassa les

décisions de Boniface VIII en remerciement à Philippe-le-Bel pour l'avoir aidé pour son intronisation. Le Comtat d'Avignon appartient à la Papauté à partir de 1348. Aussitôt que le Comtat Venaissin fut dans la sphère de la Papauté, les Juifs du Pape développèrent une vie communautaire différente que dans le Royaume de France. D'une relative tolérance, les papes permirent aux Juifs comtadins de résider dans le Comtat et à Avignon (avec de multiples restrictions), et à de nombreux Juifs de France d'échapper aux persécutions dont ils étaient victimes. Pourtant, en 1322, le Pape Jean XXII décida d'expulser les Juifs de son état comtadin. Ceux-ci se réfugièrent alors en Dauphiné et en Savoie. Il fit détruire les synagogues de Bédarrides, Bollène, Carpentras, Le Thor, Malaucène, Monteux et Pernes. Mais ce Pape se ravisa vite et annula son ordre d'expulsion. En 1326, le concile d'Avignon imposa aux juifs dès l'âge de quatorze ans pour les garçons ; la rouelle jaune et pour les jeunes filles, dès l'âge de douze ans, un voile distinct (cornalia ou cornu). A partir de la fin du XVIème siècle, les Juifs furent contraints d'habiter dans une des quatre carrières (Juiveries) comtadines. Ces "*Arba Kéhilot*", quatre communautés saintes étaient : Avignon, Carpentras, Cavaillon et l'Isle-sur-Sorgue. La synagogue la plus ancienne de l'époque médiévale est celle de Carpentras. Elle fut construite dès 1361 avec l'accord de l'Evêque Jean Roger de Beaufort, dit Flandrini, neveu de Clément VI et frère de Grégoire XI. Six ans plus tard, cet évêque octroyait aux Juifs carpentrassiens le droit d'avoir leur cimetière. En 1394, les Papes quittèrent Avignon pour retourner à Rome. Cette même année, les juifs du Royaume de France furent définitivement expulsés, Les communautés d'Avignon, Carpentras, Cavaillon et L'Isle-sur-la-Sorgue subsistèrent, moyennant une série de conditions humiliantes : port d'un chapeau de couleur jaune, résidence obligatoire dans un ghetto de quelques rues ("*carriero*" en provençal) fermées chaque soir, paiement de taxes particulières, obligation d'assister périodiquement à des prêches les appelants à la conversion, etc. Les Judéo-Comtadins furent parqués dans leurs "*Carrières*" (d'après le provençal, la rue réservée aux Juifs et en hébreu, la "*Messilah*") fut soumis par l'administration pontificale à des règlements de plus en plus oppressifs. Pour l'Eglise, le maintien d'un petit groupe de juifs misérables et abaissés devait témoigner du sort d'Israël, puni pour avoir refusé le christianisme. La répétition au cours des âges de mesures restrictives fut toutefois l'indice qu'elles étaient en réalité peu appliquées. Les "*Juifs du Pape*", comme ils furent appelés, semblèrent avoir eu de bonnes relations avec leurs concitoyens chrétiens. Un judaïsme comtadin original se développa. Il ne se rattacha ni au courant séfaraïte (d'origine espagnole, qui se rencontrait dans les régions du bassin méditerranéen et en France dans le Sud-Ouest) ni au courant ashkénaze (de l'Alsace-Lorraine et de l'Europe centrale et orientale). Il se caractérisa par une organisation très structurée des communautés, une totale endogamie, un rituel propre. En ce qui concerne les noms patronymiques, une partie de ces Juifs français expulsés par l'Édit du 17 septembre 1394, étaient allés rejoindre les Juifs du Pape. Ils avaient l'habitude de porter les noms des localités voisines ou non, où habitait leur communauté à l'intérieur des Comtats Venaissin et d'Avignon. Les Juifs portaient une grande attention à ne pas porter de noms chrétiens. C'est pourquoi ils adoptèrent de préférence des noms de lieux. Nous retrouvons encore aujourd'hui dans le Vaucluse ces noms de lieux portés par les Juifs du Pape: Beaucaire, Bédarrides, Carcassonne, Cavaillon, Crémieux, Lunel, Meyrargues, Monteux et

Séguret. Les juifs parlaient un dialecte judéo- provençal : le *shuadit* (ou *Chouhadite*, *Chouhadit*, *Chouadite*, *Chouadit*, ou *Shuhadit*). Cette langue était connue également sous le nom de Judéo-provençal, Judéo-Comtadin, ou Hébraïco-Comtadin. Son existence fut établie dès le XIème Siècle, et il a été possible de dater sa disparition avec la mort de l'écrivain Armand Lunel, son dernier locuteur, en 1977. Ce fut une longue histoire à la fois pittoresque, dramatique et pleine de contradictions, histoire émouvante et trop méconnue que celle des Judéo-Comtadins. L'établissement des Juifs en Provence remontait aux premiers siècles de l'ère chrétienne. Dans le Comtat Venaissin, possession française du Saint-Siège de 1274 à 1791, la présence des Juifs ne fut attestée qu'à partir du XIIème siècle. Entre le XIVè et XVIème siècle, le Comtat Venaissin devint le refuge des Juifs expulsés du Languedoc, de Provence, d'Espagne et du Portugal. L'Église toléra et protégea ses Juifs qui menèrent sur ses terres une existence relativement paisible. On ne les traita pas pour autant sur un pied d'égalité qu'avec les Chrétiens. Ils furent astreints à porter un signe distinctif, depuis 1525, pour les hommes : le chapeau jaune, et depuis 1555, pour les femmes, un morceau d'étoffe jaune à la coiffure. L'Église ne cessa jamais de vouloir le salut des Juifs. Les rois d'Espagne, au service de la Sainte Inquisition, allèrent même jusqu'à les brûler vifs pour leur bien. La Papauté s'en tenait à des méthodes plus douces, se contentant d'employer le système de la prédication obligatoire; "*predica coattiva*" (prédication collective), organisé en 1393 par la bulle (papier officiel scellé d'un sceau) de Grégoire XIII. Ce système obligatoire de prédication collective fut maintenu à Rome jusqu'au XIXème siècle, sous Pie IX. Les prédications forcées se révélant insuffisantes pour convertir les Juifs, l'Église pensa à mettre en œuvre d'autres moyens pour les amener à la conversion. Ce fut la "*conversion en musique*". Il s'agissait de ces chants de Noël provençaux qui étaient spécialement composés à Avignon au XVIIIè siècle pour enseigner aux Juifs le mystère de la Nativité. Dans ces Noël de la "*conversion en musique*", tout comme dans la "*prédication obligatoire*", on découvrait des controverses et des disputes théologiques que l'Église et les pouvoirs publics avaient instituées au Moyen-Âge pour la conversion raisonnée des Israélites.

Jusqu'aux XIIè et XIIIème siècles les Juifs du Midi connurent un véritable "Âge d'or", mais la croisade contre les Albigeois puis la révolte des Pastoureaux mirent fin à leur sécurité et donnèrent lieu à de nombreux massacres décimant leurs communautés. Expulsés définitivement du royaume de France en 1394, puis du Dauphiné, de la Savoie et de Provence, c'est auprès des souverains pontifes que nombre d'entre eux, rejoignant leurs coreligionnaires du Languedoc, trouvèrent une terre d'asile. L'insécurité régnant à Rome, les papes résidèrent en Avignon de 1309 à 1376. En ce qui concerne l'histoire du Comtat Venaissin, René Moulinas écrivait : "*Ces terres du Comtat sont passées sous la domination du Saint-Siège au XIIIème siècle. D'abord en droit : en 1229, par le traité de Paris, le comte de Toulouse, Raymond VII, avait cédé ses titres au pape ; mais l'administration du pays fut assurée par les agents du roi de France jusqu'à ce que Raymond VII reprenne possession de son marquisat par la force, dans les années 1230. Après sa mort survenue en 1249, c'est son gendre, Alphonse de Poitiers, frère du roi de France Louis IX plus connu sous le nom de Saint Louis, qui le remplacera dans la jouissance de la domination sur le Comtat. Puis après le décès sans héritier direct d'Alphonse de Poitiers et de sa femme Jeanne, en 1271, c'est leur neveu, le roi de France*

Philippe III, qui entre en possession de leurs domaines. Les papes, cependant, n'avaient jamais renoncé à leurs prétentions appuyées sur le traité de Paris de 1229, et Grégoire X fit de nouveau valoir ses droits après la mort d'Alphonse de Poitiers. A la suite de négociations commencées en 1272, Philippe III accepta de les reconnaître et l'administration du Comtat fut effectivement remise aux mains des officiers du pape en 1274''. Au prix d'innombrables vexations, brimades et humiliation, les "Juifs du Pape" réussirent à se maintenir dans le Comtat pendant près de cinq siècles. Bien que les expulsions se multiplient au cours des décennies qui suivirent : expulsion du Comtat Venaissin en 1321, expulsion du royaume de France en 1394, expulsion de Provence en 1481, tous ces événements contribuèrent encore à gonfler les effectifs de la population juive dans le Comtat Venaissin. Mais même dans les territoires du Pape, les Juifs furent soumis à des mesures de plus en plus sévères et se virent regrouper dans quatre villes du Comtat : Avignon, Carpentras, Cavaillon et L'Isle-sur-la-Sorgue. On constatait encore des exceptions ci-et-là mais en 1694, les derniers juifs à avoir vécu en dehors des "carrières" furent obligés de se replier dans les quatre seules villes citées plus haut. Il fallut attendre bien après la révolution de 1789 pour que les juifs puissent enfin vivre à l'extérieur des quartiers qui leur avaient été réservés. Dès le XVème siècle on assista à une dégradation de leur situation ; le pape Benoît XIII leur interdit d'exercer les métiers de banquier ou de médecin et de nombreux pogroms éclatèrent dans toute la Provence. Prétextant une protection des juifs contre la fureur populaire et pour tenter de stopper le flot des immigrants, le Concile de Bâle instaura, avant Rome, les ghettos dans le Comtat. Ces communautés formèrent des communautés séparées avec leurs règlements particuliers, s'administrèrent elles-mêmes, tout en étant soumis aux lois de la cité, sous l'autorité suprême de l'évêque, leur suzerain.

Les Carrières des Juifs

C'était le nom qui fut donné, à Avignon et dans le Comtat Venaissin, au ghetto ou quartier juif dans lequel vivait les fils d'Israël qui l'appelaient d'un terme hébraïque "Messilah" déformé en "Méfilah".

L'herbe des Juifs.

Cette plante porte aussi le nom d' « herbe des juifs » car c'est l'une des plantes utilisée, du XIII^e au XVIII^e siècle, par les Juifs du Comtat Venaissin (qui était alors un domaine pontifical) pour teindre en jaune les chapeaux qu'ils étaient obligés de porter comme signe distinctif.

Le réséda des teinturiers ou réséda jaunâtre (*Reseda luteola*) est une plante herbacée bisannuelle de la famille des Résédacées, assez commune en Europe occidentale et méridionale, qui fut cultivée autrefois comme plante tinctoriale. Toute la plante contient des matières colorantes de la famille des flavonoïdes (couleur jaune). Il est parfois appelé la gaude, le grand résédal, herbe à jaunir, l'herbe jaune ou la mignonette jaunâtre.

Cette plante est originaire du pourtour du bassin méditerranéen et d'Asie occidentale. On la trouve notamment en Egypte et en Libye, dans la péninsule Ibérique, l'Italie et les Balkans, ainsi qu'au Moyen-Orient de la Turquie à l'Iran, ainsi qu'au Pakistan.

Les comptes financiers d'Alphonse de Poitiers.

Pour les rois de France, les Juifs étaient une formidable source de revenus. Ils chargèrent alors les jurisconsults de justifier tous les procédés fiscaux, afin de déclarer que le Juif ne pouvait rien posséder et que le seigneur pouvait disposer de tout ce qui avait l'apparence d'être la propriété du Juif. Si Louis IX avait trouvé différents expédients pour soutirer de l'argent aux Juifs, son frère Alphonse de Poitiers mit au point un nouveau procédé avant de partir en croisade. En 1268, le Comte ordonna d'arrêter tous les Juifs de son domaine et de saisir leurs biens. Aux Archives Nationales, il a été retrouvé un parchemin daté de décembre 1268 sur lequel figure l'estimation des biens des Juifs de la Sénéchaussée de Venaissin, au dos de ce document, il est fait le décompte des dépenses faites à l'occasion des mesures prises contre les Juifs. Dans l'évaluation des biens de ceux-ci, il y a été fait une distinction entre les Juifs du Comte et les Juifs des Barons. Les sommes usurpées aux Juifs du Venaissin furent versées au Trésor Royal comme suit :

Comtat Venaissin

Bona Judeorum Propriorum Domini Comitis

De Bonilliis (Bonnieux, ch.-l. de cant. de Vaucluse, arr. d'Apt.)

Marquesius de Bnilliis, judeus, habet bonis mobilibus xxx lb. tur.*

Leo de Bonilliis, judeus, habet in bonis mobilibus c. s. tur.

Summa, xxx lb. tur.

De Insula (L'Isle-sur-Sorge, ch.-l. de cant. de Vaucluse, arr. d'Avignon).

Abraham de Insula, judeus, habet in bonis mobilibus iiij xx X lb. tur.

Astruga de Insula, judeus, habet in bois mobilibus xv lb. tur.

Ferrissolus de Insula, judeus, habet in bonis mobilibus lx. lb. tur.

Summa, viijxx V lb. tur.

De Malaucena (Malaucène, ch.l. de cant. de Vaucluse, arr. d'Orange)

Bonus Isacus et Salnetus de Malaucea habent in bonis mobilibus xvj lib. s. tur.*

Anna de Malaucena, judea, et Benvemgutus, judeus, habent in bonis cv s. tur.

Summa, viij xx V lb. tur.

Judeus de Segureto habet in bonis mobilibus xl s. tur. (Séguret, comm. de Vaucluse, cant. de Vaison, arr. d'Orange).

De Abolena (Bollène, ch-l de cant. de Vaucluse, arr. d'Orange)

Salnetus de Aboléna, Judeus, habet in bonis mobilibus xxxiiij l. provinc.*

Jacob habet in bonis mobilibus iiij xx lb. provinc.

Mossetus, judeus, habet in bonis mobilibus xix lb. vij. s. provinc.

Durantus habet in bonis mobilibus xv lb. provinc.

Durantus de Stella habet in bonis mobilibus xxv lb. provinc.

Cresque, judeus, habet in bonis mobilibus xx lb. provinc.

Mossetus Chapuiz habet xl s. provinc.

Salomon, xl s. provinc.

Durantus, filius Salomonis, xxx s. provincialium

Leza, judea, xxv s. provinc.
Stella, judea, XV s. provinc.
Cones, judea, habet xxv s. provinc.
Summa, ijc ij lb., ij s. provinc., valent clj lb. xj s. vj d. tur.*
De Mornacio (Mornas , comm. de Vaucluse, cant. de Bollène, arr. d'Orange)
Salnetus, judeus, habet in bonis mobilibus xxiiij lb. V s. tur.
Cresque, judeus, xxv lb. tur.
Bonus Josse, x lb. xiiij s. viij d. tur.
Dulcia, judea, xlij s. tur.
Bonus Isaac, judeus, xxix s. tur.
Bonus Paratus, xxxvj s. tur.
Bonus Isaac senex, viij lb. XJ s. tur.
Summa, lxxij lb. XVJ s. viij d. tur

De Palude (Lapalud, comm. de Vaucluse, cant. de Bollène, arr. d'Orange)
Isaac, judeus, habet in mobilibus xviiij lb. XIIJ s. x d. tur.
Seignouretus, xiii s. tur.
Summa, xix lb. vij s. d. tur.
Summa totalis propriorum Judeorum domini comitis, iiije lxx lb. v s. tur.

Bona Mobilia Judeorum Baronum Venaissini
In Primis, de Montiliis (Monteux, comm. de Vaucluse, arr. cant. de Carpentras)
Cresques, judeus, habet in bonis mobilibus xlix lb. XVJ s. vj d. provinc.
Crescenus de Argentea habet in bonis mobilibus xiiij lb. ix s. provinc.
Bous Filius habet in bonis mobilibus l. s. provinc.
Bonus, judeus, xlij s. provinc.
Vitalis, judeus, xvj lb. provinc.
Marquillesia, x lb. xiiij s. provincialium.
Salnetus, xxij lb. XVJ s. provinc.
Salomon, xiiij lb. xvij s. provinc.
Massipus, xxxiiij s. provinc.
Leo, viij lb. ij d. provinc.
Fos, xvij lb. IIJ s. viij d. provinc.
Bonus Isaac, xxxij lb. provinc.
Clara et Bella ejus filia, xxx lb. provinc.
Summa, xijxx xvj lb. v s. IIIJ d. provinc.

De Carpentorato (Carpentras, arr. de Vaucluse)
Abraham, filius Astrugi, habet in bonis mobilibus xxvj lb. xiiij s. iiij d. provincialium.
Sanchoalus, judeus, habet vjxx xvij lb. vij s. provinc.
Bonus Seignouretus, x lb. provinc.
Vinetus de Scola, vij lb. provinc.
Cresque, gener Duranti, viij lb. provinc.
Vitalus, xj lb. provinc.
Meletus, xviiij lb. xj s. provinc.
Vidaletus, frater ejus, xviiij lb. xj s. provinc.

Mousetus haber ije xviii lb. xviii s. vij d. provinc.
Bonetus habet lxx lb. iii s. vij d. provinc.
Vinetus, filius Vitali, liii lb. xvij s. viij d. provinc.
Vinetus, filius Michaelis, xvj lb. Xj s. provinc.
Astruc, vij lb. xvij s. ix d. provinc.
Jacob, xij lb. provinc.
Mouse, filius Vitali, xx lb. provinc.
Abraham, filius Boni Seignoureti, viij lb. provincialium.

Bona Judeorum de Valriaco (Valréas, ch.-l. de cant. de Vaucluse, arr. d'Orange)
Elias habet xxvij lb. tur.
Armandus, judeus, xij lb. tur.
Bonus Annus, xj lb. tur.
Comparatus, xiiij lb. tur.
Salomon habet xij lb. tur.

Bona Judeorum Cavelione (Cavaillon, ch.-l. de cant. de Vaucluse, arr. d'Avignon.)
Abraham habet in mobilibus iiijxx lb. tur.
Durantus, xxv lb. tur.
Manduchetus, x lb. tur.
Gardetus, xxv lb. tur.
Cressenes, l s. tur.

Possessiones Judeorum propriorum domini Comitis.
Primo, de Mormacio,
Salnetus, judeus, habet in possessionibus lxxj lb x s. vien.
Vidalus, judeus, xx lb vien.
Cresque, xxx s.

De Abonena
Jacob habet in possessionibus, xiiij lb. vien*.
Mousselus, xxj lb vien.
Durantus, lij lb, vien.
Cresque, c s. vien
Salnetus, judeus, xxj lb. vien.

Recepta que fecit dominus girardus de Pruneto
de bonis judeorum Venesini
In primis, de judeis de Mornacio, lxx s. tur.
De judeis de Abonea, x lb. tur.
De judeis de Insula, xx lb. tur.
De judeis de Bonilliis, ix lb. tur.

*lb tur : livre tournois

*s. tur : sous tournois

*lb provinc : livre provençale.

*s. provinc : sous provençale.

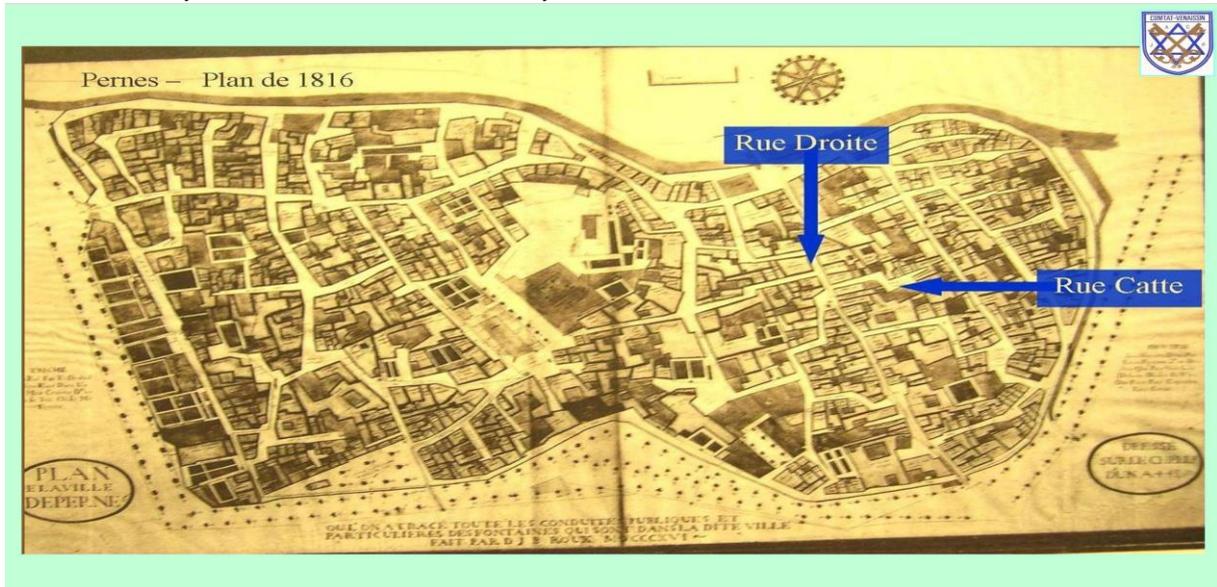
*d. tur : denier tournois.

*lb. vien : livre viennoise

*s. vien : sous viennois.

Pernes-les-Fontaines (Vaucluse)

Une "Rue la Juiverie", une "Place de la Juiverie" et un "Mikvé".



Plan de Pernes-les-Fontaines.

Pernes-les-Fontaines fut pendant de très longues années la Capitale du Comtat Venaissin. En rachetant les droits de l'Évêque de Carpentras sur cette ville, Jean XXII s'installa à Avignon et en fit son siège papal. La présence juive à Pernes fut attestée par deux éléments : 1° le nom de la *Place de la Juiverie*, 2° une grande maison portant le nom "*Bains Juifs*". Il y avait une "*Rue de la Juiverie*". La Synagogue fut détruite après l'expulsion des Juifs du Comtat Venaissin en 1322. Le Cimetière : *Bethsahaim* (la maison de vie) dit de "*la Juiverie*" se trouvait dans le quartier de la Condamine. Les Bains : on voit encore dans quelques maisons de la rue Catte ou de la Juiverie les "*Mikvaot*" bains rituels où se plongeaient chaque mois les femmes juives pour se purifier, ces pièces d'eau se trouvent dans les caves. En 1569, les Juifs furent chassés de Pernes et leurs biens furent vendus. En 1590, l'hôtel particulier qui abritait le Mikvé fut vendu à la famille de Cheylus. En 1634, les Juifs du Comtat furent regroupés dans quatre carrières : Avignon, Carpentras, Cavaillon et l'Isle sur la Sorgue.



Mikvé à Pernes-les-Fontaines



Rue la Juiverie

Bédarrides (Vaucluse)

Un *"Bourg-du-Juif"*.

Petit village du Vaucluse près d'Avignon. La Communauté Juive de Bédarrides fut domiciliée dans le *"Bourg-du-Juif"*. Selon Armand Mossé, la synagogue fut rasée en 1322 par les Pastoureaux. Sur ses ruines, le Pape XXII fit procéder à l'érection de la Chapelle Notre-Dame. Le cimetière fut situé hors de la ville, dans le quartier de la Roquette près de la rue d'Orange pour lequel les Juifs payaient à l'archevêque une redevance de quatre écus d'or à chaque fête de Noël. Certains documents firent état d'une boucherie. Cette communauté fut expulsée par le vice-légat d'Avignon en 1694. L'une des familles prééminentes du Sud de la France était originaire de Bédarrides. Parmi eux, il y avait Gad Ben Judah de Bédarrides, qui a écrit le poème sur le *"Pourim"* local établi à Cavaillon pour commémorer le sauvetage des Juifs devant les émeutiers en 1713.

אבינון Avignon (Vaucluse)

Une *"Place de Jérusalem"*.



cliché Roth/ Art & archéologie...



Porte de la Calandre à Avignon

L'arrivée des Juifs à Avignon date du 1er siècle après la destruction du deuxième Temple. Selon la tradition, la première exista du 1er au XIII^e siècle. Le terme *"carrière"* a été donné à Avignon et dans tout le Comtat Venaissin au ghetto que les Juifs de la région appelaient *"Méfillah"* (déformation du terme hébraïque Messilah). La *"Carrière"* d'Avignon était située face à la Cité des Papes, à l'emplacement actuel de la rue *"Vieille Juiverie"*. La rue de la *"Vieille Juiverie"* indiquait cet emplacement. La deuxième carrière juive datait de 1221. La *"Place de Jérusalem"* et la *"Rue Jacob"* présentaient quelques vestiges de son passé juif. Ce fut sur ce même emplacement que s'élevait aujourd'hui la synagogue classée monument historique. En 1348, Avignon fut acquise par les autorités papales. Le changement de pouvoir marqua le

destin des Juifs. Surnommés les « *Juifs du Pape* », ils vécurent « *protégés* » par les Papes jusqu'en 1791. Les noms des villes que portaient les Juifs du Pape témoignaient de leur premier et ancien lieu de résidence : Beaucaire, Valabrègue, Bédarrides, Carcassonne, Cavaillon, Crémieux, Lunel, Meyrargues, Montoux. Le plus célèbre des savants avignonnais fut Lévi Ben Guerchon, né à Bagnols-sur-Cèze en 1287 et mort en 1334. Il fut un défenseur de Maïmonide, il rédigea à Avignon son ouvrage principal "*Milhamot Hachem*", "*Les Guerre de Dieu*".



Carrière d'Avignon



Candélabre de la Synagogue d'Avignon

Séguret (Segureto) (Vaucluse)



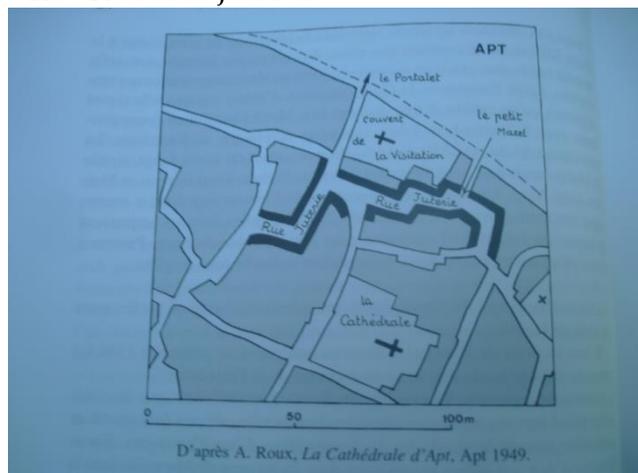
Après l'expulsion des Juifs de France en 1394, les Juifs du Pape en Provence se réfugièrent dans le petit village de Séguret. Séguret, ou Seguret, était le nom d'un village du Comtat Venaissin voisin de Carpentras, dont les Juifs du Pape prirent le nom. Le mot Séguret évoquait la sécurité (en dialecte occitan *segur* = sûr). Ce nom de lieu s'appliquait en principe à une forteresse. D'ailleurs, le village de Séguret fut bâti au pied d'une colline surmontée de son château féodal, aujourd'hui en ruine. Les documents Alfonsins retiennent dans leur registre des tailles un *Judéus de Segureto habet in*

mobilibus xl s. tur. Les habitants du village de Séguret, village du Haut-Comtat Venaissin, jouèrent traditionnellement une pastorale archaïque où l'on voyait en scène un Juif rouquin qui sentait "*li cassé*" (*li cassé* : la cuisine cachère) et discutait avec un ange sur la venue du Messie. Or l'enfant de Jacob, dans son désir d'invoquer l'autorité la plus sûre en faveur de la Loi mosaïque, en référait d'abord à un certain Rabbín Crémieux, qui devait être le fameux exégète Mardochee Crémieux (né en 1750 à Carpentras, mort à Aix en 1825) et, comme cela n'était pas suffisant, pressé par l'argumentation de l'ange, il appela un autre Rabbín à la rescousse, cette fois celui-ci venant de Metz en Lorraine ! Et dans ce Rabbín de renfort dont le nom n'était jamais mentionné, on découvrait que finalement il était le personnage clef de cette pastorale.

C'est lui qui finissait par dénouer, devant les spectateurs, l'intrigue finale de l'histoire en se convertissant par les soins d'un curé de Carpentras. Il démontrait ainsi aux spectateurs la supériorité de la religion catholique sur le judaïsme. Ainsi se terminait la pastorale jouée au village de Séguret il n'y a pas encore si longtemps, c'est-à-dire au début du XX^{ème} siècle.

Apt (Vaucluse)

Une "Rue de la Juiverie"



Plan de la Carrière d'Apt.



La Jutarie d'Apt.

Cette localité était habitée au Moyen-Âge par des Juifs. Ils demeuraient dans un quartier spécial séparé par un mur du reste de la ville. Gérard Nahon fait état d'un "Quartier de la Juiverie". Celui-ci était cité dans différentes archives et documents. On y nommait aussi la présence d'une synagogue qui était confirmé par : "Le Juif Salomon Vitalis lègue, en 1416 un don annuel pour le luminaire de la synagogue". Selon M. Schwab, dans son livre "Inscriptions hébraïques", les pierres de la synagogue détruite en 1488 servirent à la réparation de l'enceinte de la ville. Le cimetière était aux abords de la ville, dans le quartier du Clos et l'abbé Bose parlait d'une boucherie juive à Apt. A la fin du XIII^{ème} siècle, le poète Isaac ben Abraham Gorni passa par Apt et ensuite il composa une pièce en vers en l'honneur de la communauté juive de cette ville qui lui avait fait un gracieux accueil. Un rabbin d'Apt, Samuel ben Mordekhaï fut en correspondance avec Salomon ben Adret.

Carpentras (Vaucluse)

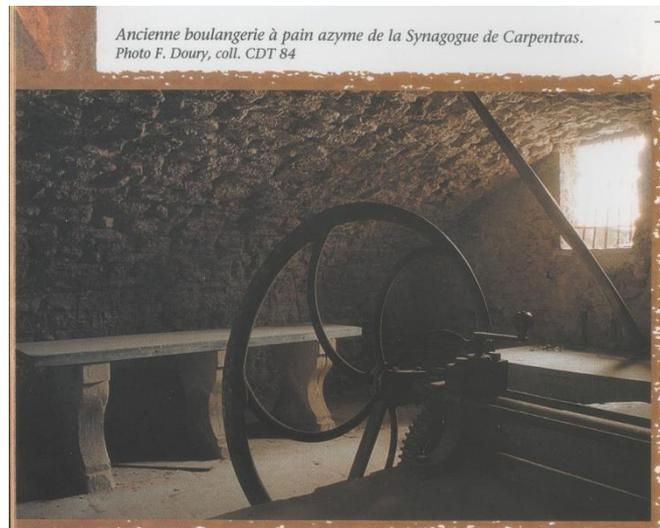
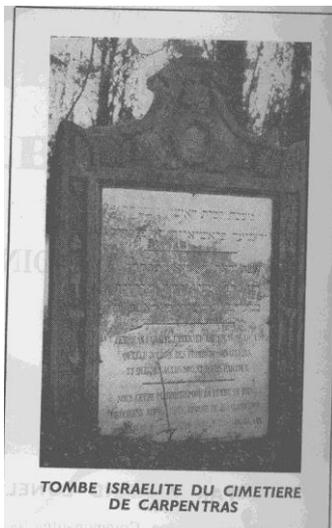
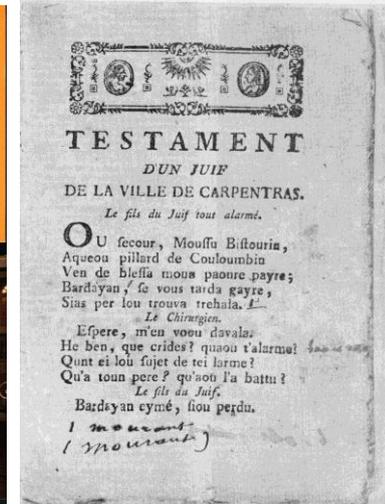
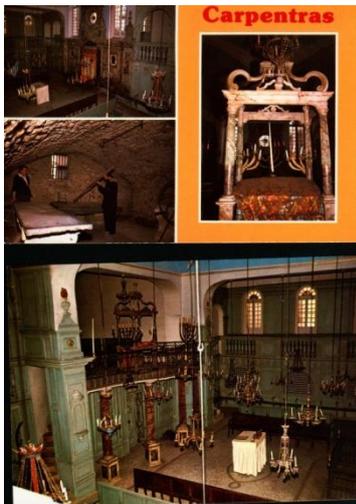
Une "Rue de la Vieille Juiverie", Une "Carrière"



Intérieur de la Synagogue de Carpentras. Rue de la Vieille Juiverie à Carpentras

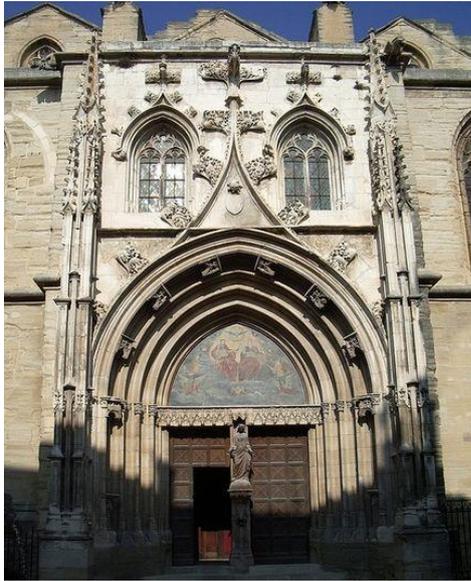
Comme à Carpentras, Avignon ou L'Isle-sur-Sorgue, la communauté juive de Cavaillon vivait depuis 1624 dans un quartier à part, un ghetto ou "Carrière", du terme provençal qui signifiait "la rue". En Vaucluse, elle demeure aujourd'hui la seule encore lisible de l'Ancien Comtat. Ce fut en 1772 qu'elle fut reconstruite, sur le même emplacement, une synagogue, dont la tourelle au nord était sans doute un vestige délibéré. Reconstituée en partie au-dessus de la "Rue Hébraïque", la synagogue était conçue en deux volumes superposés, reliés par un escalier extérieur. A la fois lieu de prières, d'école et d'assemblée de la communauté, elle fut le témoin majeur de la vie collective. La salle haute ne pouvait se dissocier de la synagogue basse, réservée aux femmes, servant également de boulangerie comme l'attestaient encore la table à pétrir en marbre et le four à pain azyme. C'est là que sont présentées actuellement les collections, issues pour la plupart d'entre elles du "cimetière des livres" découvert dans les années 1930. A ce fonds de livres de prières et d'objets du culte vinrent s'ajouter, lors de la création du musée en 1963, des stèles funéraires, dons de descendants de Juifs du Pape. Préfiguration d'un véritable parcours au cœur de l'ancienne Carrière, les bains rituels actuellement interdits au public, furent l'objet d'un projet de restauration et d'ouverture pour l'année 2005.





Le "Pourim de Carpentras", le 24 novembre 1512 : Bien que les circonstances précises n'aient pas été historiquement établies, il semble que des hordes de soudards aient alors envahi la "Carrière", se livrant au pillage et à des brutalités. La communauté fut plongée dans la terreur, son extermination paraissant imminente, mais l'ordre fut rétabli comme par une sorte de miracle. En reconnaissance de l'intervention de la

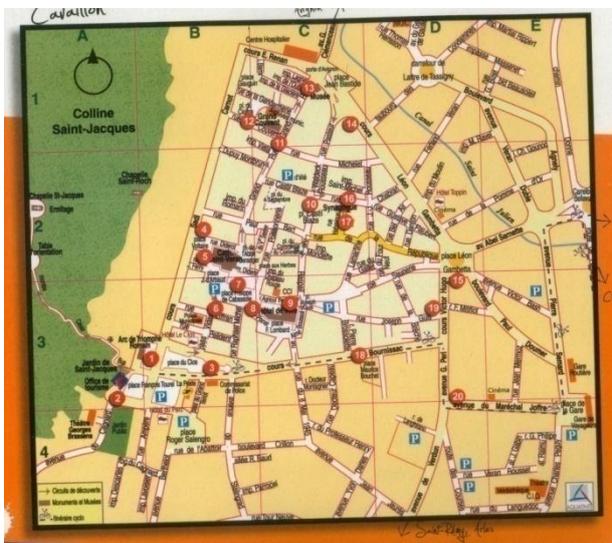
Providence, un Pourim local fut institué, marqué par un service religieux spécial à la Synagogue et par des festivités générales.



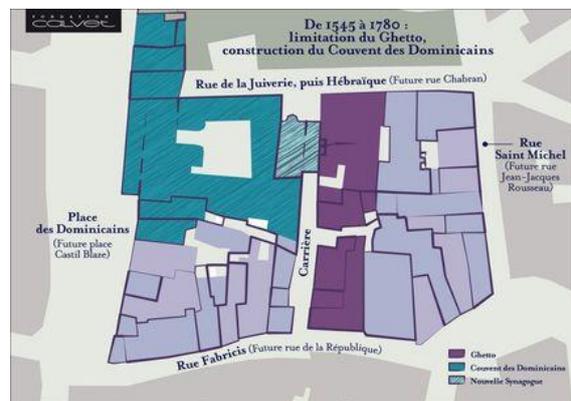
Porte Juive de l'Eglise Saint Siffrein à Carpentras.

Cavaillon (Vaucluse)

Une "Rue Hébraïque" (Rue de la Juiverie).



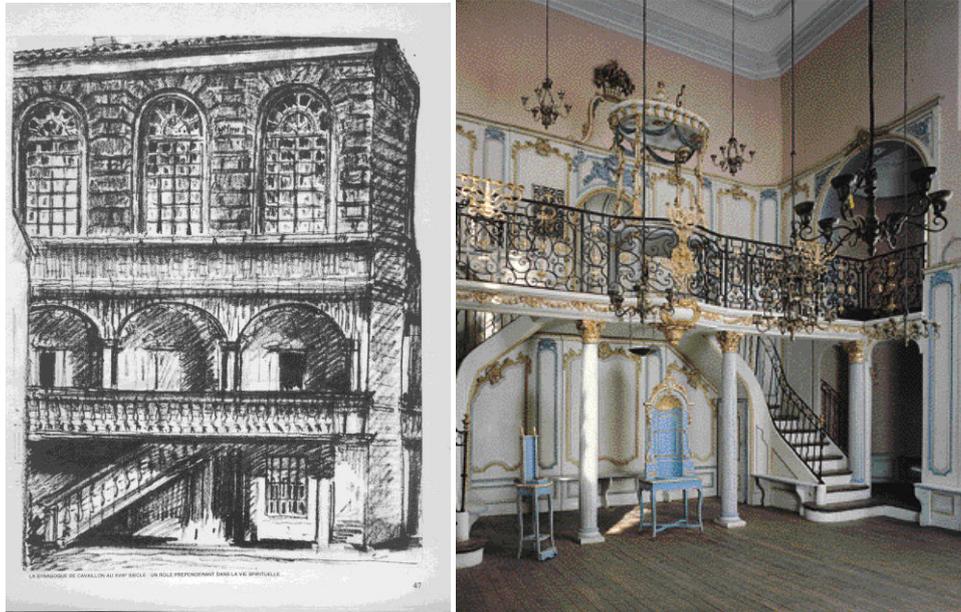
n° 17 : La Synagogue de Cavaillon.



Plan de la Carrière de Cavaillon.

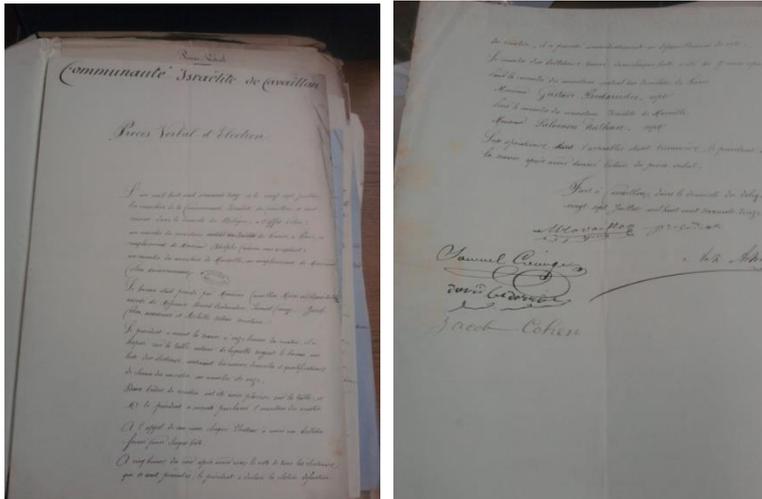
"Les quatre saintes communautés" se désignaient ainsi, en souvenir des quatre Saintes communautés de Jérusalem, Hébron, Safed et Tibériade. Du Comtat Venaissin, c'est à Cavaillon que fut créée en 1453, la première communauté qui regroupait les Juifs. Cavaillon possède plusieurs musées dont le plus célèbre est celui qui retrace le patrimoine juif comtadin. Installé au cœur de la plus ancienne synagogue d'Europe, ce musée rappelle que Cavaillon posséda avec Avignon, l'Isle-sur-la-Sorgue et Carpentras, un quartier juif dénommé la *Carrière*. C'est autour de la synagogue que la vie de la Carrière se déroula. Lieu d'assemblée et de prière, la synagogue que l'on

visite actuellement fut reconstruite au XVIIIème siècle. Elle témoignait de la vie et du statut si particulier des juifs de Provence. Ces derniers possédaient deux cultures, l'une hébraïque, l'autre provençale. On les appela les "*Juifs du Pape*" car ils trouvèrent refuge dans les possessions pontificales du Sud de la France. Dans la salle haute réservée aux hommes, la tribune où se situe l'officiant pour la lecture de la Torah, comme le fauteuil du Prophète Elie, révèlent une liturgie toute particulière.



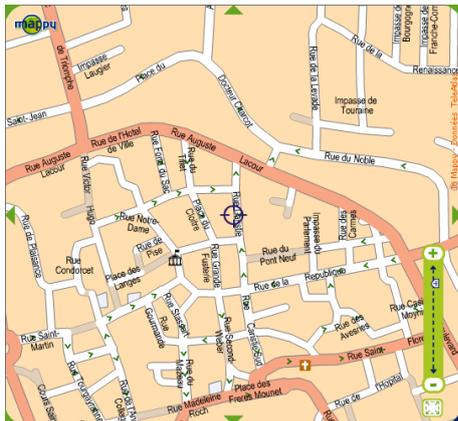
Sous le porche de la synagogue se trouve le "*musée juif comtadin*" et un escalier conduit à l'entrée de la Synagogue, par un balcon dans toute sa longueur soit la largeur de la rue. La partie basse servait de four banal du ghetto pour la confection et la cuisson des pains azymes de la fête de Pessah (Pâques), *les Coudoles* en provençal, et de galerie des femmes. Ce n'est qu'au XVIIIème siècle que les juifs comtadins de Cavaillon eurent l'autorisation d'agrandir leur synagogue (1772-1774), et là ils traduisirent merveilleusement la culture juive et provençale propre aux juifs du Pape. Le style Louis XV dans toute la finesse des lignes, et des volutes, associées aux motifs végétaux, aux couleurs bleues et l'utilisation de la feuille d'or et des rampes de fer forgé font de cette synagogue inspirée du style Louis XV de la Provence d'alors, un trésor éblouissant.

A l'heure du bicentenaire de la Synagogue de Carpentras (1772-1972), Armand Lunel évoqua cet anniversaire. Celui-ci rappelait que sous l'ancien régime pontifical, il n'y avait à Cavaillon que deux à trois cents juifs face au cinq à six mille catholiques de la ville. Ainsi formant la plus petite des Communautés Saintes, ces juifs étaient confinés le long de la "*Rue Hébraïque*", au fond de laquelle la synagogue, avec les cinq arches de la balustrade en fer forgé. A la fin du XIVème siècle, l'évêque Hugues de Magialla légua par testament 2 florins à son médecin juif Bonafous.



La Communauté de Cavillon à la fin du Second Empire.

Orange (Vaucluse) Une "Rue de la Juiverie".



Plan Rue Caristie



Rue Caristie au début du XXème siècle.

La "Juiverie" était une rue mais c'était aussi un quartier où résidaient surtout les israélites. Ce quartier juif était situé entre les rues Fusterie et de l'Evêché. Ce quartier a été remodelé ; en quittant la place de la République pour la rue du même nom, celle-ci croise la rue Caristie qui part face au Théâtre antique et rejoint le Boulevard de la Meyne. Les juifs étaient admis à Orange et soumis à certaines règles. Commerçants, financiers, ils étaient mal vus par les chrétiens jaloux de leur prospérité. Cela provoqua une émeute en 1490, les habitants envahirent leur quartier, pillant, saccageant les maisons, de façon "qu'iceux juifs furent en grand danger de leurs propres personnes". Le calme revint deux ou trois jours après "durant lesquels lesdits juifs se tinrent enfermés sans aller ni sortir en public". Une synagogue était attestée notamment une charte fut accordée aux Juifs par Anne de Vienne, princesse d'Orange, en février 1353. Elle leur octroya entre autres privilèges, celui d'acheter ou louer, ou avoir à titre de propriété personnelle une maison à Orange dans laquelle ils purent faire leur synagogue, y célébrer les cérémonies de leur culte, y chanter selon la loi de Moïse, sans aucun empêchement quelconque ; une première synagogue fut édifiée en 1372 sur l'emplacement actuelle impasse du 15 rue Victor Hugo, où il en

subsiste quelques restes. Au XIV^{ème} siècle, on signala une synagogue à l'ouest de cette impasse jusqu'à la Révolution. A propos du cimetière, en 1367, le droit d'un cimetière fut acheté. Arrêt du Conseil du Roi en date du 8 mai 1687 : *"... sur ce qui avoit esté représenté par levesque d'Orange, qu'il s'estoit établi depuis quelques années dans ladite ville... à la faveur des huguenots une synagogue de juifs qui y faisoient publiquement l'exercice de leur religion nonobstant l'opposition formée par ledit evesque à l'establissement de cette secte qui estoit d'une conséquence pernicieuse au public... Le roi ordonne par arrêt que tous les Juifs établis dans cette ville et principauté d'Orange sont tenus d'en sortir dans les trois mois."* Les juifs furent admis à Orange sous conditions de certaines règles. L'empereur Frédéric II, en date du 9 octobre 1184, remit à Guillaume, Bertrand et Hugues des Baux l'autorisation de créer un atelier monétaire à Orange. En 1368, cet atelier se tenait dans une maison appartenant à un nommé Serloti, de Florence. Commerçants, financiers, les Juifs étaient mal vus des chrétiens jaloux de leur prospérité. Cela déboucha en 1490 par une émeute ; les habitants attaquèrent le quartier, pillant, saccageant les maisons, de façon *"qu'iceux juifs furent en grand danger de leurs propres personnes"*.

Morères (Vaucluse)

Une *"Rue des Juifs"* (de la Jeutarie)

Cette commune fut érigée au XIX^{ème} siècle, ayant auparavant fait partie d'Avignon dont elle est distante de huit kilomètres. Elle possédait un péage et un marché avant 1790. La *"Rue des Juifs"* était courte et étroite.

Cadenet (Vaucluse)

Une *"Rue de la Juiverie"*



Ancienne *"Rue Juiverie"*



Cimetière Juif à Cadenet.

Dans cette ville du Vaucluse, il y avait un *“Quartier de la Juiverie”*. Cette Juiverie avait en son centre : la Synagogue. Une plaque marque le nom de la *“Rue Baudin, Anciennement Rue de la Juiverie”*. Après avoir passé sous la voûte de l’Hôpital-Vieux, les juifs s’engageaient à gauche dans la rue qui conduisait au ghetto que la communauté occupa jusqu’au XVIIIème siècle. La *“Rue de la Juiverie”* fermée à ses deux extrémités par des portes regroupait les Juifs qui devaient se protéger de l’hostilité latente des autres Cadenétiens. Au XVème siècle, une dispute entre enfants catholiques et juifs, les premiers traitant les seconds de *“mangeurs de lapins”*, les autres répondant par l’injure suprême de *“mangeurs de cochon”*, provoqua une rixe qui fit de nombreux morts. Hors les murs se trouvait le Cimetière qui était réservé aux Juifs. Henri Gross dans son *“Gallia Judaïca”* rapportait : *“Il y eut des Juifs à Cadenet, comme dans toutes les villes situées le long de la Durance”*. Dans les communautés environnantes, on trouve des juifs originaires de cette ville : Duran de Cadenet en 1385, Mousson de Cadenet en 1400 et Salvat de Cadenet en 1460.

Caderousse (Vaucluse)

Une *“Rue de la Juiverie”*



La *“Rue de la Juiverie”* a gardé son nom provençal qui désigne *“La Juiverie”* médiévale. Un exemplaire du *“Sefer Hamitsvot”* (livre des bonnes actions) fut la propriété de Don Crescas de Caderousse. Un contrat rédigé à Avignon mentionne entre autres Josué Ben Joseph établi à Caderousse. En 1343 et 1357 des documents firent état de plusieurs juifs de Caderousse résidant à Carpentras. Davin (David) de Caderousse y vécut au XVème siècle. Le premier imprimeur juif connu qui, en 1444, avant que Gutenberg ne lançât son invention, avait négocié avec une maison d’édition d’Avignon, un contrat pour la fabrication de lettres de l’alphabet hébraïque *“selon le nouvel art de l’écriture”*. Malheureusement aucun spécimen de ses impressions n’est parvenu jusqu’à nos jours. Il commença sa carrière comme teinturier à Avignon. En 1446, il passa un contrat devant notaire avec un orfèvre nommé Procop Waldogel, originaire de Prague, qui s’engagea à lui fournir les 27 lettres de l’alphabet hébraïque, taillées dans le fer, ainsi que les instruments nécessaires pour s’en servir selon la *“science et la pratique de l’écriture”*.

Malaucène (Vaucluse)

Une "Rue de la Juiverie" , Un *Sirvagium judeorum*, Un "Servage des Juifs".



Les Juifs de Malaucène habitaient près de la Porte Fillo, dans un quartier appelé "*Siragium Judeorum*" (servage des Juifs) ou "*Juiverie*". Cette juiverie était composée d'une trentaine de maisons avec une porte sur la rue des Trois Pèlerins et était entourée de murailles. La porte de style roman existait encore au XIXème siècle. Les Juifs purent posséder une synagogue et un cimetière au prix d'un cens annuel d'une livre de poivre, d'une de gingembre et d'une de cire. La synagogue fut détruite en 1322 après l'expulsion des Juifs du Comtat ordonnée par le Pape Jean XXII. En ce qui concerne le cimetière, ce champ de repos était situé dans la plaine dite la Béoune, sur le chemin de Beaumont. En 1348, retour des Juifs qui avaient été expulsés en 1322 : ils devaient payer annuellement à l'évêque, pour leur cimetière et leur école une livre de gingembre, une livre de poivre et deux livres de cire.



Rue de la Juiverie à Malaucène



Sirvagium Judeorum à Malaucène.

Monteux (Vaucluse)

Destruction de la synagogue à la suite de l'expulsion des Juifs de tout le Comtat en 1322, prononcée par le Pape Jean XXII.

Le Thor (Vaucluse)

Dans cette communauté du Comtat Venaissin, la synagogue est détruite après 1322 sur ordre du Pape Jean XXII. En 1425 l'évêque de Cavaillon concède aux Juifs de Thor le droit d'avoir un cimetière et une synagogue, ms 5478 de la Bibl. d'Avignon.

Vaison-la-Romaine (Vaucluse)

Une "Rue de la Juiverie".

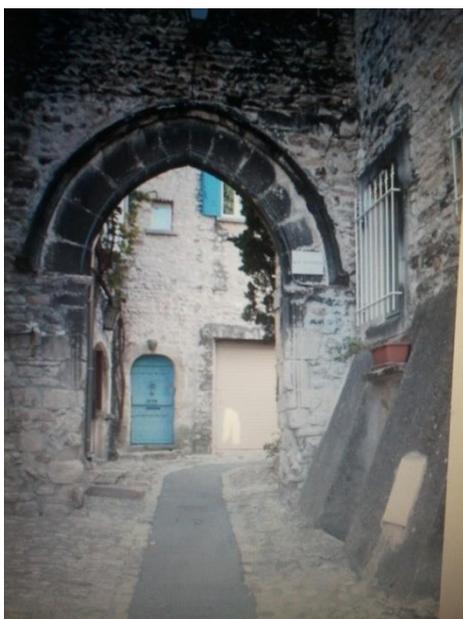


Quartier de la Juiverie



Porte de l'ancienne synagogue.

Selon les Archives Municipales de Vaison-la-Romaine, il existait un quartier Juif à la Haute-Ville.



Porte de la Juiverie à Vaison la Romaine



Bollène (Abolena) (Vaucluse)

Un *"Campus Judeorum"*.

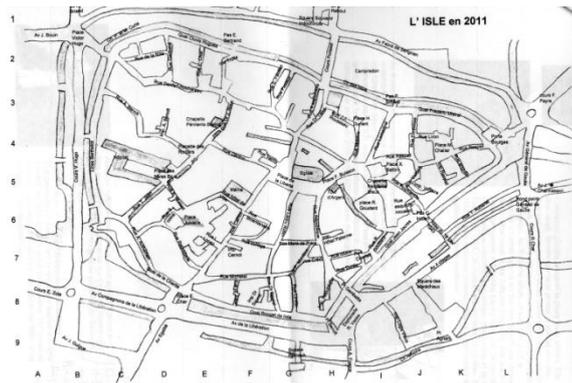
A Bollène, il y a un lieu-dit *"Campus Judeorum"*, aujourd'hui *"Camp dous Juzieus"*. Les historiens parlaient de la synagogue notamment lorsque le Pape Jean XXII expulsa les Juifs de tout le Comtat et fit détruire les synagogues, en particulier celle de Bollène. Dans les documents alfonsois parlent de Judeus d'Abolena.

Chateauneuf-du-Pape (Vaucluse)

Une synagogue fut signalée en 1323 dans une lettre du pape Jean XII à propos de la chapelle dédiée à Notre-Dame sur l'emplacement de la synagogue.

L'Isle-sur-Sorgue (Insula) (Vaucluse)

Une *"Place de la Juiverie"*, une *"Rue Hébraïque"*, un *"Cimetière juif"*.



Rue Hébraïque

Plan de L'Isle-sur-Sorgue.

La Juiverie de l'Isle-sur-Sorgue était très connue dans le Comtat-Venaissin. Dès le XIV^{ème} siècle, les Juifs furent protégés dans les Etats Pontificaux. Ils vivaient le plus souvent pour de raisons communautaires et religieuses, à proximité de la synagogue ou *"escolo"* (école). Le quartier juif était désigné sous le nom de *"Carrière"*. Au Moyen-Âge, les registres des tailles d'Alfonse de Poitiers font ressortir un Abraham de Insula ; Judeus, un Astragua de Insula ; Judeus et un Ferrissolus de Insula ;

Judeus. Vers le milieu du XV^{ème} siècle, les juifs furent soumis au régime du ghetto, c'est-à-dire assignés à résider dans un espace limité fermé par des portes chaque soirs. La *"Carrière"* s'étendait sur près d'un hectare et s'organisait autour d'une place reliée à la ville par deux artères fermées par un portail : le *"Petit Portail"* sur la rue de la Cavalerie et le *"Grand Portail"* sur la Grande Rue Carnot. En effet, L'ancienne Juiverie occupait la place tout entière. Elle était close, fermée par deux portes et abritait L'ancienne Juiverie occupait la place touteentière. Elle était close, fermée par deux portes. L'abbé Expilly écrivait dans son *"Dictionnaire géographique historique et politique des Gaules et de la France en 1764"* : *"Les Juifs ont dans cette ville une fort belle Synagogue"*. La Synagogue fut plusieurs fois reconstruite. Il ne reste rien du passé juif, si ce n'est le nom de la *"Place de la Juiverie"* et le cimetière situé en dehors des murs ; route de Caumont. Au XVIII^{ème} siècle les juifs de L'Isle-sur-Sorgue participèrent au commerce de la soierie et des lainages, et de ce fait contribuèrent à la prospérité de la ville. Il y avait alors une centaine de familles. En 1791, les juifs de L'Isle-sur-Sorgue furent reconnus comme citoyens à part entière et quittèrent le ghetto insalubre.

Mérindol (Vaucluse)

A Mérindol, les guerres civiles et étrangères vinrent se joindre aux guerres religieuses. Déjà le contrecoup de la sanglante croisade contre les Albigeois se fit sentir dans ce pays. Hérétiques et juifs y furent également persécutés. A Digne, à Cadenet, à Moustiers, à Mezel, à Courbez, au Perthuis et dans plusieurs autres communes, les habitants se soulevèrent contre les juifs, les pillèrent et saccagèrent *"fureur, meurtre et occision"* selon le récit de Nostradamus. *" Pour réparation, ajoute-il, de cette population mutinerie, les séditeux habitants et meurtriers furent condamnés à de grosses amendes et à la restitution des choses enlevées"*. Alors les juifs des dix-huit parts du terroir, en possédaient dix, exemptes de la juridiction royale. Avant 1300, ils avaient leurs juges, et cent ans après ils étaient déclarés libres de tout péage et en 1501, un édit royal enjoignit aux Juifs de recevoir le baptême ou de quitter, sans délai sous de grosses peines, le territoire de la Provence.

Caromb (Vaucluse)

Une *"Rue de la Juiverie"*.

Différents historiens parlaient d'une présence juive à Caromb, village près de Carpentras. Le souvenir d'une communauté est encore conservé par son toponyme : *"Rue de la Juiverie"*. A propos de la Peste Noie, les coupables furent tous trouvés, il s'agissait des juifs. Ils furent accusés à nouveau d'avoir empoisonné rivières, puits et fontaines. En Provence, comme en Dauphiné ou en Savoie et jusqu'aux limites du Comtat (Buis, Nyons, Orange), ils furent massacrés, malgré le soutien du pape Clément VI. Déjà expulsés de France en 1306 et en 1322, sous cette nouvelle pression du peuple, ils se réfugièrent en Venaissin. Carpentras compta alors 400 âmes juives et Avignon près de 850. Peut-être certains se convertirent-ils. L'église Notre-Dame des Grâces Saint Maurice de Caromb possède une porte latérale, dite *"Porte Juive"*, par laquelle, dit-on, entraient les juifs convertis. La date de cette dénomination est inconnue. Un Juif de Caromb aurait aussi été expulsé de la ville pour avoir pratiqué un taux usuraire trop élevé.



Porte Juive sur le côté gauche de l'Église Notre-Dame des Grâces St Maurice à Caromb.



Château de Caromb.

Au cours du XVIII^{ème} siècle, la situation économique des juifs s'améliora. Les comtadins voyagent beaucoup dans tout le sud de la France. Certains émigrent vers Bordeaux ou Bayonne. L'usage du français se répand dans les "Carrières". En témoignage de cette prospérité nouvelle, il faut compter la construction de la splendide synagogue de Carpentras. Par contre, la vie quotidienne ne peut guère refléter l'enrichissement des Juifs du Pape, qui ne peuvent s'établir hors des quartiers réservés alors surpeuplés. Ils s'entassent alors dans des maisons de six ou sept étages.

Entraigues-sur-Sorgue (Vaucluse)

Une "Cour de la Juiverie"



Entrée de la Cour de la Juiverie



Cour de la Juiverie



Intérieur de la Cour de la Juiverie.

Le vieux village d'Entraigues se déployait sur un petit mont autour de son église. Ses commerces s'étendaient largement en contrebas sur la plaine jusqu'à la Sorgue qui borde ce petit bourg. La "Rue de la Tour" se trouvait l'église Saint-Pierre enchevêtrée au milieu des maisons du village. Le monument le plus important de ce petit village était la Tour des Templiers. Des historiens parlaient d'une présence juive à cet endroit. En 1490, il est attesté que des familles juives vivaient à Entraigues à l'image des nombreuses autres communautés judaïques que l'on retrouve dans le Comtat et principalement à Carpentras. Ils trouvent ici un refuge aux persécutions connues en Espagne, Allemagne et en France (domaine royal des territoires voisins au Comtat).

Lourmarin (Vaucluse)

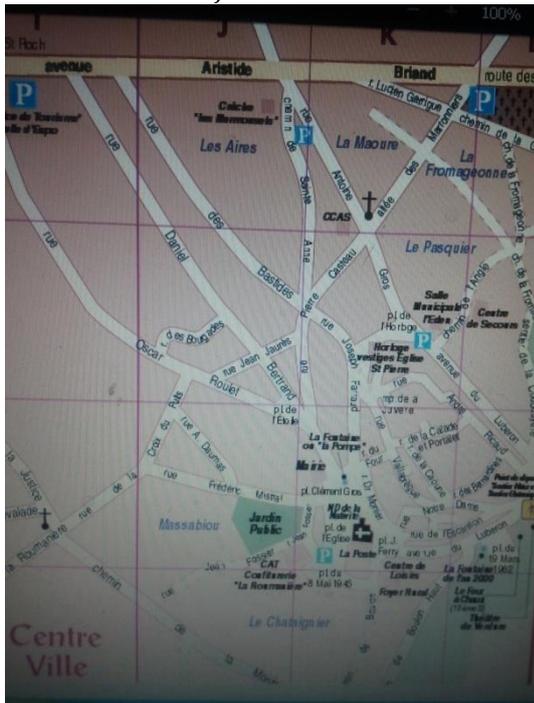
Une "Rue de la Juiverie".



La "Rue de la Juiverie" était un pôle important dans la vie médiévale de cette cité.

Robion (Vaucluse)

Une "Rue de la Juiverie".

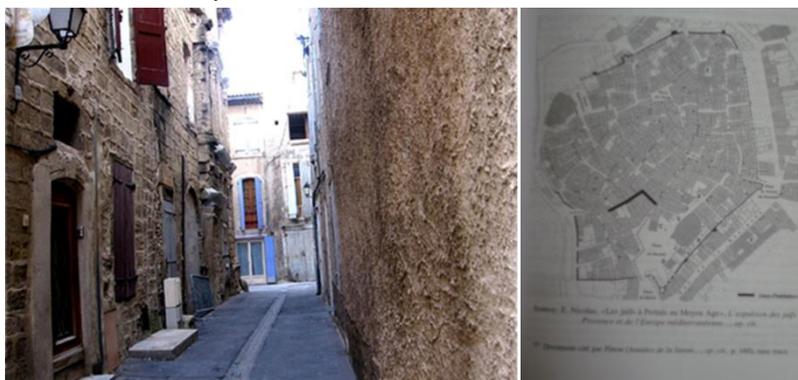


Plan de Robion : "Impasse de la Juiverie".

André Dumoulin a écrit une monographie sur la ville de Robion, à propos d'une présence juive dans cet endroit il écrit : "Il y a certainement eu des juifs à Robion puisqu'il existait dans la vieille ville, une rue de la Juiverie, ce qui impliquait la présence d'un quartier réservé, et une rue Valabrègue (qui est un nom de juif comtadin). Cependant, nous n'avons trouvé aucun renseignement sur eux. Nous savons seulement qu'en 1604, Jacob Cohen possédait une maison estimée à 15 florins, et qu'en 1615, ce même Cohen était exacteur de la taille à Robion. On sait que les Etats du Comtat décidèrent en 1623, que les juifs, dans la Province du Pape, ne pourront désormais demeurer que dans les seules villes de Cavaillon, Carpentras, Avignon et l'Isle-sur-la Sorgue. C'est pourquoi s'il y a eu des juifs à Robion, avant cette date, on n'en trouve plus trace après, quoique le nom donné à leur quartier ait subsisté."

Pertuis (Vaucluse)

Une "Rue de la Juiverie".



La "Rue de la Juiverie" à Pertuis

Dans le *“Mémoire pour servir l’histoire des Juifs en Provence”*, il est fait état d’une synagogue à Pertuis. Il est également question d’un cimetière juif. Les documents qui subsistent ne permettent pas de reconstituer l’histoire des Juifs à Pertuis qui est parcellaire. Les faits relatés étant des instantanés d’une présence de plusieurs siècles, des événements datés permirent de les replacer dans leur époque. De 1300 à 1400 : http://chroniques-pertuis.pagesperso-orange.fr/_htm/006/index.html - thumb l’historien Elie Nicolas date à 1283, le premier acte en témoignant : *« cette charte autorise les Juifs de Saint-Maximin, Lambesc, Pertuis, Istres, Lançon et Aix-en-Provence à posséder une synagogue et un cimetière en donnant annuellement à l’archevêque d’Aix deux livres de poivre »*. Le *“cimetière des Juifs”*, à l’ouest du terroir, quartier de la Peyrière, n’a pas laissé de vestiges. Mais le nom subsiste dans les cadastres. Cette synagogue des débuts n’a pas été localisée de façon avérée. En 1298 : *“322 hommes payaient un cens au clavaire royal.*

La communauté juive comptait alors treize familles dont certains tenaient le péage à ferme ainsi que d’autres droits seigneuriaux...”. L’historien Camille Arnaud avance que la construction du monastère *« Ste-Marie ou Notre-Dame de Nazareth d’Aix »* (il tint la maison de l’aumône en nos murs) fut financée en grande part avec la *« Taille des Juifs ou Talhia Judeorum »* de Marseille”. En 1306, suite à l’expulsion des Juifs de France, le comte de Provence garantit leurs droits dans ses états. Puis en 1325 : Parmi les trois cent soixante hommages rendus au seigneur, trente sont juifs et en 1348, c’est l’épisode de la Peste noire. Le pape Clément VI défendit les Juifs accusés d’avoir empoisonné les puits. Il recueillit dans ses états ceux qui fuyaient les persécutions. En juillet 1385, Guillaume de Beaufort, vicomte de Turenne, reçut une plainte de la communauté contre les bouchers juifs du lieu. Ils furent accusés de vendre en grande quantité aux chrétiens, la viande des animaux abattus rituellement. Les dirigeants (syndics) reçurent l’ordre d’en interdire la vente aux chrétiens. Enfin le 17 sept 1394 : Edit de bannissement des Juifs du Royaume de France de Charles VI.



Situation du Cimetière de Pertuis.

Dans le Comtat Venaissin l’histoire Juive continua pourtant de 1400 à 1433 : En janvier 1406 ; des lettres patentes accordèrent aux habitants la gratuité du passage de la barque (traversée de la Durance). Les Juifs exclus de ce privilège causèrent des troubles. Le 26 mai 1410, Pierre de Motte Bonon, procureur fiscal, reçut l’ordre de Boucicaut de regrouper en une même rue les habitants juifs dispersés dans la cité. Cette rue, fermée par une porte, fut la rue Beaujeu. Le recoupement de divers

documents, cadastre de 1570, papiers des Dames de Nazareth, permit d'avancer que cette "Rue de la Juiverie" englobait une partie de la rue Beaujeu et la rue Petite, dans le quartier Lambert. Elle aboutissait à la rue Notre-Dame donnant accès à la porte de même nom. En 1415 ; plusieurs mesures restrictives émises dans la Bulle de Benoît XIII dont celle d'instaurer des "ghettos". En 1421 ; Jehan Reynaud reçut une lettre de pardon pour avoir caché dans son cellier et soustrait aux recherches, le juif pertuisien Astruc dit Sextier qui avait eu des relations sexuelles avec une chrétienne parente dudit Reynaud. Astruc fut longtemps enfermé en prison à Tarascon. Libéré, il paya une amende de 100 marcs d'argent.

Piolenc (Vaucluse)

Un lieu-dit "Bourg-Juif".

Les archives communales ne mentionnent pas le nom de "bourg-juifs" ni aucune présence juive dans cette localité. Pourtant M. Jean-Baptiste de Courcelles, dans son livre "Histoire généalogique et héraldique des Pairs de France, des grands dignitaires de la couronne des principales familles nobles du royaume et des maisons principales de l'Europe" (vol.2) cite : "5°) Agnès de Chanaleilles, mariée, avant le 11 avril 1456, avec noble Perceval du Bourg-Juif, du lieu Piolenc, au-delà du Rhône, au Diocèse d'Orange". Bourg-Juif pourra être aussi un nom de famille. Une famille Bourg-Juif ou Bourjuif aurait existé mais certainement sur Saint Paul de Crochant. Saint Paul de Crochant où est situé le château du même nom était un fief dépendant de la Principauté d'Orange (rattaché à la commune de Piolenc peu après les événements révolutionnaires) et a un temps appartenu à la famille Bourjuif, semble-t-il vers le XIII^e, XIV^e siècle. Un cimetière juif d'Orange se trouvait sur les terres de St Paul de Crochant. Certainement que cette Terre rattachée aujourd'hui à la commune de Piolenc peut laisser à penser d'une présence juive à Piolenc.

Valréas (Vaucluse)

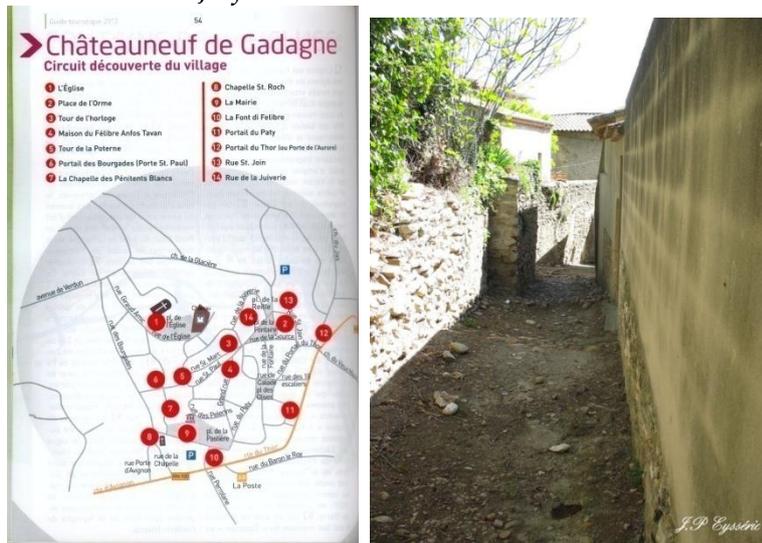
Une "Rue des Juifs"

Selon le Registre d'Innocent IV, il y avait une "Rue des Juifs" à Valréas. C'est la jonction de ce grand domaine, érigé sur la butte sur laquelle est construite la ville actuelle, avec un prieuré dédié à saint Vincent rattaché à l'abbaye de Cruas, qui donna naissance au premier bourg. Au XIII^e siècle, les seigneurs de Ripert construisirent le château (Castrum Riperti) qui devint le fief des barons de Montauban-Mévouillon. Le 27 mars 1247, mercredi de la Semaine Sainte, une petite chrétienne est trouvée morte à Valréas. Les Juifs de Valréas furent alors marqués d'une grave affaire de meurtre rituel. L'animosité d'une partie du petit peuple envers la communauté juive regroupé dans une "Rue des Juifs" ; "Carriera Judeorum" et suffisamment nombreuse pour disposer d'une synagogue ; "Scola Judeorum". La pression religieuse, orchestrée par les Frères Mineurs, fut à l'origine de l'accusation portée contre six Juifs et dans l'intervention du bras séculier, c'est-à-dire Dragonet de Montauban. Celui-ci se montra particulièrement brutal : confiscation immédiate des biens, détention arbitraire et tortures systématiques. Après un jugement sommaire des Juifs de Valréas sont brûlés sur le bûcher. Avec les aveux extorqués aux Juifs de Valréas, auxquels assistaient le juge du Venaissin et de nombreux nobles des Baronnie et du Tricastin, compromirent leurs coreligionnaires des communautés

voisines telles que Saint Paul les Châteaux ou Mirabel, il fallut l'intervention du pape Innocent IV pour arrêter cette flambée d'antijudaïsme. En 1317, le pape Jean XXII achète Valréas à Humbert de Montauban et la place sous l'autorité des États du Saint-Siège. Benoît XII fonda la Judicature du Haut-Comtat en 1334 et y rattache Valréa

Châteauneuf-de-Gadagne (Vaucluse)

Une "Rue des Juifs".



Plan de Châteauneuf de Gadagne avec la "Rue de la Juiverie".

En 1558 des Avignonnais, fuyant la peste, obtinrent du baron l'autorisation de s'installer à Châteauneuf. Leur don de 25 écus fut transmis au parlement avec obligation de faire dire une messe par semaine à la chapelle de Saint Sébastien. Le 13 octobre 1603, le Parlement constata que personne ne se présentait pour obtenir l'adjudication des impôts, c'était la faillite si l'on n'avait pas recours aux Juifs. A cette époque, les juifs avancèrent 700 écus et le 20 septembre 1604, le paiement des dettes de la Communauté était délivré à Saül Cohen pour le salaire de 27 deniers par florin. Il en est de même pour le recouvrement des impôts (taille, capage, impôt sur le bétail "lanud" moutons) au même taux. Les juifs devant récupérer l'impôt auprès des habitants rencontrèrent d'énormes difficultés. Le Parlement les soutenait de son autorité mais ils étaient souvent payés en nature. Les Juifs durent alors trouver une maison pour emmagasiner les denrées ou les animaux. Celle-ci se trouvait au bout de la Grand'Rue près de l'actuel portail neuf. Suite à des vols, les juifs demandèrent au baron que soit réalisée une enceinte autour du quartier. Au XVIIème siècle, les Juifs cessèrent d'obtenir l'adjudication des impôts pour le compte du seigneur et du parlement en 1645. Selon le Prof. Moulinas, les Juifs de cette ville foulaient leur vendange, en 1667, afin de pouvoir faire leur propre vin. En effet, les interdictions d'habiter hors des quatre villes qui avaient été assignées aux Juifs semblent ne pas avoir eu d'application à Châteauneuf de Gadagne qui ne dépendait pas juridiquement du Comtat, bien qu'en faisant géographiquement partie. En 1697, Saül Cohen, Juif de l'Isle-sur-Sorgue, loue une maison dans la "Rue Droite" entre le portail appelé d'Avignon et la Place Publique. Quelques années auparavant ; 1667, un Juif piémontais osa se présenter à Châteauneuf de Giraud Lany avec un chapeau

noir, ce qui scandalisa tous les habitants du lieu. Ce Juif faillit se faire lapider par les enfants du village et fut emprisonné à l'Isle pour passer en jugement à Avignon. L'évêque de Cavaillon avait imposé aux Juifs un chapeau jaune et pour les femmes une étoffe jaune sur la tête.



Auzon ou Auson (Vaucluse)

Henri Gross citait ce petit cours d'eau dans le Vaucluse dans son "*Gallia Judaïca*". Cette rivière se trouve près de la ville de Carpentras.

Mornas (Mornacio) (Vaucluse)

Au Moyen-Âge, il y avait une présence juive à Mornas. Dans les documents financiers concernant les mesures prises par Alphonse de Poitiers contre les Juifs concernant les années 1268-1269, il était cité pour les Juifs de Mornas les sommes confisquées suivantes :

*"De Mornacio.
Salnetus, judeus,
Gresques, judeus.
Bonus Josse.
Dulcia, judea,
Bonus Isaac, judeus.
Bonus Paratus,
Bonus Isaac senex*

Cereste (Vaucluse)

Danièle Iancu-Agou parle du procureur de cette communauté, maître Vitalis Astruc, médecin phiscus de Sezarista, qui figurait sur une liste datée de 1423.

Gordes (Vaucluse)

Joseph Shatzmiller a retrouvé les traces de Juifs à Gordes dans le registre d'un notaire d'Apt. Dans cet acte daté du 14 septembre 1312, il était question d'un privilège accordé par le seigneur d'Apt et de Gordes Guiraud de Simiane à quatre chefs de famille juifs de la ville, qui, s'engagèrent à lui payer annuellement, la veille

de Noël, 4 florins d'or, et à faire enregistrer tous leurs actes chez les notaires dudit seigneur. Les signataires étaient : Salvonus, son beau-frère Davin et "*familia et procuratores ipsorum*"

Viens (Vaucluse)

Une "*Juitarie*" ; une *Juiverie*



Rue de la Juiverie à Viens.



Le château à Viens.

Danièle Iancu-Agou précise que deux juifs acquittaient la *tallia judeorum* en 1299 à Viens.

Cucuron (Vaucluse).



Porte Médiévale à Cucuron.

Durant le Bas Moyen-Âge, Cucuron hébergea une communauté juive qui fut officiellement expulsée en 1501.

Peypin (Vaucluse)

Une *''Rue de la Juiverie''*

Althen-des-Paludes (Vaucluse)

Une *''Rue de la Juiverie''*.

Lacoste (Vaucluse)

Une *''Rue de la Jutarie''*.

On trouve également des Juifs à :

Mondragon (Vaucluse)

Moirmoiron (Vaucluse)

Courthezon (Vaucluse)

Cabrières (Vaucluse)

Lapalud (Palude) (Vaucluse)

Les savants Juifs du Comtat Venaissin.

On sait combien la culture juive a été vivante dans le sud-est de la France surtout à partir du XIII^e siècle, à l'arrivée des Juifs d'Espagne chassés de leur pays par l'inquisition catholique et son chef Torquemada. Les savants de tous bords s'y succèdent occupant des domaines aussi divers que le droit rabbinique, l'astronomie, la poésie, l'observation de la nature, etc. Notre époque conserve des traces de nombre de ces savants dont les lignes qui suivent souhaitent donner une présentation la plus objective possible. Le premier à citer est Hanan Ben Nathan Ezobi que les documents actuels permettent de situer à Carpentras, vers le milieu du XIII^e siècle. On suppose qu'il fut poète en se fondant sur les œuvres de ses deux fils Eléazar Ezobi qui exerça cet art, plus tard, à Béziers et Joseph Ezobi qui s'établira à Perpignan. Abraham Malakhi, lui, a vécu à Carpentras vers la fin du XIII^e siècle et est considéré par un autre écrivain de son temps, Abraham Béderzi, comme un authentique poète et un prophète de Dieu. Un jour, un poète juif de cette époque, Isaac Gorni, se rendit à Carpentras pour y demander quelques subsides matériels. Ses doléances furent vaines et il fulmina dans ses vers contre la ville qu'il compara à Sodome vouée à la destruction par la malédiction divine. Pourtant, une seule personne, à ses yeux, écrit-il, devait échapper à la destruction souhaitée de la ville. Cette personne était Abraham Malakhi.

Au moment des célèbres discussions religieuses de Carpentras (1303-1306) vivait dans cette ville Mordehaï Ben Isaac dont l'existence et les travaux furent confirmés par sa correspondance avec un autre écrivain juif de ce temps, Abba Mari de Lunel qui l'appelait "*Le sage parfait*". Mordehaï Ben Isaac était un rabbin qui possédait une notoriété certaine et ses avis étaient écoutés lors des litiges tant théologiques que juridiques dans toute la région. Il y avait aussi, parmi les savants de Carpentras, de nombreux médecins. La liste en fut fournie par M. Loeb dans son travail sur les Juifs de Carpentras¹. Parmi eux, on trouvait un certain Bondavit Boninas, originaire de Marseille. Vers 1357, on trouvait, toujours à Carpentras, Maître Mayé (appelé aussi Magister Magius Macipi), Maître Boniac et Maître Thoros (appelé aussi Magister Taurosius). Vers 1367, il a dû de même exercer la médecine dans la ville de Maître Isaac Turcie. Vers 1400-1401, certaines traces laissèrent apparaître d'autres médecins tels que Maître Cresques (appelé, par ailleurs, Maître Cresques Bondavid), Maître Hayym et Maître Salamon. Plus tard, en 1570, on retrouvait encore trace d'un médecin juif du nom de Maître Sauves ou Saulves. Enfin, le cas de Joseph Halevi dont on sait qu'il fut tué en 1571. Il est probable qu'il ait vécu à Carpentras, puisque la mention de sa mort portait, dans la précision de sa date, la formule "*du temps où les Juifs furent expulsés de cette ville et enfouirent alors leurs livres*".

On doit également citer des personnalités (rabbins ou non) renommées pour leurs connaissances juridiques talmudiques à l'occasion de procès. Ainsi, en 1583, fut rédigée en Avignon, une plainte à l'encontre de la communauté juive de Carpentras pour protester contre la menace d'excommunication qu'elle faisait peser sur une femme du nom de Bonastorga. Cette plainte fut signée par des notoriétés de la région, dont certaines de Carpentras même, parmi lesquelles, Isaac de Bizous, Moïse Ben Juda, médecin, Dieulosal de Milhaud, Joseph de Lattès, Salomon Joseph de

Valabrègues. Les autorités de Carpentras finirent par interdire l'application du décret d'excommunication prononcé par la communauté juive de Carpentras et leur interdit fut adressé à Isaac de Bizous comme membre notable de la communauté ainsi qu'à Léon et Jacob Vidal, tous deux rabbins de Carpentras sans doute fort érudits en matière juridique. Une mention spéciale doit être faite à Salomon Ezobi, un personnage né à Sofia vers la fin du XVI^e siècle, et qui résida à Carpentras sans doute de 1620 à 1633 pour y assurer les fonctions de rabbin. Ce fut un juriste talmudiste de renom qui forma de nombreux élèves mais ses connaissances dépassaient les seules limites du Talmud. Elles touchaient à l'astronomie en particulier et donnèrent lieu à une correspondance scientifique suivie entre lui et un autre savant d'Aix, Peiresc. D'esprit ouvert, il entretenait une correspondance de haut niveau avec Jean Plantavit de la Pause, évêque hébraïsant de Lodève en 1625. Salomon Ezobi écrivit même des poèmes que Jean Plantavit fit figurer en prologue d'un de ses ouvrages. Dans le domaine de la liturgie, on doit citer David Ben Joseph Carmi, élève de Salomon Ezobi, qui s'illustra par les discours dont il fut l'auteur, à Carpentras en 1661 et 1662. Dans la ville, les Carmi (ou Crémieux) comptèrent de nombreux savants dont le plus connu demeure Elia Carmi qui dirigea une école de la ville et fut l'auteur du rituel de prières : "*Seder Hattamid*". Mordehaï ben Joseph d'Avignon vécut au XII^e siècle. Pablo Christiani, supérieur des Dominicains, grand inquisiteur de la province, ayant forcé les juifs de la Provence à porter la rouelle, Mordehaï refusa de se conformer à cet ordre ; il fut emprisonné. Ayant réussi à recouvrer sa liberté en payant une forte rançon, il partit en 1276, en compagnie de Salomon de Tarascon, pour se rendre auprès de Charles 1^{er}, roi des Deux Siciles, et obtint de lui la révocation de l'ordre sur le port de la rouelle ainsi que la punition de l'inquisiteur, qui avait commis cet abus de pouvoir.

BIBLIOGRAPHIE

- Arnaud Camille : Essai sur la conditions des Juifs de Provence au Moyen Age, Forcalquier, 1879,
- Meyer A. : Les Juifs d'Aix en 1808, 87^{ème} Congrès des Sociétés Savantes, 1962
- Bourgerel P. : Mémoires sur les Juifs de Provence
- Depping G.B. Les Juifs dans le moyen-âge : essai historique sur leur état civil....
- Villeneuve : Statistique du département des Bouches-du-Rhône, t. II
- Guiral P. : Les Juifs de Marseille en 1808, 85^{ème} Congrès des Sociétés Savantes, 1960
- Barjavel : Dictionnaire Biographique du Département du Vaucluse, Carpentras, 1841
- Lunel A.: Lost Jewish Music of Provence, Reconstruction, Nov. 1958, New York
- Deduranti la Calade J. : Les Etudes du Marquis de Lugoy, Makaïre, Aix, 1894,
- Maza Herbert (Sous la direction de) : Le Buisson Ardent, Mémoire sur l'Histoire des Juifs d'Aix, Aix, 1971
- Pitton J.S. : Annales de l'Eglise d'Aix, Aix, 1668
- Aix ancien et moderne, Aix, 1823
- Les Juifs d'Arles : REJ 41, 1900, 77
- Sibon J. : Les Juifs, les Chrétiens et le prêt à intérêt à Marseille au XIV^{ème} siècle.
- Menkes Fred : " Une communauté Juive en Provence au XIV^{ème} siècle" étude d'un groupe social. Le Moyen-Âge, 24/4/, 1977
- Wernham Monique : La Communauté juive de Salon de Provence d'après les actes notariés : 1391-1435, Toronto, 1987.
- Maulde R. : Les Juifs dans les états français du Pape du Moyen-Âge REJ VII p. 227
- Bardinet Léon : Document relatif à l'histoire dans le Comtat Venaissin REJ VII p.139
- Bardinet E., De la condition civile des Juifs du Comtat Venaissin pendant le séjour des Papes d'Avignon (1309 - 1376), Revue Historique, 12, 1880.
- Bardinet E. Les Juifs du Comtat Venaissin au Moyen-Âge. Leur rôle économique et intellectuel, Revue Historique, 14, 1880.
- Cohen Jean-Claude : Dictionnaire des Juifs du Comtat Venaissin des « carrières » à 1808 et au-delà.
- Faure C, Études sur l'administration et l'histoire du Comtat Venaissin du XIII^e au XIV^e siècle (1229 - 1417), Paris-Avignon, 1909.
- Iancu Danièle et Carol : Les Juifs du Midi, une histoire millénaire, Ed Barthélemy, Avignon, 1995
- Iancu-Agou Danièle : Provincia Judaica ; dictionnaire de géographie historique des Juifs en Provence médiévale. Peeters Paris-Louvain 2010
- Iancu-Agou Danièle : Les Juifs en Provence (1475-1501). De l'insertion à l'expulsion. Marseille (Institut Historique de Provence) 1981,
- Iancu-Agou : Juifs et néophytes en Provence. L'exemple d'Aix à travers le destin de Régine Abram de Draguignan (1469-1525). Paris Louvain Peeters, 2001
- Iancu-Agou D: L'expulsion des Juifs de Provence et de l'Europe méditerranéenne. Acte du Colloque international des 11-12 septembre 2001, Paris Louvain Peeters, 2005
- Iancu-Agou D : Les Juifs de Provence (1475-1501) ; de l'insertion à l'exclusion.
- Mayer-Crémieux Michel : Histoire d'un généalogiste Judéo-Comtadin, Éditions

- Albin Michel (1992).
- Mossé A. : *Histoire des juifs d'Avignon et du Comtat Venaissin*, Paris, 1934
- Moulinas René, *Les Juifs du Pape en France*, Paris, 1981.
- Moulinas René, *Les Juifs du Pape*, Éd. Albin Michel, Coll. *Présence du Judaïsme*, Paris, 1992.
- Mossé A, *Histoire des juifs d'Avignon et du Comtat Venaissin*, Paris, 1934.
- Prévot Philippe, *Histoire du ghetto d'Avignon*, Éd. Aubanel, Avignon, 1975,
L'Echo des Carrières, revue de l'Association culturelle des Juifs du Pape, Musée Juif Comtadin, rue Hébraïque, 84300 Cavaillon.
- Blumenkranz Bernard dir., *Histoire des Juifs en France*, Coll. Franco-Judaïca n° 1, Privat, Toulouse, 1972.
- Blumenkranz Bernard, avec la collaboration de Monique Levy, *Bibliographie des Juifs en France*, Coll. Franco-Judaïca n° 2, Privat, Toulouse, 1974.
- Blumenkranz Bernard, dir., *Documents modernes sur les Juifs*, Collection Franco-Judaïca n° 7, Editions Privat, 1979.
- Brun Georges, *Les Juifs du pape à Carpentras*, 1975.
Documents sur les Juifs d'Avignon, REJ, 10, 1875
- Dumoulin André, *Un joyau de l'art judaïque français : la synagogue de Cavaillon*, Paris, 1970.
- Farber, Jules B., *Les Juifs du pape en Provence : itinéraires*, trad. Jacques Lévy, Actes Sud, 2003, 356 p., 2003
- Guedj Jérémy : *La place des Juifs à Nice*. Recherches Régionales n°193 année 2009
- Gross Henri, *Notice sur Abba Mari de Lunel*, REJ, 4, 1882
- Loeb Isidore, *Les Juifs de Carpentras*, 38 pages.
- Lunel Armand, *Juifs du Languedoc, de la Provence et des Etats français du pape*, Albin Michel, *Présence du judaïsme*, 1979.
- Mossé Armand, *Histoire des juifs d'Avignon et du Comtat-Venaissin*, Editions Laffite Reprints, Marseille, 1976, réimpression de l'édition de Paris, 1934.
- Nahon G., *Notes sur l'histoire de la communauté juive de Carpentras*, REJ
- Nahon G., *Les Juifs dans les domaines d'Alfonse de Poitiers, 1241-1271*, REJ, 125, 167-211, 1966
- Nostrodamus : *Histoire de la Provence*, part. 3, Bouche, *Histoire de la Provence*, Liv.IX
- Teissier Octave, *Histoire de Toulon au Moyen-Âge : procédé d'une notice typographique*, 1869, Paris.
- Papon : *Histoire de la Provence*, preuves, n°15
- Schwarzfuchs S., *Un emprunt de la communauté de Carpentras (une liste de 66 noms)*, REJ, 1965. *
- Schatzmiller Joseph : *Recherches sur la communauté Juive de Manosque au Moyen Âge 1241-1329*, Paris La Haye 1973
- Schatzmiller Joseph : *Les Juifs de Provence durant la Peste Noire* REJ 1974
- Nicolas Elie : *Les Juifs de Pertuis au Moyen-Âge in L'expulsion des Juifs de Provence de l'Europe méditerranéenne au XVIème siècle*, Danièle Iancu Université Paul Valéry.
- Coulet N. : *La communauté des Juifs de Provence à la fin du XIVème siècle*.
- Leroy Béatrice : *Les Juifs de Navarre à la fin du XIVème. A propos d'une*

adjudication à Estella en 1383 ; *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, 1992, vol 63

Mrejen-O'Hana Simone, "Pratiques et comportements religieux dans les 'quatre saintes communautés' d'Avignon et du Comtat Venaissin au XVIII^e siècle", *Archives juives* 28/2, Paris, Liana Lévi, 1995, p. 4-19.

Mrejen-O'Hana Simone, *La famille juive au XVIII^e siècle d'après les registres 'paroissiaux' de Carpentras et du Comtat Venaissin : approches sociodémographiques*. Thèse de Doctorat en Histoire des religions et des systèmes de pensée, École Pratique des Hautes Études, section des sciences religieuses, Sorbonne, 1998.

Mrejen-O'Hana Simone, "Les pinqassim [registres hébraïques] de Carpentras au regard du Saint-Siège, I. Le Sefer ha-yaḥas (1736-1769) d'Élie Crémieux", *Bulletin du centre de recherche français de Jérusalem* 16 (CRFJ/CNRS), 2005, p. 45-76.

Mrejen-O'Hana Simone, *Les sources hébraïques des "Juifs du Pape" (XVII^e-XVIII^e s.)*, *Études pluridisciplinaires*, HDR - thèse d'habilitation en langues et littératures étrangères 'Hébreu', Université Marc Bloch Strasbourg 2, 2006.

Mrejen-O'Hana Simone, "À propos de l'hébreu dans les 'quatre saintes communautés' du Comtat Venaissin et d'Avignon : lexicque et grammaire", *Revue des études juives*, 167 (1-2), juillet-décembre 2008, p. 121-152.

Mrejen-O'Hana Simone, [héb.] *Le Registre d'Élie Crémieux de Carpentras : Ephémérides de la communauté juive de Carpentras (1736-1769)*. Édition scientifique annotée par Simone Mrejen-O'Hana, Jérusalem, Institut Bialik, Université hébraïque de Jérusalem, Institut Ben Zvi, 2009, 610 p. (Introduction 58 p. + 500 p., Annexes 22 p., Introduction en français 30 p.) ISBN 978-965-342-962-8.

Gross H., *Dictionnaire géographique de la France d'après les sources rabbiniques*, Paris, 1897 ; réédition Amsterdam, 1969, avec le Supplément bibliographique, Additions et corrections par S. Schwarzfuchs ; Inventaire archéologique établi par l'Équipe de Recherche 208 du CNRS « Nouvelle Gallia Judaica », publié dans B. Blumenkranz (dir), *Art et archéologie des Juifs en France médiévale*, Paris, 1980.

Iancu-Agou Danielle. , *Juifs et Néophytes en Provence. L'exemple d'Aix à travers le destin de Régine Abram de Draguignan (1469-1525)*, Paris-Louvain, 2001.

Roux C., *Tarascon au XV^e siècle. Espace et société des derniers comtes angevins de Provence (1400-1481)*, Thèse N.R. sous la direction de N. Coulet, 2004.

Les juifs du royaume de France et leur expulsion (22 juillet 1306), colloque international des 20-21 novembre 2006, s.d. D. Iancu-Agou et E. Nicolas, *Nouvelle Gallia Judaica*, Montpellier, à paraître aux éditions du Cerf.

Arnaud Camille : *'Essai sur la condition des Juifs de Provence au Moyen-Âge''* ; Forcalquier, 1879, Imprimeur Libraire d'Auguste Masson.

Moulinas René : *Les Juifs du Pape en France*, Privas éditeur, 1981

Iancu Carol et Danielle : *Les Juifs du Midi, une histoire millénaire*, éditions A. Barthelemy, Avignon, 1995

Lunel Armand : *Juifs du Languedoc, de la Provence et du Comtat Venaissin*, Albin Michel, *Présence du Judaïsme*, 1975

Mosse Armand : *Histoire des Juifs d'Avignon et du Comtat Venaissin*, Lafitte reprints - Marseille, 1976 (Réimpression de l'édition de 1934).

Favier Jean. *Le roi René*, Fayard

De Villeneuve Louis François : Histoire de René d'Anjou, roi de Naples, duc de Lorraine, et Cte de Provence, 1476-1481, vol. 1 et 3 Paris 1825.

Revest Larenç : A propos de diaspora occitana - Sourgentin n° 211 avril 2014 édition du Sourgentin.

Honel Meiss (Rabbin) : Nice Historique n° 630 1925.

Route du Patrimoine Juif du Midi de la France - Comité départemental du Tourisme de Vaucluse, 1992

L'Echo des Carrières : Bulletin de l'Association Culturelle des Juifs du Pape.

Hacohen Joseph : Emek Habaha (la vallée des pleurs)

Shevet Yéhuda

Documents d'Archives

GG 24

1763 - An VIII de la République

Juifs, naissances, circoncisions et mariages (1763-1792), sépultures constatées à la synagogue de L'Isle-sur-Sorgue en exécution du décret de la congrégation du St Office du 27 mai 1763, Déclaration de notoriété (an VII - VIII).

Exposition : Panneaux de l'Exposition : "L'Isle-sur-Sorgue ; terre et vivier des Papes. Anniversaire de l'arrivée des Papes en Avignon 1309-2009", 2009.

Archives notariales Vaticanes conservées à la Bibliothèque Vaticane et sous forme de microfilms aux Archives d'Orange, non consultables par cause de matériel de lecture défectueux.

DOCUMENTS D'ARCHIVES

Archives départementales des Bouches-du-Rhône

Aix en Provence

AD Bouches-du-Rhône : B 1477

AD Bouches-du-Rhône : 2 G 277

AD Bouches-du-Rhône : B 1717

Bouches-du-Rhône : - S é r i e B, 2 . N°322, f°20, v°

Bouches-du-Rhône : - S é r i e B, 2 . N ° 3 0 9 , f°79,

Bouches-du-Rhône : - A r m o r u m , f° 288.

Bouches-du-Rhône : - S é r i e B, 2 . N°190, f° 172.

Bouches-du-Rhône : - S é r i e B, 2 . N°519, f> 3 1 .

Bouches-du-Rhône : - S é r i e B, 2 . N° 499, fo 4.

1 H 629 fol. 23 v° - 993 environ - Grand cartulaire - Breve de Catedra :... *Juro per Deum omnipotentem, ait, quia, alio die, obviavi Salomonem judeum, ducentem quattuor asinos omestos melle, quem cum percontatur usem unde venisset et, respondente illo, de vestro Sancto Damiano...*

6 G 11 - 1233 - Confirmation par l'empereur Frédéric II en faveur de l'évêque et du chapitre de Marseille de tous leurs droits, biens, privilèges et immunités, notamment à Montjuif (confirmation d'un privilège de Frédéric Ier de 1164).

56 H 4187 - 1362 - Aix - Prieuré - Directes de Berre et Lanson : reconnaissance par Isaac Bonafous, juif, de maisons à Berre, rue des Juifs.

BB 32 [archives communales de Marseille], f° 207 - 8 août 1481 - Marseille - Sur la demande de Salomon Botarelli et Baron de Castres, Juifs, parlant au nom de leurs coreligionnaires, le viguier poursuivra la fille chrétienne et ses complices qui avaient enlevé en pleine Juiverie une jeune fille juive et l'avaient fait baptiser.

14 E 835 - 8 octobre 1557 - Armand, dit Sérille, d'Aix, contre Jassel de Vallabrègues, de Cavaillon, au sujet de l'emprisonnement à Marseille de Jassel de Vallabrègues.

9 B 2, f° 998 - Paris, 26 février 1655 - Ordre du roi autorisant les marchands juifs trafiquant entre Livourne et Tunis «à passer et repasser, aller et venir, arborant la bannière de France».

C 3442 - 1773 - Demande présentée par Jacob et Benjamin Monteux, Juifs d'Avignon, marchands de bestiaux, afin de porter le chapeau noir à Avignon et dans le Comtat.

L 57 - 31 août 1791 - Le Directoire du département permet aux Juifs de Saint-Remy, représentés par leurs concitoyens et coreligionnaires Jassuda Millaud, Aron de Millaud, Carcassonne, etc., d'ouvrir une église pour y exercer leur culte, à la condition que l'inscription « non conformiste » soit apposée sur la porte principale

11 M - 1808-1940 - Naturalisations et admissions à domicile : classement par ordre alphabétique des demandeurs parmi lesquels de nombreux israélites.

Parmi les différents dossiers, on peut citer ceux d'Alfred Alexandrovicz, Eliahu Altaras, Raphaël Altaras, Nathan-Joseph Cohen-Bacri, Michel et Joseph Bacri...

1 J 225 - 1922 - Archiconfrérie de prières pour la conversion d'Israël [Notre-Dame-de Sion] : Compte-rendu trimestriel - concerne la France et les pays étrangers.

Index des documents médiévaux

Aaron Bonafous à Salon 1339-1340, 16 ; de Camera à Marseille 1311, 48 ; Vital à Aix 1439-1440, 16

Abamari Bonastruc ou Malastruc 1040, 16

Abrac, Soquet - à Aix 1419, 38

Abraham à Aix 1439-1440, 16 ; à Eyguières 1221, 63 ; à Tarascon entre 1412 et 1417, 75 ; à Toulon 1311, 22 ; (Abram) Astruc à Saint-Maximin 1453, 11 ; Astrufii à Apt 1418, 18 ; de Bédarrides XIII^e, 55 ; (Abraham, Abramet) Bellaud(t) de Narbonne à Saint-Maximin 1363-1379, 43 ; de Berre 1325, 56

Index des documents modernes

A(a)ron de Beaucaire à l'Isle 1765, 92 ; Carcassonne à Arles an VII, 106 ; de Millaud à Saint-Remy 1791, 106 ; de Jacob de Prado et fils à Amsterdam 1762-1790, 129 ; Séméja à Marseille 1647, 89

Abraham oncle et neveu 1838, 103 ; (Abram, juif ?) à Aups 1667-1668, 83 ; (Abramet) Astruc à Marseille 1552-1553, 82 ; Félix d' - Coën à Ancône 1771-1773, 129 ; d'Isaac

Costantini à Ancône 1801-1805, 129 ; Léon à Tripoli 1726, 126 ; Lévi du Caire à Aix 1601, 113 ; Lévy dit Ayan Salvador à Marseille an II, 109 ; Molina [juif ?] 1663-1665, 129 ; Montaux à Carpentras 1772, 98

Alpes de Haute Provence

Manosque

Shatzmiller Joseph - Recherches sur la communauté juive de Manosque au Moyen Age : 1241-1329/ préface de Georges Duby - Paris : Mouton, 1973 - (Études juives ; 15)

D. Arbaud : Etudes historiques sur la commune de Manosque. 2^{ème} époque

Digne :

Schatzmiller Joseph : Les Bains Juifs au XII et XIII^{ème} siècle, Médiévales n° 43, 2002, p. 83-89

Riez

Elisabeth Pellegrin : La vie municipale à Riez Au XVI^{ème} siècle, thèse de l'École des Chartes. 1934

Amiel Maxime : Les Juifs de Riez à la fin du Moyen Âge : Les Amis du Vieux Riez, bulletin d'information n° 95, décembre 2004.

Iancu Danièle : Etre Juif en Provence au temps du roi René, Editions Albin Michel, Paris 1998,

Pécout Thierry : Une société rurale du XII^{ème} au XIV^{ème} siècle en Haute-Provence, les hommes, la terre et le pouvoir dans le pays de Riez, thèse de doctorat, Université d'Aix-Marseille 1, 1998,

Maillet Benjamin : Cahier de notes B, Archives des Amis du Vieux Riez

Boulet Monique : La criminalité dans la baillie de Moustiers d'après les comptes de la première moitié du XIV^{ème} siècle, thèse présentée à l'Université Laval (Québec) pour obtenir une Maîtrise es Arts 1972.

Castellane

Histoire de Castellane....avec une suite chronologique et historique des évêques de Senez. - Castellane : Audemar, 1775

Laurensi Joseph - Histoire de Castellane - 2e éd. - Castellane : A. Gauthier, 1898

Dicharry Robert -v Castellane : à l'aube des gorges du Verdon/ fotogr. de Franck Ricordel . - Nice : Serre, 1994 . - (L'Ancre solaire)

"Pèr carriero " : Castellane et son histoire à travers ses noms de rues/ publ. par l'association Petra Castellana . - Castellane : Mairie de Castellane, 2007

Gras-Bourguet . - Antiquités de l'arrondissement de Castellane (Basses-Alpes) . - 2e éd. - Digne : Repos, 1842

Privilèges, franchises et immunités concédés par les rois en faveur de Castellane - Marseille, 1657

- Thierry Pecout dir., Francine Michaud, Claude Roux, Laure Verdon éd. Avec la collaboration d'Anne Mailloux. Editions du Comité des travaux historiques et scientifiques. 2011)

- L'histoire de Castellane, rédigée par le prieur Laurensi en 1775, fournit d'autres informations pour les siècles suivants.

- Edouard Baratier. La démographie provençale du XIIIe au XVe siècles avec chiffre de comparaison avec le XVIIIe siècle Paris 1961
AD13, B 1143

Var :

Draguignan

Dragi mensuel : 18 oct-29 nov. 1996

Gaymard Pierre-Jean ; Draguignan : le temps retrouvé

Hyères

Aubenas Roger et Guenoun Lucien ; Notes sur la condition des Juifs d'Hyères au XIVème siècle.

Toulon

Mongin L : Toulon ancien et ses rues

Crémieux Ad : Les Juifs de Toulon au Moyen-Âge et le massacre du 13 avril 1348.

Iancu-Agou Danièle : Provincia Judaica : dictionnaire géographique des Juifs en Provence médiévale, Ed. Peeters, 2010

Iancu-Agou : Notes sur l'histoire de la présence juive à Toulon.

Tessier : Histoire de Toulon au Moyen-Âge

Mongin L. : Toulon ancien, ses rues, Draguignan 1901,

F. Joseph Histoire de Toulon, le Massacre des Juifs en 1348, Bibliothèque du Port (7.7.1933)

Plan de Toulon, cadastre 1442 et 1515

Alpes Maritimes

Puget Théniers

Jacquet Charles : Puget Théniers, Moulte noble cité et ancienne.

Nice

Coup d'œil rétrospectif sur l'Université Israélite de Nice (1648-1860) par H. Meiss
Nice Historique 1922

L'état civil des Juifs, protestants et étrangers à Nice sous la Restauration Sarde par L. Imbert (Léo) Nice Historique 1937

La Rue du Statut (ancienne rue du Ghetto) par H. Meiss Nice Historique 1925

Les Juifs de Nice par V. Emanuel Nice Historique 1902

Papon Jean Pierre Histoire de Provence

Decourcelle ; La condition des Juifs à Nice aux XVIIè et XVIIIè siècle, PUF 1923

Fonds "Sarde" aux Archives départementales des A.M.

Fonds Cappatti (Archives municipales de Nice) 2 S 188/11

Gravure sur "Le monument des Juifs".

Cannes :

Durbec J.A. : Cannes au Moyen Âge, Annales de la société scientifique et littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse. Tome XXVI 1974

Inventaire sommaire des Archives Communales de Cannes Antérieures à 1790 par Marie Bertrand

Bouches du Rhône :

Istres : Historiens : René Giroussens
Rémi Balzano

Arles

- Bardy Gustave - L'attitude politique de saint-Césaire d'Arles, *Revue de L'Eglise de France*, 33, 123, 1947, p 241-256
- Blumenkranz Bernhard (dir.) . - Art et archéologie des juifs en France médiévale/préface de Salo Wittmayer Baron - Toulouse : Prvat, éditeur, cop1980 . - (Coll. Franco Judaïca ; 9) [dont : Arles, p 310-311]
- Boyer Raymond - Le fonds hébraïque du musée Arlaten [Arles, objets culturels, XVIIIe-XIX siècles], *La Provence historique*, 3, 1953, p 131-139
- Cassin Gabriel - Communautés juives Ouest-Méditerranée - Marseille : l'auteur, 2006
- Daly William M. - Caesarius of Arles : a precursor of medieval christendom, *Traditio*, 26, 1970, 28 pages
- Darmesteter Arsène - Lettres des juifs d'Arles et de Constantinople (1489), *Revue des études juives*, 1, 1880, p 119-124
- Fassin Emile - Le vieil Arles. Le Montjuif et les cimetières israélites, *Bulletin de la société des amis du vieil Arles*, 1, 1903-1904, p 30-37 et 87-90
- Fassin Emile - Les juifs d'Arles au Moyen Age, *Bulletin de la société des amis du vieil Arles*, 6, 1909, p 89-97
- Ferreiro Alberto - Job in the sermons of Caesarius of Arles, *Recherches de théologie ancienne et médiévale*, 54, 1987, p 13-26
- Gross Henri - Gallia Judaïca : dictionnaire géographique de la France d'après les sources rabbiniques... - Paris : libr. L. Cerf, 1897 [dont : Arles, p 73-90]
- Iancu-Agou Danièle - Exclus et systèmes d'exclusion dans la littérature et la civilisation médiévales: l'expulsion des juifs de Provence à la fin du XVe siècle : données et problématiques, *Senefiance*, 5, 1978, p 225-237
- Iancou-Agou Danièle - Une vente de livres hébreux à Arles en 1434, tableau de l'élite arlésienne au milieu du XVe siècle, *Revue des études juives*, 146, 1-2, 1987, p 5-62
- Mikat Paul - Caesarius von Arles und die juden . - Opladen : Westdeutscher Verlag, cop1996
- Nassi Gad - La falsa korespondensia entre los djudios de Arles i los des Estambol, *Aki Yerushalayim*, 80, 2006, p 11-15
- Pick Shlomo H. - The jewish communities of Provence before the expulsion in 1306. - Ramat-Gan : Bar-Ilan University : Department of jewish history : Ph. d. Thesis, 1996
- Sabatier Sophie - La présence juive dans le royaume d'Arles et de Vienne. - Lyon 3 : Histoire médiévale : Mémoire de maîtrise : 1990
- Schwab Moïse - Inscriptions hébraïques d'Arles, *Revue des études juives*, 40, 1900, p 74-80
- Simon Joseph - Encore l'inscription d'Arles, *Revue des études juives*, 41, 1900, p 154-155

Stouff Louis - Isaac Nathan et les siens : une famille juive d'Arles des XIVe et XVe siècles, *La Provence historique*, 37, [150], 1987, p 499-512

Strouff Louis - Chrétiens et juifs dans l'Arles du bas moyen âge : leurs relations, in : *Les sociétés urbaines en France méridionale et en péninsule ibérique au moyen âge. Actes du colloque de Pau, septembre 1988*). - Paris : CNRS, 1991, p 519-537

Strouff Louis - Les juifs d'Arles et leurs relations avec les communautés de la Méditerranée occidentale au bas moyen âge, in : *Les relations intercommunautaires juives en Méditerranée occidentale, XIIIe-XXe siècles/sous la dir. de Jean-Louis Miege* . - Paris : éd. du CNRS, 1984, p 9-22

Aix en Provence

Bernhard Blumenkranz : "Un quartier juif au moyen âge . Aix-en-Provence (juillet-septembre 1341)" in *Archives juives* 1983, p. 1 à 10

Bernhard Blumenkranz : "Pour une géographie historique des juifs en Provence médiévale". *Bulletin philologique et historique du comité des travaux historiques et scientifiques. Année 1965. Actes du 90^{ème} congrès national des sociétés savantes à Nice*. P. 611-622

Jérôme Duranti- La Calade "Le quartier des juifs. Notes sur les rues d'Aix aux 14^{ème} et 15^{ème} siècle" *Annales de Provence* 10, 1913, p. 395-408 ; 1920-21, p. 166-184 ; 1924, p. 5-27

Danièle Iancu-Agou : "Topographie des quartiers juifs en Provence médiévale", *Revue des études juives* n°133 (1-2) 1974, p. 11-156

Joseph Shatzmiller: "Documents de la communauté d'Aix-en-Provence (1336)". *The diaspora Research Institute. Tel-Aviv University. Vol. IV.1976*.

Vaucluse

Mossé Armand: *Histoire des Juifs d'Avignon et du Comtat Venaissin*, Librairie Lipschutz Paris 1934.

Cadenet

Beckert M et B ; *Rues, Places et Fontaines*, livret édité en 1981 lors de l'exposition.

Cavaillon

Montel Gilbert : *Le Patrimoine Juif de Cavaillon : histoire et projets : L'Echo des Carrières* n°49 p. 2

Lagoutte François : *Tambour des Gardis* 1998

L'Isle-sur-Sorgue

Les Juifs de L'Isle-sur-Sorgue au XIX^{ème} siècle, de l'émancipation à l'intégration, Université Paul Valéry – Montpellier III, 2001,

L'Imaginaire du complot Judéo-maçonnique dans la France de la fin du XIX^{ème} siècle, Université Paul Valéry – Montpellier III, 2004, Mémoire de DEA d'Histoire contemporaine présenté par Gérard Milesi sous la direction de Carol Iancu.

Ceccarelli Albert. - *L'histoire de l'Isle-sur-la-Sorgue*. - 4 vol.[1. Des origines à 1274 ; 2. De 1274 à 1791 : le temps des papes ; 3. La Révolution à l'Isle-sur-Sorgue et en Vaucluse ; 4. De 1800 à 1990]. - *L'Isle-sur-la-Sorgue : Scriba*, 1987-1991

Milhaud Robert - Patrimoine. Le cimetière juif de l'Isle-sur-Sorgue, *L'Echo des carrières*, 3, 1994, p 18-19 ;

Dianoux Hugues Jean de . - Langue et littérature. Quelques sobriquets des juifs de l'Isle (XVIIe et XVIIIe siècles), *l'Echo des carrières*, 15, 1er trimestre 1998, p 7-14 ;

Milhaud Robert - A l'Isle-sur-Sorgue, le cimetière accessible, *l'Echo des carrières*, 21, 4e trimestre 1999, p 30 ;

Milhaud Roger - Nécrologie. M. Robert Vasse, maire de l'Isle-sur-Sorgue, *l'Echo des carrières*, 22, 1er trimestre 2000, p 28 ;

Gross Henri. - Gallia Judaïca. Dictionnaire géographique de la France d'après les sources rabbiniques...- Paris : Libr. L. Cerf, 1897 [L'Isle-sur-la-Sorgue, p 310-311] ;

Kohnstamm Jackie A. - Life in the "carrière" : the jews of l'Isle-sur-la-Sorgue, *Jewish quarterly*, 47, 3, 2000, p 63-67 ;

Kohnstamm Jackie A. - Les noms et les sobriquets des juifs de l'Isle-sur-Sorgue (XVIIe et XVIIIe siècles), in : Armand Lunel et les juifs du Midi : actes du colloque international du Centre régional d'histoire des mentalités, juin 1982/éd. par Carol Iancu. - Montpellier : CRHM et CREJH, 1976, p 215-221 ;

Beaucaire Gabriel - Les juifs à l'Isle-sur-la-Sorgue : renseignements démographiques, *Archives juives*, 19, 3-4, 1983, p 59-60 ;

Kohnstamm Jackie A. - Les activités des juifs de l'Isle-sur-Sorgue de 1860 à 1760, *Archives juives*, 18, 3, 1982, p 33-40 ;

A Messieurs les intéressés dans les masses des juifs faillis de la ville de l'Isle, par Bertrand - Carpentras : D. G. Quenin, 1781 ;

Bitton Michèle - L'ancien cimetière israélite de l'Isle-sur-la-Sorgue, *l'Echo des carrières*, 21, 2002, p 33-36 ;

Haddad Frédérick - Création d'un centre d'information sur l'architecture des juifs du pape - Marseille : Ecole d'architecture de Marseille-Lumigny, 2003 ;

L'Isle-sur-la-Sorgue, *Encyclopaedia Judaïca* 2nd edition, 10, p 98 ;

Isles-sur-la-Sorgue, *Encyclopaedia Judaïca*-Berlin, 8, col. 588 ;

Bitton Michèle - L'ancien cimetière israélite de l'Isle-sur-la-Sorgue, *l'Echo des carrières*, 31, 4e trimestre 2002, p 33-36 ;

Klotz Roger - La communauté de l'Isle-sur-la-Sorgue, *l'Echo des carrières*, 47, 1er trimestre 2007, p 19-22 ;

Kohnstamm Jackie Ann- Family structure and behaviour and ghetto life in the jewish community of the l'Isle-sur-Sorgue : 1680-1760 . - University of East Anglia : Thesis : Doctor of Philosophy, 1981 ;

Salu Pascal - Les questions de l'art juif à travers des synagogues d'Avignon et du Comtat Venaissin au XVIIIe siècle . - Aix-en-Provence : Université de Provence : Histoire de l'art : Mémoire de maîtrise : 1998-1999 ;

Milesi Gérard - Les juifs de l'Isle-sur-la-Sorgue au XIXe siècle : de l'émancipation à l'intégration - Université Paul-Valéry-Montpellier III : Histoire contemporaine : Mémoire de maîtrise : 2001 ;

Milesi Gérard - L'imaginaire du complot judéo-maçonnique dans la France de la fin du XIXe siècle. - Université Paul-Valéry-Montpellier III : Mémoire de DEA d'histoire contemporaine : 2004;

Orange

Archives départementales GV 75 folio 87

Bailly R. : A l'Ombre du grand Mur, le vieil Orange. Chapitre V p.65

Mossé Raphaël : Les Annales d'Orange.

BAO n° 84, 1881 Les Juifs d'Orange au XIVème siècle (1131-1380)

BAO n° 87, 1882 Les Juifs d'Orange au XIVème siècle (1131-1380) 2^{ème} partie.

Châteauneuf de Gardagne

Plan : Google Earth : 43° 54' 44' 41 N et 4° 56' 41' 90 E

Charles Roure : Bulletins municipaux 1984 et 1986